Présidence
Vice-Présidente de la CFVU
Cindy CARREIN-LEROUGE

Direction Générale des Services
Sylvie MONSINJON

DEPE
Affaire suivie par :
Marjorie CESNE
secretariatcfvu@univ-rouen.fr

CFVU - URN
16 octobre 2026
Délibération n°CFVU-2026-47

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants, dont 7 membres représentés.

Règlements des études des formations de santé

- Vu les règlements des études des formations de santé annexes

Approbation des règlements des études des formations de santé

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

La CFVU approuve les règlements des études des formations de santé.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF

UFR SANTE

Année Universitaire 2026-2027

Règlement des études des Infirmier.è.s. de Bloc Opératoire

Organisation générale

La rentrée universitaire 2026 est fixée au 07 septembre pour les enseignements théoriques et cliniques.

La formation des étudiant.e.s IBODE est accueillie dans les locaux de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé situé au 14 rue du Professeur STEWART 76000 Rouen.

L'Ecole d'IBODE dispose :

- D'un secrétariat mutualisé avec la formation IADE,
- D'un bureau pour l'équipe pédagogique,
- De salles de cours mutualisées au sein de l'ERFPS,
- D'une salle de travaux pratiques partagée avec l'institut d'imagerie médicale et radiologie thérapeutique située au 3ième étage,
- D'espaces communs au sein de l'ERFPS
- D'un accès au CESU et au Médical Training Center du CHU de Rouen.

L'école d'IBODE et l'ERFPS, composantes du CHU-Hôpitaux de Rouen bénéficient de l'ensemble des ressources et de l'appui des différentes directions fonctionnelles du CHU de Rouen : ressources humaines, informatique et réseaux, affaires juridiques, achats et logistique…

La gouvernance fonctionnelle et organique de l'école d'IBODE de Rouen est assurée par le directeur de l'école d'IBODE de Rouen, directeur des soins – coordonnateur des écoles paramédicales spécialisées.

- **Organisation pédagogique** :

La direction pédagogique universitaire est assurée par l'UFR Santé de l'Université Rouen Normandie, sous la responsabilité du Doyen de l'UFR Santé.

L'équipe pédagogique de l'école est composée de :

- Du **Conseiller scientifique médicale Responsable Pédagogique**,
- De praticiens hospitaliers chirurgiens (PU-PH, MD-PH, PH, …)
- De cadres de santé IBODE formatrices de l'école d'IBODE de Rouen

La coordination et la planification des enseignements de la formation conduisant au diplôme d'IBODE seront sous la responsabilité pédagogique d'un représentant désigné par le président de l'université et du directeur de l'école. La déclinaison de la maquette de formation, comprenant notamment la répartition des enseignements entre enseignants universitaires et non universitaires, est co-construite par l'université et par l'école et validée par les instances de l'université et de l'école.

- **Organisation numérique** :

L'URN Normandie met à disposition une plateforme Moodle (Collegium Santé) à chaque étudiant.e permettant :

- L'accès aux documents administratifs,
- L'accès aux informations sur le déroulé de la formation,
- L'accès à la planification des cours, (présentiel et distanciel avec l'accès aux liens Visio),
- L'accès aux supports de cours dispensés,

- Le dépôt de ressources par l'équipe pédagogique,
- Le dépôt et la traçabilité des travaux.

- **Accès à tous les services offerts par l'Université**, comme pour tout étudiant.e inscrit à l'Université

- **Outils de gestion et de suivi pédagogique** :

La gestion des dossiers administratifs et pédagogiques des étudiant.e.s, de la sélection au suivi de la formation, est assurée par l'école d'IBODE du CHU de Rouen à l'aide du logiciel FORMEIS et des outils informatiques mis à disposition par le CHU de ROUEN.

L'inscription pédagogique et à la plateforme numérique est assurée par le secrétariat paramédical de l'UFR Sante de l'Université Rouen Normandie.

- **Outils et environnements de simulation**

L'école d'IBODE dispose d'une salle de simulation commune avec l'IFSI et ponctuellement l'accès aux ressources du MTC et du CESU

Composition actuelle de l'équipe administrative et pédagogique de l'école d'IBODE du CHU de ROUEN Normandie

- **Equipe de pilotage administrative, logistique et financière** :

Directeur de l'école
Monsieur PARCAY Stéphane
Adjoint au directeur
Monsieur LANGLOIS Jean-Charles

- **Une équipe de pilotage pédagogique sous la responsabilité pédagogique du Doyen de l'UFR Santé Normandie :**

Conseillère scientifique médicale
Madame le Professeur LIARD – ZMUDA Agnès
IBODE Faisant Fonction Cadre de Santé, Master 2 et référente pédagogique
Madame CHEINISSE Véronique
IBODE Cadre de santé, DU Pédagogie active et simulation en santé
Madame NOTIN-COUTANT Sophie

- **<u>Enseignants universitaires inclus dans le service d'enseignement</u>** :

	Mme le Professeur Agnès LIARD-ZMUDA, PU-PH, Conseillère scientifique médicale Responsable Pédagogique, Vice Doyen de l'UFR Santé chargée des relations avec l'Université, responsable pédagogique de l'UC10 Mémoire
	Mme le Professeur Valérie BRIDOUX, PU-PH, responsable pédagogique de l'UC2 Sciences médico-chirurgicales ;
	M. le Professeur Jean-Marc BASTE, MD-PhD, et M. le Docteur Benjamin BOTTET, responsables pédagogiques de l'UC3 Techniques complexes d'assistance chirurgicale ;
	Mme le Professeur Sophie DENEUVE, **PU-PH**, responsable pédagogique de l'UC7 Recherche.

- **<u>Equipe administrative</u>** :

Assistante administrative et pédagogique de l'Ecole d'IBODE (Instances, sélection et inscriptions, suivi de formation)
Madame CELIK Neslihan Accueil / Secrétariat

UFR Santé – Département Paramédical (Inscription universitaire – plateforme pédagogique)
secretariat.formparamed@univ-rouen.fr

La communication par mail avec la scolarité et avec l'équipe pédagogique se fait essentiellement avec **le mail universitaire.**

1. Dispositions générales

La formation IBODE s'organise sur 2 années de formation comportant quatre semestres. Les enseignements dispensés comportent des enseignements théoriques et des enseignements cliniques. La validation de la première année aboutit à l'obtention de 60 ECTS (European Credit Transfer System). L'enseignement dispensé correspond au programme de **<u>l'arrêté du 27 avril 2022</u>** et précise les principaux items des enseignements et les typologies de stage.

2. Conditions d'admission :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier. e de Bloc Opératoire est accessible, (…)[1], par les voies suivantes :

- La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage ;
- La formation professionnelle continue ;
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014.

Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

L'inscription des candidats au processus de sélection s'effectue par le dépôt du dossier d'admissibilité, directement auprès de l'école de leur choix, etc.

L'école détermine la date limite de dépôt des dossiers d'admissibilité. Pour une rentrée annuelle effectuée en septembre ou octobre, cette date est fixée entre le 1er avril et le 15 juin.

Le dossier d'admissibilité [2]comporte les pièces suivantes :

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
- Une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité ;
- Un *curriculum vitae* ;
- La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5 (*ou une attestation d'inscription en semestre 5 si la commission ne s'est pas encore réunie dans l'IFSI d'appartenance du candidat dans les dates de limite de dépôt des dossiers)*, et pour les infirmiers, une attestation mentionnant un exercice salarié ou libéral ;
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité,
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- Un dossier exposant le projet professionnel.

A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

L'entretien individuel d'admission est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun :

– d'un chirurgien ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique et ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire ;

[1] Ibid. *(article 4)*.

[2] *Arrêté du 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (art.1er). JO du 11 mai 2023.*

– d'un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, formateur permanent ou directeur de l'école, ou d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat titulaire d'un diplôme de niveau 7.

Cet entretien peut être réalisé, notamment pour les candidats résidant dans les départements et régions d'outre-mer candidatant dans des écoles de métropole, via les outils de communication à distance, permettant l'identification des candidats et des membres du jury et garantissant la confidentialité de l'entretien et des débats.

Les membres du jury d'admissibilité et du jury d'admission sont nommés par le directeur de l'école, président du jury. Le jury d'admissibilité et le jury d'admission sont chacun composés d'au moins 10 % de l'ensemble des évaluateurs.

Le jury d'admissibilité se compose de :

- Un conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical de l'école ;
- Un responsable pédagogique de la formation ;
- Un ou plusieurs cadres infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat, formateurs permanents de l'école ;
- Un ou plusieurs cadres infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un ou plusieurs infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique, ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire ;
- Un ou plusieurs chirurgiens participant à l'enseignement ;
- Le représentant de l'université partenaire.

Selon le nombre de candidats, il peut être prévu des sous jury suppléants, composés de :

– un chirurgien ;

– un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, formateur permanent ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat titulaire d'un diplôme de niveau 7 ;

– un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement avec une expérience de trois ans minimum en temps qu'infirmier de bloc opératoire.

La durée est de 20 minutes maximum. L'entretien d'admission est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points), suivie d'un entretien avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet :

- D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ;
- D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation. Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire

A l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Sont admis dans la formation, dans la limite de la capacité d'accueil autorisée en application des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2021, les candidats ayant réussi les épreuves du processus de sélection (…), qui permet d'attester qu'ils possèdent les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation. Les écoles concernées s'engagent à garantir la qualité pédagogique de la formation délivrée sous le contrôle de l'agence régionale de santé ainsi que la sécurité de l'accueil en formation des apprenants selon la réglementation en vigueur.

Les résultats du processus de sélection sont affichés au siège de chaque école concernée, dans un lieu accessible à toute heure à la consultation, et publiés sur son site internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. Si, dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé. Par dérogation, le directeur de l'école peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1) Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'alternance ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2) Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débuter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer par écrit son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée, sous réserve, le cas échéant, de la garantie d'une prise en charge financière.

3. Cas particuliers :

Peuvent être admis à suivre la formation, dans la limite de cinq pour cent de la capacité d'accueil de l'école les :

- Titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- Étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- Titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Leur nombre au regard de l'ensemble des étudiants d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé territorialement compétente.

Pour ces candidats, le processus de sélection comprend uniquement l'entretien d'admission.

L'inscription à l'entretien d'admission s'effectue par le dépôt d'un dossier comprenant :

- Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Un *curriculum vitae* ;
- La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- Un dossier exposant le projet professionnel ;
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité.

Lorsqu'ils sont admis en formation, ces candidats peuvent être dispensés de la validation d'une partie des unités d'enseignement par le directeur de l'école, après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Ces dispenses sont accordées après comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités d'enseignement du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

Par dérogation et dans la limite de cinq pour cent de l'effectif de première année, peuvent être admises des personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ne permettant pas d'exercer en France.

Pour être admises, ces personnes doivent réaliser des tests permettant d'apprécier leur niveau professionnel et une épreuve permettant d'apprécier leur maîtrise de la langue française.

Ces épreuves de sélection sont organisées sous la responsabilité du directeur de l'école, en concertation avec le service culturel de l'ambassade de France du pays concerné. Les sujets sont proposés et corrigés par l'équipe pédagogique de l'école choisie par le candidat.

Pour s'inscrire à ces épreuves, les personnes mentionnées au I doivent déposer un dossier comportant les pièces suivantes :

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Un *curriculum vitae* ;
- La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- Un dossier exposant le projet professionnel ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- Un justificatif de prise en charge financière et médico-sociale pour la durée des études ;
- Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité.

Ces pièces doivent être traduites par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre.

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'alternance sollicitent une inscription auprès d'une école de leur choix, autorisée par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique et habilitée, lorsqu'il s'agit d'un contrat d'apprentissage, à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail.

Le directeur de l'école concernée procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur alternant.

- La copie d'une pièce d'identité ;

- Un *curriculum vitae* de deux pages maximum ;
- Un dossier exposant le projet professionnel ;
- La copie du contrat d'alternance signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'alternance ;
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité.

L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription par dépôt de l'ensemble des pièces mentionnées au présent article. Le déroulement de la formation des alternants est défini aux articles 37 et 38. II. –

En l'absence de validité d'un contrat d'alternance, les candidats sont soumis au processus de sélection et admis en formation sur les mêmes modalités indiquées précédemment.

Tableau de répartition en 4 semestres :

Semestre 1 :	Semestre 2 :	Semestre 3 :	Semestre 4 :
Septembre à février 21 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits	Février à fin juin 21 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits	Septembre à février 21 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits	Février à fin juin 21 semaines 20 semaines de formation 1 semaine de congés 30 crédits
1ère année		2ème année	

4. **L'enseignement théorique**

Les enseignements théoriques sont organisés en unités d'enseignements et dispensés à l'école ou à distance dans la limite de 50 % de la durée totale de la formation théorique. Ils sont réalisés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques en petits groupes permettant l'apprentissage progressif des gestes et techniques nécessaires à l'acquisition des compétences. Des temps de travail personnel guidé sont aussi organisés en présentiel ou en distanciel.
Les enseignements théoriques peuvent être mutualisés, y compris entre plusieurs sessions de formation de l'école, avec d'autres écoles du même regroupement, hors regroupement, de la région ou en inter région, y compris avec d'autres formations en santé paramédicales ou médicales.
Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages. L'inter professionnalité est recherché.
La participation des étudiants aux enseignements théoriques est obligatoire durant toute la formation.
L'organisation de la formation et du suivi pédagogique individuel des étudiants est définie conjointement par l'école et l'université après avis du conseil de l'unité de formation et recherche ou des instances de l'école.

5. L’enseignement clinique

La formation en milieu professionnel est de 47 semaines répartie sur les 4 semestres.

Les périodes de stage peuvent se réaliser en établissement de santé public, privé, dans un hôpital des armées ou auprès de chirurgiens libéraux.

Pour les étudiants dont la formation est financée par leur employeur, un maximum de 23 semaines peut être réalisé chez cet employeur à condition de ne pas revenir dans le secteur interventionnel dans lequel il travaillait ultérieurement.

La participation de l’étudiant aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Calendrier rentrée 2026 : Répartition enseignements théoriques et formation en milieu professionnel

Calendrier prévisionnel		Promotion IBODE 2025 15 étudiant.e.s		Promo IBODE 2026 XX étudiant.e.s
		Semestre 3		Semestre 1
Semaine 37	Du 07/09/2026 au 13/09/2026	COURS (Semaine N°1)		COURS (Semaine N°1)
Semaine 38	Du 14/09/2026 au 20/09/2026	COURS (Semaine N°2)		COURS (Semaine N°2)
Semaine 39	Du 21/09/2026 au 27/09/2026	Stage BLOC N°3 (semaine N°1)		COURS (Semaine N°3)
Semaine 40	Du 28/09/2026 au 04/10/2026	Stage BLOC N°3 (semaine N°2)		COURS (Semaine N°4)
Semaine 41	Du 05/10/2026 au 11/10/2026	Stage BLOC N°3 (semaine N°3)		COURS (Semaine N°5)
Semaine 42	Du 12/10/2026 au 18/10/2026	Stage BLOC N°3 (semaine N°4)		COURS (Semaine N°6)
Semaine 43	Du 19/10/2026 au 25/10/2026	Stage BLOC N°3 (semaine N°5)		COURS (Semaine N°7)
Semaine 44	Du 26/10/2026 au 01/11/2026	COURS (Semaine N°3)		COURS (Semaine N°8)
Semaine 45	Du 02/11/2026 au 08/11/2026	COURS (Semaine N°4) 2 jours	Stage Assistance chirurgicale (semaine N°1)	Stage BLOC N°1 (semaine N°1)
Semaine 46	Du 09/11/2026 au 15/11/2026	Stage Assistance chirurgicale (semaine N°1/2)		Stage BLOC N°1 (semaine N°2)
Semaine 47	Du 16/11/2026 au 22/11/2026	Stage Assistance chirurgicale (semaine N°2/3)		Stage BLOC N°1 (semaine N°3)
Semaine 48	Du 23/11/2026 au 29/11/2026	Stage Assistance chirurgicale (semaine N°3/4)		Stage BLOC N°1 (semaine N°4)
Semaine 49	Du 30/11/2026 au 06/11/2026	Stage Assistance chirurgicale (semaine N°4/5)		Stage BLOC N°1 (semaine N°5)
Semaine 50	Du 07/12/2026 au 13/12/2026	Stage Assistance chirurgicale (semaine N°5/6)		COURS (Semaine N°9)
Semaine 51	Du 14/12/2026 au 20/12/2026	Stage Assistance chirurgicale (semaine N°6)	COURS (Semaine N°4) 3 jours	COURS (Semaine N°10)
Semaine 52	Du 21/12/2026 au 27/12/2026	COURS (Semaine N°5)		COURS (Semaine N°11)
Semaine 53	Du 28/12/2026 au 03/01/2027	VACANCES		VACANCES
Semaine 01	Du 04/01/2027 au 10/01/2027	Stage RECHERCHE (semaine N°1)		COURS (Semaine N°12)
Semaine 02	Du 11/01/2027 au 17/01/2027	Stage RECHERCHE (semaine N°2)		Stage HERS (N°1)
Semaine 03	Du 18/01/2027 au 24/01/2027	Stage RECHERCHE (semaine N°3)		Stage HERS (N°2)
Semaine 04	Du 25/01/2027 au 31/01/2027	Stage RECHERCHE (semaine N°4)		COURS (Semaine N°13)

Calendrier prévisionnel		Promotion IBODE 2025 15 étudiant.e.s	Promo IBODE 2026 XX étudiant.e.s
		Semestre 4	**Semestre 2**
Semaine 05	Du 01/02/2027 au 07/02/2027	Stage BLOC N°4 (semaine N°1)	**COURS (Semaine N°14)**
Semaine 06	Du 08/02/2027 au 14/02/2027	Stage BLOC N°4 (semaine N°2)	**COURS (Semaine N°15)**
Semaine 07	Du 15/02/2027 au 21/02/2027	Stage BLOC N°4 (semaine N°3)	**COURS (Semaine N°16)**
Semaine 08	**Du 22/02/2027 au 28/02/2027**	Stage BLOC N°4 (semaine N°4)	**COURS (Semaine N°17)**
Semaine 09	**Du 01/03/2027 au 07/03/2027**	Stage BLOC N°4 (semaine N°5)	**COURS (Semaine N°18)**
Semaine 10	Du 08/03/2027 au 14/03/2027	**COURS (Semaine N°6)**	Stage HERS (N°3)
Semaine 11	Du 15/03/2027 au 21/03/2027	Stage BLOC N°5 (semaine N°1)	Stage HERS (N°4)
Semaine 12	Du 22/03/2027 au 28/03/2027	Stage BLOC N°5 (semaine N°2)	**COURS (Semaine N°19)**
Semaine 13	Du 29/04/2027 au 04/04/2027	Stage BLOC N°5 (semaine N°3)	**COURS (Semaine N°20)**
Semaine 14	Du 05/04/2027 au 11/04/2027	Stage BLOC N°5 (semaine N°4)	**COURS (Semaine N°21)**
Semaine 15	Du 12/04/2026 au 18/04/2026	Stage BLOC N°5 (semaine N°5)	**COURS (Semaine N°22)**
Semaine 16	**Du 19/04/2026 au 25/04/2026**	**VACANCES**	**VACANCES**
Semaine 17	**Du 26/04/2027 au 02/05/2027**	Stage BLOC N°6 (semaine N°1)	**COURS (Semaine N°23)**
Semaine 18	Du 03/05/2027 au 09/05/2027	Stage BLOC N°6 (semaine N°2)	**COURS (Semaine N°24)**
Semaine 19	Du 10/05/2027au 16/05/2027	Stage BLOC N°6 (semaine N°3)	Stage BLOC N°2 (semaine N°1)
Semaine 20	Du 17/05/2027 au 23/05/2027	Stage BLOC N°6 (semaine N°4)	Stage BLOC N°2 (semaine N°2)
Semaine 21	Du 24/05/2027 au 30/05/2027	Stage BLOC N°6 (semaine N°5)	Stage BLOC N°2 (semaine N°3)
Semaine 22	Du 31/05/2027 au 06/06/2027	Stage BLOC N°6 (semaine N°6)	Stage BLOC N°2 (semaine N°4)
Semaine 23	Du 07/06/2027 au 13/06/2027	Stage BLOC N°6 (semaine N°7)	Stage BLOC N°2 (semaine N°5)
Semaine 24	Du 14/06/2027 au 20/06/2027	Stage BLOC N°6 (semaine N°8)	**COURS (Semaine N°25)**
Semaine 25	Du 21/06/2027 au 27/06/2027	**COURS (Semaine N°7)** *Prépa Bloc*	**COURS (Semaine N°26)** *Prépa Bloc*

Répartition Bloc de compétences/Compétences/UE/Semestres/ECTS

Maquette de formation IBODE positionnement et répartition des ECTS dans les semestres							
			S1	**S2**	**S3**	**S4**	**Total ECTS**
Blocs de compétences / UE	**Compétences**	**Unités complémentaires**	**ECTS**	**ECTS**	**ECTS**	**ECTS**	
Bloc 1 (UE1) – Prise en soins et mise en œuvre des **activités de prévention et de soins** en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 – Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptées aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UC1 Sciences infirmières et bloc opératoire	3	2			5
	2 – Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UC2 Sciences médico-chirurgicales	7	6	3		16
		UC11 Optionnelle		1			
Bloc 2 (UE2) – Mise en œuvre des **techniques complexes d'assistance chirurgicale** au cours d'actes invasifs ou à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicales en prenant en compte les risques encourus par la personne	UC3 Techniques complexes d'assistance chirurgicale			4	3	7
Bloc 3 (UE3) – **Organisation et coordination des activités de soins**, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	4 – Organiser et coordonner les activités de soins liés au processus péri-opératoire	UC4 Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire	3	2			5
	5 – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UC5 Prévention et gestion des risques	4	3			7
	6 – Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés		5	2			7
Bloc 4 (UE4) – **Information et formation des professionnels** dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7 – Former et informer les professionnels et les personnes en formation	UC6 formation, tutorat et développement des compétences			3		3

Maquette de formation IBODE positionnement et répartition des ECTS dans les semestres							
			S1	**S2**	**S3**	**S4**	**Total ECTS**
Blocs de compétences	**Compétences**	**Unités d'enseignement**	**ECTS**	**ECTS**	**ECTS**	**ECTS**	
Bloc 5 (UE5) **– Veille professionnelle**, travaux de **recherche** et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8 – Rechercher, traiter et analyser les données professionnelles et scientifiques	UC7 Recherche		4	4		8
		UC8 Langue vivante	1	1	1	1	4
		UC10 Mémoire				6	6
	9 – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	UC9 Analyse de pratique professionnelles		2		2	4
			23	23	15	12	73
Enseignements cliniques (stages)			14		33		47
Total ECTS			60		60		120

6. Le contrôle de connaissances

a) Théorique

Selon l'article 25 de l'arrêté du 27 avril 2022, les enseignements des semestres 1 à 3 donnent lieu à deux sessions d'évaluations. La deuxième session se déroule de préférence en juin et au plus tard en septembre de l'année universitaire en cours.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiant.e.s sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé la ou les unités d'enseignements du bloc de compétences concerné. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

Les évaluations portent sur les enseignements dispensés en cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés et travaux pratiques en présentiel et distanciel.

Dans le cadre de travaux de groupe faisant l'objet d'une évaluation collective, des notes individuelles différentes pourront être attribuées aux membres du groupe en cas de non-respect des consignes ou de contribution inégale.

La participation des étudiant.e.s aux différentes activités pédagogiques est susceptible d'être prise en compte dans la notation des unités d'enseignements.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens. Les modalités d'évaluation des unités d'enseignement sont définies dans le référentiel de formation en annexe III[3].
L'étudiant doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation de chaque unité d'enseignement pour qu'elle soit validée. La validation de plusieurs unités d'enseignement d'un même bloc de compétence appartenant au même semestre peut être organisée lors d'une même épreuve. Les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La compensation des notes s'opère dans une même unité d'enseignement d'un même semestre à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour cette unité d'enseignement ne soit inférieure à 9 sur 20.

L'article 34 de l'arrêté du 27 avril 2022 mentionne : l'affichage « des résultats intervient dans les cinq jours ouvrés suivant la délibération du jury semestriel ».
Les résultats sont affichés de manière anonyme au sein de l'ERFPS et sur l'Espace Numérique de Travail. Un numéro d'identification est attribué à chaque étudiant en début d'année universitaire.

Les évaluations en session 2 sont organisées au plus tôt 15 jours après l'affichage des résultats des évaluations en session 1.

[3] Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

b) Clinique

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'étudiant.e évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base du support d'évaluation prévu en annexe V[4]. Les actes et activités en lien avec la compétence 3 sont encadrés et évalués par le chirurgien. En cas de difficulté, un entretien entre le responsable de l'accueil et de l'encadrement, le formateur référent et l'étudiant.e est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres du jury semestriel.

Le responsable pédagogique et le formateur de l'école, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prennent connaissance des indications portées sur ce support d'évaluation, pour proposer au jury semestriel, défini à l'article 26, l'attribution des crédits européens liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages.
Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique (en juillet 2026 pour la non validation d'un stage relatif au semestre 1 ou 2). Cette proposition prend en compte le niveau de formation de l'étudiant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences.

c) Validation

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés.
En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.
Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences.

Le formateur référent en école effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » figurant en annexe VI, à partir des résultats obtenus lors des périodes réalisées en milieu professionnel et aux évaluations théoriques de chaque bloc de compétences.

Le passage du deuxième semestre au troisième semestre s'effectue par la validation de toutes les unités d'enseignement des semestres 1 et 2, équivalant à 57 crédits sur 60. Les étudiants n'ayant pas validé ces unités d'enseignement voient leur situation examinée par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.
Le directeur de l'école, après avis de cette section, peut autoriser l'étudiant à s'inscrire une deuxième fois pour suivre les enseignements des unités d'enseignement non validées.
Dans ce cadre, ils bénéficient à nouveau de deux sessions d'évaluations pour les enseignements semestriels.

Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés
Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois conservent le bénéfice des crédits acquis.
Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois en ayant validé les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par le jury semestriel.
Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'école, la durée de la formation ne peut dépasser trois années universitaires consécutives.

4

d) Invalidation

Dans le cadre d'une invalidation d'une unité d'enseignement clinique et/ou théorique, la prise de rendez-vous est possible, sur demande motivée, auprès de l'équipe pédagogique uniquement si l'unité n'a pas été validée.
Les documents types pour formuler ces demandes sont accessibles sur l'ENT Collegium et doivent être transmis, dans un délai de 15 jours suivant l'affichage des résultats par mail auprès de l'équipe pédagogique.

- **Tableau prévisionnel des évaluations du SEMESTRE 3 de la promotion 25-27 :**

 Promotion 2025 *15 étudiant.e.s IBODE*	Semestre 3 Du 07/09/26 au 31/01/27			
Unités d'enseignements	Modalités d'évaluation		**Session 1**	**Session 2**
Unité d'enseignement 2 / 3 ECTS *36 heures* **Sciences médico-chirurgicales** *Référentes : Pr Bridoux / Véronique Cheinisse*	Epreuve n°1 : évaluation écrite ou orale des connaissances à partir de situations cliniques	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 44** Du 26/10 au 01/11/26	**A partir de la semaine 07**
	Epreuve n°2 : : évaluation écrite ou orale des connaissances à partir d'un dossier de prise en charge chirurgicale	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 51** Du 14/12 au 20/12/26	**A partir de la semaine 07**
Unité d'enseignement 3 / 4 ECTS *45 heures* **Techniques complexes d'assistance chirurgicale** *Référents : Dr Bottet / Sophie Notin-Coutant*	Mise en situation simulée = travaux pratiques	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 44** Du 26/10 au 01/11/26	**A partir de la semaine 07**
Unité d'enseignement 6 / 3 ECTS *36 heures* **Formation, tutorat et développement des compétences** *Référentes : Sophie Notin-Coutant*	Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 51** Du 14/12 au 20/12/26	**A partir de la semaine 07**
Unité d'enseignement 7 / 4 ECTS *48 heures* **Recherche** *Référentes : Pr Deneuve / Sophie Notin-Coutant*	Epreuve n°1: Rédaction d'une note de recherche	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 04** Du 25/01 au 31/01/27	**A partir de la semaine 07**
	Epreuve n°2 : Soutenance orale en groupe en lien avec la réalisation du stage « Recherche »	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 04** Du 25/01 au 31/01/27	**A partir de la semaine 07**
Unité d'enseignement 8 / 1 ECTS *10 heures* **Langue vivante : Anglais** *Référentes : Elsa Granger / Véronique Cheinisse*	Exposé oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 51** Du 14/12 au 20/12/26	**A partir de la semaine 07**
Stage BLOC n°3 / 5 ECTS **175 heures**	Du 21/09/2026 au 25/10/2026			**A partir de 28/06/2027**
Stage « Assistance chirurgicale » / 6 ECTS **210 heures**	Du 04/11/2026 au 16/12/2026			
Stage « Recherche » / 4 ECTS **140 heures**	Du 04/01/2027 au 31/01/2027			
Réactualisation AFGSU Uniquement pour les étudiant.es concerné.es	Semaine 43 CESU - MTC			
Congés	Du 28/12/2026 au 03/01/2027			
Jury semestriel	Semaine 06 Du 01/02/2027 au 07/01/2027			

- **Tableau prévisionnel des évaluations du SEMESTRE 4 de la promotion 25-27 :**

 Promotion 2025 *15 étudiant.e.s IBODE*	Semestre 4 Du 01/02/27 au 27/06/27			
Unités d'enseignements	Modalités d'évaluation		**Session 1**	**Session 2**
Unité d'enseignement 3 / 3 ECTS *18 heures* **Techniques complexes d'assistance chirurgicale** *Référents : Dr Bottet / Sophie Notin-Coutant*	Mise en situation simulée = Travaux pratiques	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 10** **Du 08/03 au 14/03/27**	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 8 / 1 ECTS *10 heures* **Langue vivante : Anglais** *Référentes : Elsa Granger / Véronique Cheinisse*	Abstract en anglais → intégré au mémoire	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 18** **Du 03/05 au 09/05/27**	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement / 6 ECTS *25 heures* **Mémoire** *Référents : Pr LIARD / Sophie Notin-Coutant*	Evaluation individuelle :		**Semaine 18** **Du 03/05 au 09/05/27**	**A partir du 28/06/27**
	Epreuve n°1 : évaluation individuelle	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20		
	Epreuve n°2 : soutenance orale	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 22-23**	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 9 / 2 ECTS *12 heures* **Analyse de pratiques professionnelles** *Référents : Sophie Notin-Coutant*	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit → incluse dans le mémoire	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 18** **Du 03/05 au 09/05/27**	**A partir du 28/06/27**
Stage BLOC n°4 / 5 ECTS **175 heures**	Du 01/02/2027 au 07/03/2027			**A partir du 28/06/27**
Stage BLOC n°5 / 5 ECTS **175 heures**	Du 15/03/2027 au 18/04/2027			
Stage BLOC n°6 / 8 ECTS **280 heures**	Du 26/04/2027 au 20/06/2027			
Congés	Du 19/04/2027 au 25/04/2027			
Jury semestriel	Semaine 24 Du 14/06/27 au 20/06/27			

• Tableau prévisionnel des évaluations du SEMESTRE 1 de la promotion 26-28 :

 Promotion 2026 Xx étudiant.e.s IBODE	Semestre 1 Du 07/09/26 au 31/01/27			
Unités d'enseignements	Modalités d'évaluation		**Session 1**	**Session 2**
Unité d'enseignement 1 / 3 ECTS **Sciences infirmières et bloc opératoire** ***60 heures*** *Référente : Sophie Notin-Coutant*	Evaluation individuelle de mise en situation simulée	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 50 Du 07/12 au 11/12/26**	**Semaine 12 Du 22/03 au 28/03/27**
Unité d'enseignement 2 / 7 ECTS **Sciences médico-chirurgicales** ***140 heures*** *Référentes : **Pr Bridoux** / Véronique Cheinisse*	Epreuve n°1 : évaluation individuelle écrite des connaissances→QCM + QROC MAXIMUM 60 questions	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 44 Du 26/10 au 01/11/26**	**Semaine 12 Du 22/03 au 28/03/27**
	Epreuve n°2 : évaluation individuelle écrite des connaissances→QCM + QROC MAXIMUM 60 questions	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 04 Du 25/01 au 31/01/27**	**Semaine 12 Du 22/03 au 28/03/27**
	Epreuve n°3 : évaluation écrite ou orale des connaissances à partir de situations cliniques vécues en stage	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 49 Du 30/11 au 06/12/26**	**Semaine 12 Du 22/03 au 28/03/27**
Unité d'enseignement 4 / 3 ECTS **Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire** ***60 heures*** *Référente : Véronique Cheinisse*	Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire réalisé en groupe	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 04 Du 25/01 au 31/01/27**	**Semaine 12 Du 22/03 au 28/03/27**
Unité d'enseignement 5 / 9 ECTS **Prévention et gestion des risques** ***180 heures*** *Référente : Véronique Cheinisse*	Epreuve n°1 : évaluation écrite individuelle des connaissances→ QROC + QCM MAXIMUM 60 questions	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 44 Du 26/10 au 01/11/26**	**Semaine 12 Du 22/03 au 28/03/27**
	Epreuve n°2 : évaluation individuelle écrite ou orale des connaissances en lien avec la mise en conformité d'une salle d'intervention	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 50 Du 07/12 au 13/12/26**	**Semaine 12 Du 22/03 au 28/03/27**
	Epreuve n°3 : évaluation individuelle écrite des connaissances à partir d'analyse de documents	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 51 Du 14/12 au 20/12/25**	**Semaine 12 Du 22/03 au 28/03/27**
Unité d'enseignement 8 / 1 ECTS ***20 heures*** **Langue vivante : Anglais** *Références : Elsa Granger / Véronique Cheinisse*	Contrôle continu : participation orale individuelle	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 04 Jusqu'au 31/01/27**	**Semaine 12 Jusqu'au 28/03/27**
Stage BLOC n°1 / 5 ECTS **175 heures**	Du 02/11/2026 au 06/12/2026			**A partir du 28/06/2027**
Stage HERS n°1 / 1 ECTS **35 heures**	Du 11/01/2027 au 17/01/2027			
Stage HERS n°2 / 1 ECTS **35 heures**	DU 18/01/2027 au 24/01/2027			
Congés	Du 28/12/26 au 03/01/27			
Jury semestriel	Semaine 05 Du 01/02/2027 au 07/02/2027			

• Tableau prévisionnel des évaluations du SEMESTRE 2 de la promotion 26-28 :

Promotion 2026 Xx étudiant.e.s IBODE	Semestre 2 Du 01/02/27 au 27/06/27			
Unités d'enseignements	Modalités d'évaluation		**Session 1**	**Session 2**
Unité d'enseignement 1 / 2 ECTS **Sciences infirmières et bloc opératoire** ***40 heures*** *Référente : Sophie Notin-Coutant*	Evaluation individuelle de mise en situation simulée	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 24** **Du 14/06 au 20/06/27**	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 2 / 6 ECTS **Sciences médico-chirurgicales** ***120 heures*** *Référentes : **Pr Bridoux** / Véronique Cheinisse*	Epreuve n°1 : évaluation individuelle écrite des connaissances → QCM+QROC MAXIMUM 60 questions	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 09** **Du 01/03 au 07/03/27**	**A partir du 28/06/27**
	Epreuve n°2 : évaluation individuelle écrite des connaissances → QCM +QROC MAXIMUM 60 questions	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 18** **Du 03/05 au 09/05/27**	**A partir du 28/06/27**
	Epreuve n°3 : évaluation écrite ou orale des connaissances à partir de situations cliniques vécues en stage	Obtention d'une note au moins égale à 10/20 et/ou supérieure à 9/20	**Semaine 23** **Du 07/06 au 13/06/27**	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 4 / 2 ECTS **Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire *40 heures*** *Référente : Véronique Cheinisse*	Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opértaoire réalisé en groupe	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 23** **Du 07/06 au 13/06/27**	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 5 / 5 ECTS **Prévention et gestion des risques** ***100 heures*** *Référente : Véronique Cheinisse*	Travail oral à partir d'analyse de documents réalisé en groupe	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	En cours de programmation	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 7 / 4 ECTS **Recherche *80 heures*** *Référentes : **Pr Deneuve** / Sophie Notin-Coutant*	Epreuve n°1 : Evaluation écrite réalisée individuelle ou en groupe → Liste argumentée de références bibliographiques en lien avec une thématique du semestre	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 18** **Du 03/05 au 09/05/27**	**A partir du 28/06/27**
	Epreuve n°2 : Evaluatiopn écrite individuelle ou en groupe → séquence revue bibliographique « Breakfast biblio »	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 18** **Du 03/05 au 09/05/27**	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 8 / **1 ECTS** **Langue vivante : Anglais *20 heures*** *Références : **Elsa Granger** / Véronique Cheinisse*	Travail écrit ou oral à partir d'un article professionnel réalisé en groupe	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	En cours de programmation	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 9 / 2 ECTS **Analyse de pratiques professionnelles *40 heures*** *Référente : Sophie Notin-Coutant*	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit réalisée en groupe	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	**Semaine 16** **Du 13/04 au 19/04/26**	**A partir du 28/06/27**
Unité d'enseignement 10 / 1 ECTS **Optionnelle *20 heures*** *Références : Véronique Cheinisse / Sophie Notin-Coutant*	Epreuve orale ou écrite en lien avec la pratique professionnelle	Obtention d'une note au moins égale à 10/20	En cours de programmation	**A partir du 28/06/27**
Stage HERS n°3 / 1 ECTS **35 heures**	Du 08/03/2027 au 14/03/2027			**A partir du 28/06/27**
Stage HERS n°4 / 1 ECTS **35 heures**	Du 15/03/2027 au 21/03/2027			
Stage BLOC n°2 / 5 ECTS **175 heures**	Du 10/05/2027 au 13/06/2027			
Congés	Du 19/04/2027 au 25/04/2027			
Jury semestriel	Semaine 24 Du 14/06/2027 au 20/06/2027			

7. La diplomation :

Les dossiers des étudiants ayant validé les trois premiers semestres de formation équivalant à 90 crédits sur 90, effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 4 et n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation, sont présentés au jury du diplôme d'Etat.

Les résultats des étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury du diplôme d'Etat leur sont communiqués à l'issue de ce jury.
Ils bénéficient d'une deuxième session d'évaluation pour les enseignements du semestre 4.
Ils peuvent être autorisés par le directeur de l'école, après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à s'inscrire une seconde fois pour suivre les formations théoriques et pratiques des unités d'enseignement non validées des semestres 3 et 4. Dans ce cadre, ils bénéficient à nouveau de deux sessions d'évaluations pour chaque semestre.
Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois conservent le bénéfice des crédits acquis.
Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois en ayant validé les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits.
Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés.

Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université.
Le jury comprend :
1° Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé ;
2° Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation ;
3° Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
4° Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ;
5° Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
6° Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;
7° Un chirurgien participant à la formation des étudiants.
Le jury se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant, qui comprend notamment la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » mentionnée à l'article 30.
Plusieurs sessions de jurys sont organisées dans l'année. Le jury peut siéger au titre de plusieurs sessions de formation.

L'instance ne peut siéger que si au moins la majorité de ses membres sont présents. En cas d'absence de quorum, le jury est reporté. Les membres de l'instance sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de sept jours calendaires et l'instance peut alors délibérer quel que soit le nombre de participants.

Les membres du jury peuvent se réunir et participer aux délibérations via les outils de communication à distance, permettant leur identification et garantissant la confidentialité des débats.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré aux étudiants et alternants titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité, ayant acquis les connaissances et les compétences définies dans le référentiel de formation figurant à l'annexe III du présent arrêté.
Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux quatre semestres de la formation, et par la validation de la soutenance du mémoire.
La liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est établie par le jury.
Le jury est souverain dans ses délibérations et décisions.
Le diplôme d'Etat est délivré par l'université aux candidats admis par le jury.
La publication des résultats intervient dans les cinq jours ouvrés suivant la délibération du jury.

Les candidats n'ayant pas validé la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire à l'issu du jury du diplôme d'Etat bénéficient d'une seconde session d'évaluations pour les enseignements du semestre 4.
Lorsqu'ils ne valident pas les crédits du semestre 4 à l'issue de cette seconde session, les étudiants voient leur situation examinée par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Le directeur de l'école, après avis de cette section, peut autoriser l'étudiant à s'inscrire une seconde fois pour suivre les enseignements des unités d'enseignement non validées. Dans ce cadre, ils bénéficient à nouveau de deux sessions d'évaluations pour les enseignements semestriels.
Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés.
Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois conservent le bénéfice des crédits acquis.
Les étudiants autorisés à s'inscrire une seconde fois en ayant validé les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits.
Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'école, la durée de la formation ne peut dépasser trois années universitaires consécutives.

8. Modalités de gouvernance du dispositif de formation :

Les modalités de gouvernance de l'école d'IBODE se réfèrent à l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, et à l'arrêté du 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire.

L'école d'IBODE de Rouen est rattaché à un établissement de santé qui est le centre hospitalier Charles Nicolle (CHU-Hôpitaux de Rouen) ; lui-même établissement support du groupement hospitalier de territoire « Rouen Cœur de Seine ».

A ce titre, l'école d'IBODE de Rouen s'inscrit dans son territoire de santé et ses orientations stratégiques sont en cohérence avec les axes prioritaires du GHT « Rouen Cœur de Seine ».

La formation proposée par l'école d'IBODE de Rouen vise à positionner celle-ci dans un réseau de communication, d'informations et de compétences internes et externes sur le plan départemental et régional. Elle assure une formation répondant aux besoins en compétences des futurs professionnels de santé en vue d'accompagner les besoins en santé de la population.

La gouvernance fonctionnelle et organique de l'école d'IBODE de Rouen **est assurée par le directeur des soins – coordonnateur des écoles paramédicales spécialisées (ERFPS)** dont les missions principales sont de :

- Piloter le fonctionnement général des écoles
- Définir les priorités stratégiques, la politique qualité et la politique de communication
- Gérer les ressources humaines
- Assurer la gestion administrative et réglementaire des écoles
- Assurer la gestion financière, économique et la sécurité au sein des écoles.

Le directeur des soins – coordonnateur des écoles paramédicales spécialisées est assisté dans ses missions par l'équipe pédagogique et par les différentes instances qui accompagnent les instituts dans la gestion de toutes les questions relatives aux formations et à la vie étudiante.

La direction pédagogique universitaire est assurée par l'UFR Santé de l'Université Rouen Normandie.

La coordination et la planification des enseignements de la formation conduisant au diplôme d'IBODE seront sous la responsabilité pédagogique d'un représentant désigné par le président de l'université et du directeur de l'école. La déclinaison de la maquette de formation, comprenant notamment la répartition des enseignements entre enseignants universitaires et non universitaires, est co-construite par l'université et par l'école et validée par les instances de l'université et de l'école.

Les instances mises en place dans le cadre du rapprochant de l'école d'IBODE et l'UFR Santé sont les suivantes :

Instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBODE

L'instance compétente pour les orientations générales de l'école est présidée par le président de l'université ou son représentant.

La liste des membres de cette instance ainsi que les modalités de leur désignation sont inspirées par l'arrêté du 17 avril 2018 :

- Membres de droit :

- le président de l'université ou son représentant ;

- deux représentants de la Région Normandie ;

- le directeur de l'institut de formation ou son représentant ;

- le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant (CHU de Rouen)

- le conseiller pédagogique, ou technique en l'absence de conseiller pédagogique, de l'Agence Régionale de Santé ;

- le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant, directeur des soins ;

- un enseignant de statut universitaire, désigné par le président d'université ;

- un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut ;

-un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut ;

- le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées ;

-deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé ;

-Un représentant du personnel administratif de l'institut, désigné par le directeur de l'institut.

- Membres élus :

1. Représentants des étudiants :

-deux représentants des étudiants par promotion, élus à l'issue d'un scrutin proportionnel à un tour.

2. Représentants des formateurs permanents :

-un formateur permanent de l'institut de formation par année de formation.

Les élections ont lieu dans un délai maximum de soixante jours après la rentrée. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu. La composition de l'instance est validée par le président de l'université de Rouen ou son représentant.

Les membres de l'instance ont un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

La durée du mandat des membres élus est de trois ans. Celle des membres représentant les étudiants est d'une année. Le mandat électif des étudiants et des formateurs permanents se poursuit jusqu'aux élections suivantes.

L'instance se réunit au moins une fois par an, après convocation par le directeur de l'école, qui recueille préalablement l'accord du président. Il peut également être réuni à la demande des deux

tiers des membres. Les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de quinze jours calendaires.

L'instance ne peut siéger que si la majorité de ses membres est présente. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée.

L'instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBODE émet un avis sur les sujets suivants :

- Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
- Les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
- L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;
- Le rapport annuel d'activité pédagogique ; -les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante ;
- La cartographie des stages ;
- L'intégration de l'école dans le schéma régional de formation.

Elle valide :

- Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants ;
- Le règlement intérieur ainsi que tout avenant à celui-ci ;
- La certification de l'école d'IBODE si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

Les décisions et avis sont pris à la majorité.

Le directeur de l'institut de formation fait assurer le secrétariat des réunions.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants et de la VAE

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants est présidée par le directeur de l'institut de formation ou son représentant.

- Membres de droit :

- le directeur de l'institut de formation ou son représentant ;

- un conseiller scientifique médical désigné par le Doyen de l'UFR Santé ;

- le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins du CHU de Rouen ;

-un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé ;

- un enseignant de statut universitaire désigné, par le président d'université, ;

- un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut ;

-le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées ;

-deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé.

- Membres élus :

1. Représentants des étudiants :

- deux étudiants par promotion. Ces représentants des étudiants, ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

2. Représentants des formateurs permanents élus par leurs pairs :

- un formateur permanent de l'institut de formation par promotion. Ces représentants des formateurs permanents, ainsi que leurs suppléants sont ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

La durée de leurs mandats est identique à celle mentionnée pour l'instance compétente pour les orientations générales de l'école d'IBODE.

Cette section se réunit après convocation par le directeur de l'institut de formation. Elle ne peut siéger que si la majorité de ses membres est présente. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée.

La section rend, sans préjudice des dispositions spécifiques, des décisions sur les situations individuelles suivantes :

1) Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge ;
2) Demandes de redoublement formulées par les étudiants ;
3) Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants.

Le dossier de l'étudiant, accompagné d'un rapport motivé du directeur, est transmis au moins sept jours calendaires avant la réunion de cette section.

L'étudiant reçoit communication de son dossier dans les mêmes conditions que les membres de la section. La section entend l'étudiant, qui peut être assisté d'une personne de son choix.

L'étudiant peut présenter devant la section des observations écrites ou orales.

Dans le cas où l'étudiant est dans l'impossibilité d'être présent ou s'il n'a pas communiqué d'observations écrites, la section examine sa situation.

Toutefois, la section peut décider à la majorité des membres présents de renvoyer à la demande de l'étudiant l'examen de sa situation à une nouvelle réunion. Un tel report n'est possible qu'une seule fois.

Tout étudiant sollicitant une interruption de formation et devant être présenté devant cette section, quel qu'en soit le motif, le sera avant l'obtention de cette interruption.

L'instance est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place auprès des étudiants en difficulté pédagogique ou bénéficiant d'aménagement spécifique en cas de grossesse ou de handicap.

Conformément à l'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, l'instance est également informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place auprès des étudiants qui appartiennent aux catégories de sportifs suivantes :
-les sportives et sportifs inscrits sur les listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
-les sportives et sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et sur la liste des sportifs des collectifs nationaux ;
-les sportives et sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entrainement reconnues dans le Parcours de performance fédéral de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère des sports ;
-les sportives et sportifs des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail ;
-les juges, arbitres et entraineurs de haut niveau.

Lorsque l'étudiant a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, le directeur de l'école d'IBODE, en accord avec le responsable du lieu de stage, et le cas échéant la direction des soins, peut décider de la suspension du stage de l'étudiant, dans l'attente de l'examen de sa situation par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Cette section doit se réunir, au maximum, dans un délai d'un mois à compter de la survenue des faits. Lorsque la section se réunit, en cas de suspension ou non, elle peut proposer une des possibilités suivantes soit :

- Alerter l'étudiant sur sa situation en lui fournissant des conseils pédagogiques pour y remédier ou proposer un complément de formation théorique et/ ou pratique selon des modalités fixées par la section ;
- Exclure l'étudiant de l'institut de façon temporaire, pour une durée maximale d'un an, ou de façon définitive.

Les décisions de la section font l'objet d'un vote à bulletin secret.

Les décisions sont prises à la majorité.

Tous les membres ont voix délibérative, sauf les membres invités. En cas d'égalité de voix pour l'examen d'une situation individuelle, la décision est réputée favorable à l'étudiant.

Le directeur notifie, par écrit, à l'étudiant la décision prise par la section dans un délai maximal de cinq jours ouvrés après la réunion de la section. Elle figure à son dossier pédagogique. La notification doit mentionner les voies de recours et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.

Un avertissement peut également être prononcé par le directeur sans consultation de cette section. Dans ce cas, l'étudiant reçoit préalablement communication de son dossier. Il est entendu par le directeur de l'école et peut se faire assister d'une personne de son choix.

Le directeur de l'école organise l'entretien en présence d'un professionnel de l'institut.

La sanction motivée est notifiée par écrit à l'étudiant dans un délai de cinq jours ouvrés et figure dans son dossier pédagogique. La notification doit mentionner les voies de recours et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.

Le bilan annuel d'activité de cette section est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales de l'école. Le compte rendu est adressé aux membres titulaires de cette section dans les 40 jours calendaires qui suivent la réunion. Les membres titulaires peuvent formuler des observations au président de la section.

Le directeur de l'institut de formation fait assurer le secrétariat des réunions.

Les membres de la section sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des réunions de la section concernant la situation d'étudiants.

Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Avant toute présentation devant la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, l'étudiant est reçu en entretien par le directeur à sa demande, ou à la demande du directeur, d'un membre de l'équipe pédagogique ou d'encadrement en stage.

L'entretien se déroule en présence de l'étudiant qui peut se faire assister d'une personne de son choix et de tout autre professionnel que le directeur juge utile.

Au terme de cet entretien, le directeur détermine l'opportunité d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Liste des membres de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires :

1. Représentants des enseignants :

- un enseignant de statut universitaire, désigné par le président d'université ;

- le médecin participant à l'enseignement dans l'institut, qui participe à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut ;

-un formateur permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

2. Représentants des étudiants :

-un représentant des étudiants par année de formation, tirés au sort parmi les étudiants titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

3. Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

Lorsqu'il est jugé de l'opportunité d'une présentation devant la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, le directeur de l'école saisit la section par une lettre adressée à ses membres, ainsi qu'à l'étudiant, précisant les motivations de présentation de l'étudiant.

Ce document mentionne le nom, l'adresse et la qualité de la personne faisant l'objet des poursuites ainsi que les faits qui leur sont reprochés. Il est accompagné de toutes pièces justificatives.

L'étudiant reçoit communication de son dossier à la date de saisine de la section.

Le délai entre la saisine de la section et la tenue de la section est de minimum quinze jours calendaires.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est tiré au sort, parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école.

Les représentants des étudiants et des formateurs permanents sont tirés au sort, à l'issue des élections et en présence des élus étudiants et des formateurs permanents parmi ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école.

Les membres de la section ont un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

La durée de leurs mandats est identique comme mentionnée précédemment.

La section ne peut siéger que si la majorité de ses membres sont présents. Si le quorum requis n'est pas atteint, la réunion est reportée. Les membres de la section sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de quinze jours calendaires. La section peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

En cas d'urgence, le directeur de l'école peut suspendre la formation de l'étudiant en attendant sa comparution devant la section.

Lorsque l'étudiant est en stage, la suspension du stage est décidée par le directeur de l'école, en accord avec le responsable du lieu de stage, et le cas échéant la direction des soins, dans l'attente de l'examen de sa situation par la présente section. Celle-ci doit se réunir dans un délai maximum d'un mois à compter de la survenue des faits. La suspension est notifiée par écrit à l'étudiant.

Au jour fixé pour la séance, le directeur, ou son représentant, présente la situation de l'étudiant puis se retire. L'étudiant présente devant la section des observations écrites ou orales. Il peut être assisté d'une personne de son choix.

Dans le cas où l'étudiant est dans l'impossibilité d'être présent, ou s'il n'a pas communiqué d'observations écrites, la section examine sa situation. Toutefois, la section peut décider à la majorité des membres présents de renvoyer à la demande de l'étudiant l'examen de sa situation à une nouvelle réunion. Un tel report n'est possible qu'une seule fois.

Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du président de la section, ou de la majorité des membres de la section.

A l'issue des débats, la section peut décider d'une des sanctions suivantes :

- Avertissement,
- Blâme,
- Exclusion temporaire de l'étudiant de l'institut pour une durée maximale d'un an,
- Exclusion de l'étudiant de la formation pour une durée maximale de cinq ans.

Les décisions de la section font l'objet d'un vote à bulletin secret. Les décisions sont prises à la majorité. En cas d'égalité de voix, la voix du président de section est prépondérante. Tous les membres ont voix délibérative.

La décision prise par la section est prononcée de façon dûment motivée par celle-ci et notifiée par écrit, par le président de la section, au directeur de l'école à l'issue de la réunion de la section.

Le directeur de l'école notifie par écrit, à l'étudiant, cette décision, dans un délai maximal de cinq jours ouvrés après la réunion. Elle figure dans son dossier pédagogique. La notification doit mentionner les voies de recours et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.

Un avertissement peut également être prononcé par le directeur de l'école sans consultation de cette section. Dans ce cas, l'étudiant reçoit préalablement communication de son dossier. Il est entendu par le directeur de l'institut et peut se faire assister d'une personne de son choix. Le directeur de l'institut organise l'entretien en présence d'un professionnel de l'institut. La sanction motivée est notifiée par écrit à l'étudiant dans un délai de cinq jours ouvrés et figure dans son dossier pédagogique. La notification doit mentionner les voies de recours et les délais selon lesquels la décision peut être contestée.

Tout étudiant sollicitant une interruption de formation et devant être présenté devant cette section, quel qu'en soit le motif, le sera avant l'obtention de cette interruption.

Les membres de la section sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des réunions de la section concernant la situation d'étudiants.

Le bilan annuel d'activité des réunions de la section est présenté par le directeur de l'école devant l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Le compte rendu, après validation par le président de la section, est adressé aux membres de la section et à l'étudiant, pour la situation le concernant, dans les 40 jours calendaires qui suivent la réunion.

Le directeur de l'école fait assurer le secrétariat des réunions.

Section relative à la vie étudiante

Dans chaque institut de formation préparant à l'un des diplômes paramédicaux constituée une section relative à la vie étudiante composée du directeur ou de son représentant, des étudiants élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école et au minimum de trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'école.

Liste des membres de la section relative aux conditions de vie des étudiants :

- Le directeur ou de son représentant, en qualité de président.
- Les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école. L'un d'eux est désigné comme vice-président.
- Trois personnes au minimum désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut.

Des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur en fonction de l'ordre du jour, pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante.

En cas d'absence du directeur, la présidence est assurée par le vice-président élève.

Les étudiants IBODE seront également représentés au sein de la commission de vie du campus de l'UFR Santé Rouen Normandie.

En fonction de l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante.
La section est présidée par le directeur de l'institut. Un vice-président est désigné parmi les étudiants présents. En cas d'absence du directeur, la présidence est assurée par le vice-président étudiant.

Cette section se réunit au moins deux fois par an sur proposition du directeur ou des étudiants représentés à la section de la vie étudiante. Les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de quinze jours calendaires.

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- L'utilisation des locaux et du matériel,
- Les projets extra « scolaires »,
- L'organisation des échanges internationaux.

L'ordre du jour est préparé par le président et le vice-président de la section. Tout membre peut soumettre un point à l'ordre du jour au plus tard sept jours calendaires avant la réunion de la section.

Le bilan annuel d'activité des réunions de la section relative à la vie étudiante est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales de l'école par le directeur de l'école et mis à disposition des étudiants, de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. Le compte rendu, après validation par le président de la section, est adressé aux membres de la section dans les 40 jours calendaires qui suivent la réunion.

Le directeur de l'école de formation fait assurer le secrétariat des réunions.

UFR SANTE

Année Universitaire 2026-2027

Règlement des études médicales

Deuxième cycle

Médecine

DFASM 1 – DFASM 2 – DFASM 3

La coordination du 2ème cycle est assurée par le Pr Agnès LIARD-ZMUDA (Vice-doyenne à la pédagogie et aux études médicales)

Prévention et lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

L'UFR Santé de Rouen affirme son engagement ferme en faveur d'un environnement d'étude, de formation et de travail respectueux et sécurisé pour toutes et tous. À ce titre, toute forme de violence sexiste ou sexuelle (VSS) est strictement interdite et ne saurait être tolérée au sein de la faculté.

Les VSS incluent notamment les propos, comportements, gestes, attitudes ou actes à connotation sexiste ou sexuelle, qu'ils soient verbaux, non verbaux, physiques ou numériques, et qu'ils visent une ou plusieurs personnes. Ces comportements portent atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la sécurité des étudiants, ils sont contraires aux valeurs de respect, d'égalité et de solidarité qui fondent la formation médicale.

La Faculté rappelle que la prévention et la lutte contre les VSS est l'affaire de toutes et tous. Chaque étudiant.e doit contribuer activement à promouvoir un climat bienveillant et respectueux. Tout acte de VSS fera l'objet de procédures adaptées et pourra entraîner des sanctions disciplinaires, voire d'éventuelles poursuites pénales.

En choisissant la médecine, les étudiant.e.s s'engagent à incarner des valeurs d'humanité, d'intégrité et de respect. La lutte contre les VSS est une condition essentielle pour garantir la qualité des études, la sécurité de la communauté universitaire et la confiance dans la relation soignant.e-soigné.e

En médecine, le respect n'est pas une option : il est une responsabilité

DFASM1

La rentrée universitaire 2026 est fixée au 31 aout 2026 pour les stages et les enseignements.

La coordination de l'année est assurée par le Pr Mathieu Salaun.

La secrétaire universitaire de l'année est madame Hélène Bethune (helene.bethune1@univ-rouen.fr).
La communication par mail avec la scolarité ou avec les responsables pédagogiques se fait uniquement avec le mail universitaire de l'étudiant.

Organisation des enseignements

Le Pr Mathieu Salaun, en tant que responsable de l'année, coordonnera la réalisation des examens des différentes UE et notamment les pré-jurys. L'enseignement du DFASM1 est réparti en 5 UE.
Il s'agit des UE :

- UE 4 – Cardiologie-Pneumologie-Néphrologie-Urologie-Réanimation-Médecine d'urgence sous la responsabilité du Pr Luc-Marie Joly
- UE 5 – Psychiatrie-Vulnérabilité-Santé mentale-Conduites addictives sous la responsabilité du Dr Maud Rotharmel
- UE 6 - Maladies infectieuses-Dermatologie infectieuse-Risques sanitaires-Santé au travail sous la responsabilité du Pr Jean-François Gehanno
- UE 7 - Médecine interne et immunologie-Oncologie générale-Hématologie-Dermatologie non infectieuse sous la responsabilité du Pr Vivien Hébert
- UE 12 Formation générale à la recherche (LCA) sous la responsabilité du Pr Marie Pierre Tavolacci

L'UE4-Cardiologie-Pneumologie-Néphrologie-Urologie-Réanimation-Médecine d'urgence sera enseignée au premier trimestre.
Les UE 5-Psychiatrie-Vulnérabilité-Santé mentale-Conduites addictives et 6-Maladies infectieuses-Dermatologie infectieuse-Risques sanitaires-Santé au travail seront enseignées au deuxième trimestre.
L'UE 7-Médecine interne et immunologie-Oncologie générale-Hématologie-Dermatologie non infectieuse sera enseignée au troisième trimestre.
La validation de chacune de ces UE est obligatoire pour la validation de l'année et du 2ème cycle des études médicales.

Contenu de l'enseignement :

L'enseignement théorique porte sur les items correspondants des EDN (cf programme de DFASM 1 des études médicales de Rouen, réforme 2020, mise à jour aout 2022) (lien sur Moodle). Le programme de Rouen reprend tous les items du programme du 2ème cycle mais l'organisation UE par UE a été parfois modifiée pour plus de cohérence pédagogique. Il convient donc de s'y référer. Ce programme contient tous les items inscrits au programme de l'année avec la limitation aux items de rangs A et B.

Lecture Critique d'Article :

L'enseignement de la LCA s'intègre dans l'UE12.
Cet enseignement est sous la responsabilité du Pr MP Tavolacci. Le référentiel conseillé est indiqué en début d'année.
L'enseignement se fait sous forme de séances d'entrainement de type iEDN à la LCA. Les séances sont préparées par un binôme enseignant méthodologiste et clinicien. Les articles et les questions seront mis à disposition des étudiants sur la plateforme UNESS quelques jours avant la séance et jusqu'à 24 heures avant la séance en distanciel. Les étudiants doivent avoir réalisé la LCA en ligne (réponses aux QRM) avant la séance de correction en ligne. Les réponses des étudiants en ligne seront recueillies par l'enseignant avant la séance d'enseignement ; elles lui permettront d'identifier des questions qui ont posé des difficultés et ainsi d'insister sur ces points lors de la séance d'enseignement.
Les notes des LCA en ligne compteront pour 10% de la note totale de LCA de l'année.
La note de LCA de DFASM 1 comprendra la somme de 4 épreuves : une épreuve à 20 % (un article, 1 h 30) à la fin du premier trimestre, une épreuve à 20 % (1 article, 1 h 30) à la fin du second trimestre, une épreuve à 50 % (2 articles, 3 h) en juin et la note des LCA faites en ligne pour 10 %.
L'évaluation de l'UE 12 se fait sous forme d'un contrôle continu comportant toutes les épreuves de DFASM 1 et de DFASM 2. Si l'étudiant n'a pas la moyenne au terme des 2 ans, il passera une épreuve de rattrapage en fin de DFASM 2 de type épreuve iEDN.
La non validation de l'UE 12 en DFASM 2 imposera le redoublement.

Organisation des enseignements :

Les enseignements sont planifiés par la scolarité sur 3 périodes universitaires de 6 ou 8 semaines.
- 1ère période du 31 aout 2026 au 25 octobre 2026 (8 semaines)
- 2ème période du 4 janvier 2027 au 14 février 2027 (6 semaines)
- 3ème période du 5 avril 2027 au 16 mai 2027 (6 semaines)

Les enseignements sont assurés à la faculté uniquement sous forme d'ED. Il n'y a aucun cours magistral.
Il y a 4 types d'enseignements :

- 1/ Des enseignements « type conférence » : les enseignants déposent sur Universitice ou sur UNESS des dossiers progressifs, des KFP et /ou des QCM. Une séance retour est organisée en présentiel avec l'enseignant (ou les enseignants référents) en tenant compte des réponses aux cas cliniques des étudiants. L'enseignement peut comporter des mises au point ou des séances de questions réponses.
- 2/ Des enseignements interactifs avec l'aide de logiciels type Wooclap. Les ED comportent des dossiers progressifs, des KFP et /ou des QCM que l'enseignant peut corriger en direct selon les réponses des étudiants.

- Pour ces 2 types d'enseignement, Les étudiants ont pour mission, en connaissance du programme préétabli, de préparer les thèmes de ces ED et de composer sur des dossiers cliniques progressifs, des QCM et des KFP qui seront discutés lors des séances d'enseignement.
- 3/ L'enseignant a la possibilité de déposer sur Universitice des dossiers progressifs, KFP et/ou QCM avec une correction sous forme de clips vidéos ou de diaporamas sonorisés.
- 4/ Auto apprentissage

Les dossiers progressifs, QI, KFP doivent respecter la nouvelle docimologie et le programme de l'EDN limité aux items de rang A et B.
Les thèmes des enseignements, qui reprennent explicitement les items de l'EDNi, sont diffusés par le responsable de l'UE. Le type d'enseignement sera annoncé à l'avance : conférence, wooclap ou document sonorisé sur Universitice. Certains items sont en auto-apprentissage et sont signalés sur le programme.
Le contrôle des connaissances portera sur l'ensemble du programme de l'UE.
L'emploi du temps ainsi que les référentiels recommandés seront diffusés par la scolarité et disponibles sur la plateforme Universitice. Les modifications éventuelles seront impérativement données aux étudiants sur leur adresse mail universitaire.
Pour l'UE 4-Cardiologie-Pneumologie-Néphrologie-Urologie-Réanimation-Médecine d'urgence, les enseignements seront réalisés sous forme d'ED. Un document ou une référence sera disponible, pour chaque ED à l'avance, sur la plate-forme Universitice. Les enseignants seront invités à déposer à l'avance le cas-clinique QCM de l'ED que les étudiants pourront donc travailler et préparer sur la plate-forme.
Pour l'UE 6-Maladies infectieuses-Dermatologie infectieuse-Risques sanitaires-Santé au travail, un polycopié regroupant les items de la médecine du travail et les chapitres du Pilly correspondant au programme sera déposé sur la plateforme Universitice. Les étudiants devront l'avoir lu avant de venir en ED.
D'autres disciplines pourront proposer un enseignement à distance. Les propositions seront validées par la commission pédagogique avant mise en œuvre.
L'utilisation de la plateforme Universitice Moodle est souhaitée. Les documents de référence y seront progressivement déposés.

Le logiciel d'évaluation des stages GELULES est disponible à la faculté de Rouen. L'évaluation des UE sera disponible dans le courant de l'année. Toutes les UE doivent être évaluées par les étudiants. L'évaluation est fortement recommandée. A la fin de chaque UE, l'étudiant est invité par mail (sur sa boite universitaire) à compléter le questionnaire d'évaluation des enseignements. L'évaluation est anonyme et confidentielle. Un retour des informations vers les étudiants, comme vers les enseignants, est organisé.

Contrôle des connaissances :

Les examens comporteront des QI : QRU question à réponse unique, QRM : question à réponse multiple, QRP : question à nombre de réponses proposé à 5 propositions, QRPL : question à nombre de réponses proposé à 15 à 20 propositions, QCM Zone, des mini Dossiers progressifs avec 3 à 7 questions (mini DP), des QROCS, des Key

Feature Problems (KFP, les KFP comportent 3 questions dont 1 QROC et 1 QRPL) et des tests de concordance de script (TCS).
Durée des épreuves : 1 minute pour les QRU, QRM et QRP, 2 minutes pour les QRPL, les QCM zone, les QROCS et les TCS, 8 minutes pour les KFP et temps adapté pour les mini DP selon le nombre de questions.
Toutes les questions d'examen doivent être, au maximum contextualisées, et ne pas être de simples questions de cours.

Le programme porte sur le programme de l'EDN de 2020 limité aux items de rangs A et B. Le programme de l'EDN de Rouen est disponible sur Universitice. Le programme est réparti en différentes UE respectant au maximum les disciplines et contient les items de rang A et B.

Attention, pour les DFASM 1, la deuxième session aura lieu la semaine du 5 juillet 2027.

Examen de fin d'UE :
Chaque UE fait l'objet d'une validation par un examen en fin de chaque période de stages sauf pour l'UE du 3ème trimestre : UE 7-Médecine interne et immunologie-Oncologie générale-Hématologie-Dermatologie non infectieuse (examen semaine du 31 mai 2027 pour la première session pour une deuxième session début juillet). Les étudiants en stage seront libérés pour leur permettre de composer le jour de l'examen. La veille de l'examen, les étudiants concernés par l'examen sont présents en stage mais ne sont pas de garde.
Cet examen porte exclusivement sur les items d'apprentissage de l'UE concernée dans le cadre du programme national du 2ème cycle de 2020 limité aux items de rangs A et B.
Chaque examen sur tablette numérique sera sur le modèle des EDNi. La pondération correspond à celle proposée par la plateforme SIDES-NG.

Pour chaque UE, l'examen comportera 30 QI, 2 KFP et 2 à 4 TCS. Les DP doivent comprendre une totalité de de 35 à 36 questions réparties au sein de DP de 3 à 4 questions (en évitant les DP de 6 questions qui ne sont plus posés à l'EDN).

Les QI seront des QRU, des QRM, des QCM zone, des QRP, des QRPL ou des QROC.

L'examen de la 2ème session de chaque UE comporte 20 QI, 1 KFP et 1 à 2 TCS et les DP doivent comprendre une totalité de de 14 à 20 questions réparties au sein de DP de 3 à 4 questions (en évitant les DP de 6 questions qui ne sont plus posés à l'EDN).

La validation de chaque UE est obligatoire. Elle nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 après délibération du jury. Une absence à un examen, si elle n'est pas justifiée, ne permet pas d'accéder à la session de rattrapage. En cas d'absence, l'étudiant doit en fournir la justification à la scolarité dans un délai de 1 mois après l'examen.
Le jury de fin d'UE comporte au moins 3 enseignants : le coordinateur de l'UE, un enseignant de l'UE, le coordonnateur de l'année (ou le vice-doyen à la pédagogie). Le doyen en est membre de droit.

Le jury se réunit 2 fois par an et par UE.

Lors du jury de fin d'année, un point sera fait sur les points de parcours des étudiants.
Les étudiants doivent déposer sur un drive, dans leur espace personnel, tous les justificatifs nécessaires à la validation de leur parcours.

https://view.genially.com/6459f765cd5e7d00126c75c5/interactive-content-valorisation-du-parcours-de-formation

Pour tous les examens, la consultation des copies numériques en présence de l'enseignant responsable de l'UE par les étudiants est possible pendant une période d'un mois après affichage des résultats. La prise de rendez-vous se fait uniquement via la scolarité.

UE de compétence clinique :
Un examen de compétence clinique sous forme d'ECOS sera organisé le 5 mai 2027.
Cet examen comprendra 5 stations ECOS. Il y aura 2 ou 3 stations avec un patient simulé et 2 ou 3 stations sans patient simulé et/ou avec mannequin. Cet examen permet aux étudiants de s'entrainer pour l'examen ECOS national. La note obtenue représente 20 % de la note de l'UE du Certificat de Compétence Clinique validé en DFASM 3
Le programme des ECOS de DFASM 1 porte sur les situations de départ (SDD) et les items de l'EDN du programme du 3ème trimestre de DFGSM 3 (UE 1-Santé publique-Médecine légale, UE 2-Rhumatologie-Orthopédie et UE 3-Endocrinologie-Diabétologie-Nutrition-Hépato-gastro-entérologie-Chirurgie digestive) et sur le programme des 2 premiers trimestres de DFASM 1 (UE 4-Cardiologie-Pneumologie-Néphrologie-Urologie-Réanimation-Médecine d'urgence, UE 5-Psychiatrie-Vulnérabilité-Santé mentale-Conduite Addictives, UE 6-Maladies infectieuses-Dermatologie infectieuse-Risque sanitaire-Santé au travail).
L'organisation de cet examen est sous la responsabilité du Pr Eric Durand.

Stages Hospitaliers
Les stages sont répartis dans les services du CHU, chez le médecin généraliste et dans certains services du groupe hospitalier du Havre, du Centre hospitalier de Dieppe, du centre hospitalier d'Elbeuf et du centre hospitalier d'Evreux sous forme de stage plein temps (5 jours sur 7) d'une durée de 6 à 8 semaines successives. Chaque service a rédigé un livret de stage comportant les informations pratiques nécessaires, les items de l'EDN, les situations de départ rencontrées pendant le stage et les objectifs spécifiques. Ces livrets sont disponibles sur UNIVERSITICE.
Les étudiants évaluent leur stage sur GELULES. Un étudiant qui ne fait pas d'évaluation de stage ou d'enseignement sur GELULES n'aura pas accès aux évaluations de ses collègues.

Le calendrier des stages sera mis en ligne sur la plateforme universitaire.
- La 1ère période s'étend du 26 octobre 2026 au 27 décembre 2026 (9 semaines)
- La 2ème période s'étend du 15 février 2027 au 4 avril 2027 (7 semaines)
- La 3ème période s'étend du 17 mai 2027 au 27 juin 2027 (6 semaines).

- La 4ème période s'étend du 2 aout 2027 au 29 aout 2027 (4 semaines, stage d'été).

Les étudiants participent à l'ensemble des activités des services hospitaliers le matin et l'après-midi.
L'étudiant en stage doit participer à la visite quotidienne, examiner les patients, rédiger les observations médicales, participer aux différents staffs du service. Il participe aux consultations et à la prise en charge globale (examens complémentaires, gestes techniques, entretiens d'annonce, …) des patients de l'unité dans laquelle il est affecté sous la responsabilité d'un médecin senior. L'externe n'est pas là pour remplacer l'interne notamment dans les tâches administratives (CRH, papiers de sortie, …). Il bénéficie d'un compagnonnage formateur et bienveillant. Le stage est sous la responsabilité d'un universitaire du service qui s'assure de l'accueil des étudiants, de la bonne organisation (horaires notamment) et de l'affectation de chacun.
Les horaires des stages sont définis comme suit :

- Le matin, début du stage à définir avec le chef de service entre 7h30 et 9h00.
- Les étudiants ne peuvent pas être absents la première semaine du stage sauf exception préalablement validée par le chef de service. Ils sont donc tous présents le matin du premier jour pour avoir les informations nécessaires au déroulement du stage. Le midi, les étudiants sont libérés de 13h00 à 14h00 pour déjeuner. Le soir, le stage se termine entre 17h00 et 17h30 sauf exception ou activité de permanence (gardes et contre visites).
- Le samedi matin, le stage est organisé pour assurer la permanence des soins dans les services qui le justifient. Si des étudiants doivent être présents le samedi matin, il convient de les libérer une demi-journée dans la semaine d'avant ou d'après, le temps de travail moyen annuel d'un externe ne devant pas excéder 5 demi-journées par semaine (arrêté du 17 juin 2013).
- Les étudiants participent aux gardes selon les pools de garde prévus (mis en ligne sur la plateforme universitaire). La garde de l'étudiant débute à 18h en semaine. Le samedi, elle débute à 13h. L'après-midi de garde du samedi qui est non rémunéré, doit être récupéré par l'étudiant (une demi-journée). Si la garde du samedi débute à 8 heures, l'étudiant récupère une journée complète dans la semaine qui suit. Les dimanches et jours fériés, elle débute entre 8 et 9 heures, à voir en fonction de l'organisation de chaque liste de garde. Chaque étudiant doit effectuer au moins 25 gardes durant son 2ème cycle et donc en assurer la comptabilité sur son carnet de stage. L'étudiant doit présenter son carnet de stage au senior de garde pour signature et validation. Le lendemain de la garde, l'étudiant a le droit à un repos de sécurité. La veille des examens, l'étudiant ne peut pas être de garde (arrêté du 17 juin 2013), la garde est prise par un étudiant d'une autre année (ou la garde est laissée exceptionnellement vacante). Les dimanches et les jours fériés sont payés double par les affaires médicales et sont comptabilisés comme une seule garde dans le carnet de stage. Les gardes des étudiants sont des gardes sur place. Une chambre de garde est mise à disposition dans tous les secteurs à garde. L'étudiant ne doit en aucun cas quitter l'hôpital pour rentrer chez lui dans la nuit.

Les étudiants ont 7 stages à effectuer entre septembre de la DFASM1 et juin de la DFASM2. Ils sont donc répartis en 7 groupes de choix. Une lettre sera tirée au sort en fin de DFGSM3 (ou en début de DFASM 1) après les jurys, en présence des délégués d'année. La lettre permet de répartir la promo en 7 groupes selon l'ordre alphabétique.

Les différents choix de stages seront effectués selon un carré latin (chaque étudiant aura un choix en 1er groupe, en 2ème groupe jusqu'au 7ème groupe). Au sein de chaque groupe de choix, la procédure utilise l'ordre alphabétique descendant puis ascendant en alternance. Au 1er choix, l'ordre est alphabétique descendant.
Les choix de stages du DFASM2 seront effectués en septembre de l'année suivante en gardant les mêmes groupes et la même lettre tirée au sort.

Les étudiants doivent passer obligatoirement pendant leur 2ème cycle dans un stage de Chirurgie, dans un stage d'Urgences ou de Réanimation ou de Soins Intensifs et en médecine générale. Normalement, un stage en soins palliatifs est nécessaire dans le cursus de l'externat. Les offres de stage en soins palliatifs vont être augmentées : des postes sont offerts dans le service et l'unité mobile de soins palliatifs, dans le SSR soins palliatifs de Bois Guillaume et le stage en pneumologie et les deux tiers des places en hépato gastro entérologie valident les soins palliatifs.

Le stage en médecine générale est sous la responsabilité du Pr M Schuers et du Dr Y Sevrin, coordinateurs du département de médecine générale. Avant chaque répartition, les délégués de la promotion organisent la répartition des stages de médecine générale. S'il reste des postes non pourvus, les derniers à choisir seront affectés d'office. La répartition des binômes de médecins généralistes maitres de stage se fait dans l'ordre de choix. Ces binômes ne peuvent pas être modifiés. Ce stage en médecine générale ne peut être fait qu'une seule fois en DFASM 1 ou 2 afin de permettre à tous les étudiants de la promotion d'y passer. Il n'y a pas de stage en médecine générale pendant la période d'été de fin juin à début septembre. Le stage en médecine générale doit être fait en DFASM 1 ou 2.

Les stages au GHH, à Dieppe, à Elbeuf et à Evreux font partie des offres de stage.

L'étudiant doit choisir des stages lui permettant d'effectuer le nombre de gardes nécessaires à la validation du 2ème cycle et doit veiller autant que possible à ne pas repasser 2 fois dans le même service.

La répartition des stages est effectuée sous la responsabilité du vice-doyen à la pédagogie aidé de la commission des stages et du Pr Bouchra Lamia.

La validation des stages s'intègre dans la validation de l'UE13. Chaque stage est validé par le responsable universitaire (PU-PH ou MCU-PH) après consultation des médecins ayant encadré l'étudiant.
La validation de stage doit comprendre au minimum un entretien individuel. Il est aussi souhaitable de réaliser et de présenter une observation clinique ou de passer une station ECOS dans le service.
En cas de non-validation, la raison de celle-ci doit être clairement explicitée sur la feuille de validation. L'étudiant concerné ainsi que le responsable d'année et/ou le vice-doyen à la pédagogie doivent être prévenus.
Si un stage dure moins que les 2/3 de la durée de stage théorique (pour raison médicales, maternité, paternité, etc), il doit être rattrapé. Par exemple, pour un stage de 6 semaines, il faut faire au moins 4 semaines de stage.

Le stage d'été de l'année de DFASM 1 (aout 2027) doit alors être validé et correspond à un stage de rattrapage. La non-validation de ce stage de rattrapage fera discuter, le redoublement du DFASM1.
Un stage non validé pour absences injustifiées impose de refaire le stage de rattrapage dans le même service.

Le carnet de stage des étudiants permet de suivre le nombre de gardes effectuées et les congés pris pendant le 2ème cycle, comme le demande l'arrêté du 8 avril 2013. Ce carnet doit donc être présenté par l'étudiant aux enseignants pour la validation de chaque garde et pour la signature des vacances. C'est le carnet de stage signé par le chef de service qui fait office de déclaration aux affaires médicales (page du carnet de stage scannée et envoyée sur l'adresse dédiée aux affaires médicales).

Attention : Les étudiants en médecine, comme tous les autres étudiants hospitaliers, sont soumis au devoir de neutralité des établissements publics. Il est interdit de montrer ses opinions ou préférences religieuses par les propos ou par les tenues vestimentaires : port du voile, d'une kippa ou d'une croix (ou tout autre signe religieux).

Délégués :
Il est demandé à la promotion d'élire 2 délégués qui seront les interlocuteurs de la scolarité et des responsables d'enseignement. Ils participent à la commission de suivi des enseignements et des examens qui a lieu juste avant et juste après le jury de chaque examen. Ils ont en charge d'organiser la répartition des postes de médecine générale.

Stages à l'étranger :
La commission des stages à l'étranger est coordonnée par le Pr B. Lamia.
En cas de souhait d'effectuer le stage d'été à l'étranger, il est nécessaire de déposer un dossier au bureau des stages pour la commission spécifique, fin décembre ou début janvier. Le nombre d'étudiants partant en stage à l'étranger ne peut pas dépasser 20% du nombre d'étudiants de la promotion. Les étudiants ayant validé l'UE librement choisie « santé mondiale » en DFGSM3 ou DFASM 1seront prioritaires pour être autorisés à effectuer un stage à l'étranger en fin de DFASM1.
La composition de la commission des stages à l'étranger comprend le Vice-Doyen à la pédagogie, le Pr B. Lamia et la secrétaire universitaire en charge des stages à la faculté, madame Laura Aublanc.

Evaluation des stages et des enseignements
Tous les stages doivent être évalués en ligne, à la fin du stage. Cette évaluation se fait sur le logiciel GELULES. L'évaluation par les étudiants est fortement recommandée. A la fin de chaque stage et de chaque UE, l'étudiant est invité par mail (sur sa boite universitaire) à compléter le questionnaire d'évaluation du stage en ligne ainsi que le questionnaire d'évaluation des enseignements. L'évaluation est anonyme et confidentielle. Le fait d'évaluer tous les stages et les UE permet d'accéder à un classement et des informations des offres de stages sur GELULES. En cas de non-évaluation de stage, cet accès est supprimé.

Congés

Au cours de l'année universitaire (septembre à juin), les étudiants 10 jours ouvrables (les samedis ne sont pas décomptés) de vacances qu'ils peuvent prendre comme ils le souhaitent, sauf la 1ère semaine de stage, sur une période hospitalière et à condition d'obtenir l'autorisation du responsable pédagogique du service concerné. Par stage, ils ne peuvent pas prendre plus de 5 jours ouvrables. Ils figurent dans le carnet de stage et font l'objet d'une signature par l'enseignant référent. Cette page du carnet de stage signée par le chef de service fait office de déclaration de congés aux affaires médicales. Pour la période estivale (4ème stage), les étudiants bénéficient de 5 semaines de vacances consécutives du 28 juin 2027 au 1er aout 2027. Aucune vacance ne peut donc être posée sur le stage d'été.

En cas de travail rémunéré (contrat de travail fourni aux affaires médicales et à la scolarité), 1 semaine de stage pendant l'été pourra être consacrée à la réalisation de cet emploi sous la forme d'un congé sans solde.

Conditions d'admission dans l'année supérieure

Pour passer en DFASM2, l'étudiant doit :
- avoir validé les 4 UE
- l'UE12 est validée en fin de DFASM 2. L'étudiant peut donc passer en DFASM2 avec une note en LCA inférieure à 10/20
- le certificat de compétence clinique est validé en DFASM 3. L'étudiant peut passer en DFASM 2 avec une note aux ECOS inférieure à 10/20. La note de DFASM1 compte pour 20 % de la note du certificat de compétence clinique.

Le jury se réunit début juin et fin juin-début juillet pour délibérer sur l'admission dans l'année supérieure au vu du dossier de l'étudiant et des résultats aux différentes épreuves initiales et de rattrapage.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve l'acquis des UE validées avec plus de 12/20 en première session. Il doit à nouveau valider ses stages.

Les redoublants :

- Peuvent être répartis en stage dans une vision pédagogique par le vice-doyen à la pédagogie en tenant compte des UE où ils ont été en échec, en favorisant le choix de stages dans les matières où ils ont été en difficulté. Cette répartition se fait après les jurys de la deuxième session pour toute l'année universitaire 2027/2028. Il n'y aura pas de choix de stage en cours d'année.
- Si les étudiants redoublants ne souhaitent pas être répartis à l'avance, ils sont intégrés dans leur nouvelle promotion pour le choix des stages en tenant compte de la lettre tirée au sort pour cette promotion.
- Ils gardent l'acquis des UE validées avec une note supérieure ou égale à 12/20 en première session.

- Pour les UE avec une note entre 10 et 12/20 qui doivent être repassées lors du redoublement, une note supérieure à 10/20 est nécessaire pour valider l'UE lors du redoublement (même si la note de la 1ère année était comprise entre 10 et 12/20).
- Ils auront la possibilité d'être accompagnés par un enseignant senior qui assurera leur suivi pendant cette année de redoublement. La demande est à faire à la scolarité.

Commission de suivi des enseignements et des examens :

Une commission de suivi des enseignements et des examens se réunit après chaque jury pour évaluer le fonctionnement de l'année, identifier les difficultés et si possible les corriger. Elle rend compte au Doyen.

Elle est composée du Vice-Doyen à la pédagogie, du coordinateur d'année, des coordinateurs de chaque UE, des secrétaires de la scolarité concernées par l'année faisant l'objet de l'évaluation et par 2 étudiants désignés par chaque promotion comme « délégués ».

Commission d'aide aux étudiants (CAE)

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité ou du fait de leur échec aux examens universitaires.

La commission est coordonnée par le Pr O. Guillin et est composée du :

- Pr Valérie Bridoux, du Pr Mathieu Salaun, du Pr Najate Achamrah, du Pr F. Clatot, du Dr Héloïse Young, de Monsieur T.Wable et du Vice Doyen à la pédagogie. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.

La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières, …

Elle peut être amenée à auditionner des étudiants de 3ème cycle et des autres filières de formation en santé.

Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant.

Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.

DFASM 2

La rentrée universitaire 2026 est fixée au 31 aout 2026 pour les stages et les enseignements.

La coordination de l'année du DFASM2 est assurée par le Pr David Maltête.

La secrétaire universitaire de l'année est madame Hélène Bethune (helene.bethune1@univ-rouen.fr)

La communication par mail avec la scolarité ou avec les responsables pédagogiques se fait uniquement avec le mail universitaire de l'étudiant.

Organisation des enseignements

Le Pr D. Maltête, en tant que responsable de l'année, coordonne la réalisation des examens des différentes UE et notamment les pré-jurys. L'enseignement du DFASM2 est réparti en 4 UE.
Les enseignements facultaires du DFASM 2 sont répartis en 4 UE. Il s'agit des UE :

- UE 8-Gynécologie – Obstétrique – Pédiatrie – Chirurgie pédiatrique – Génétique – Biologie de la reproduction sous la responsabilité du Pr Patrice Crochet.
- UE 9-Ophtalmologie – ORL – Chirurgie maxillofaciale – Neurologie – Neurochirurgie – Gériatrie – Médecine physique et de réadaptation – Handicap sous la responsabilité du Pr Julie Gueudry Mouilhade
- UE 10-Bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses – Douleur – Soins palliatifs sous la responsabilité du Pr Julien Wils
- UE 12 : Formation générale à la recherche (LCA) sous la responsabilité du Pr Marie Pierre Tavolacci

L'UE 8-Gynécologie – Obstétrique – Pédiatrie – Chirurgie pédiatrique – Génétique – Biologie de la reproduction sera enseignée au 1er trimestre.
L'UE 9-Ophtalmologie – ORL – Chirurgie maxillofaciale – Neurologie – Neurochirurgie – Gériatrie – Médecine physique et de réadaptation – Handicap sera enseignée au 2ème trimestre
L'UE 10-Bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses – Douleur – Soins palliatifs sera enseignée au 3ème trimestre.

La validation de chacune de ces UE est obligatoire pour la validation de l'année et pour la validation du 2ème cycle des études médicales.

Contenu de l'enseignement :

L'enseignement théorique porte sur les items correspondants des EDNi (cf programme de DFASM 2 des études médicales de Rouen, réforme 2020, mise à jour aout 2022) (lien sur Moodle). Le programme de Rouen reprend tous les items du programme du 2ème cycle mais l'organisation UE par UE a été parfois modifiée pour plus de cohérence pédagogique. Il convient donc de s'y référer. Ce programme contient tous les items inscrits au programme de l'année avec la limitation aux items de rangs A et B.

Lecture Critique d'Article :

L'enseignement de la LCA s'intègre dans l'UE12.
Cet enseignement est sous la responsabilité du Pr MP Tavolacci. L'enseignement se fait sous forme de séances d'entrainement de type iEDN à la LCA. Les séances sont préparées par un binôme enseignant méthodologiste et clinicien. Les articles et les questions seront mis à disposition des étudiants sur la plateforme UNESS quelques jours avant la séance et jusqu'à 24 heures avant la séance en distanciel. Les étudiants doivent avoir réalisé la LCA en ligne (réponses aux QRM) avant chaque séance de correction en ligne. Les réponses des étudiants en ligne seront recueillies par l'enseignant avant la séance d'enseignement ; elles lui permettront d'identifier des questions qui ont posé des difficultés et ainsi d'insister sur ces points lors de la séance d'enseignement.
Les notes des LCA en ligne compteront pour 10% de la note totale de LCA.
La note de LCA de DFASM 2 comprendra la somme de 5 épreuves : une épreuve à 20 % (un article, 1 heure 30) à la fin du premier trimestre, une épreuve à 20 % (deux articles, 3 heures) à la fin du second trimestre, une épreuve à 50 % (2 articles, 3 heures) en juin et les 10% des LCA faites en ligne.
L'évaluation de l'UE 12 se fait sous forme d'un contrôle continu comportant toutes les épreuves de DFASM 1 et de DFASM 2.
Si l'étudiant n'a pas la moyenne au terme des 2 ans, il passera une épreuve de rattrapage en fin de DFASM 2 de type iEDN.
La non validation de l'UE 12 en DFASM 2 imposera le redoublement.

Organisation :

Les enseignements sont planifiés par la scolarité sur 3 périodes universitaires :
- 1ère période du 26 octobre 20256au 18 décembre 2026 (8 semaines)
- 2ème période du 15 février 2027 au 4 avril 2027 (7 semaines)
- 3ème période du 19 mai 2027 au 27 juin 2027 (6 semaines).

Les enseignements sont assurés à la faculté uniquement sous forme d'ED. Il n'y a aucun cours magistral.
Il y a 4 types d'enseignements :

- 1/ Des enseignements « type conférence » : les enseignants déposent sur Universitice ou sur UNESS des dossiers progressifs, des KFP et /ou des QCM. Une séance retour est organisée en présentiel avec l'enseignant (ou les enseignants référents) en tenant compte des réponses aux cas cliniques des étudiants. L'enseignement peut comporter des mises au point ou des séances de questions réponses.

- 2/ Des enseignements interactifs avec l'aide de logiciels type Wooclap. Les ED comportent des dossiers progressifs, des KFP et /ou des QCM que l'enseignant peut corriger en direct selon les réponses des étudiants.
- Pour ces 2 types d'enseignement, Les étudiants ont pour mission, en connaissance du programme préétabli, de préparer les thèmes de ces ED et de composer sur des dossiers cliniques progressifs, des QCM et des KFP qui seront discutés lors des séances d'enseignement.
- 3/ L'enseignant a la possibilité de déposer sur Universitice des dossiers progressifs, KFP et/ou QCM avec une correction sous forme de clips vidéos ou de diaporamas sonorisés.
- 4/ Auto apprentissage
-

Les dossiers progressifs, QI, KFP doivent respecter la nouvelle docimologie et le programme de l'EDN limité aux items de rang A et B.
Les thèmes des enseignements, qui reprennent explicitement les items de l'EDNi, sont diffusés par le responsable de l'UE. Le type d'enseignement sera annoncé à l'avance : conférence, wooclap ou document sonorisé sur Universitice. Certains items sont en d'auto-apprentissage et sont signalés sur le programme.
Le contrôle des connaissances portera sur l'ensemble du programme de l'UE.
L'emploi du temps ainsi que les référentiels recommandés seront diffusés par la scolarité et disponibles sur la plateforme Universitice. Les modifications éventuelles seront impérativement données aux étudiants sur leur adresse mail universitaire.

Pour l'UE 8-Gynécologie – Obstétrique – Pédiatrie – Chirurgie pédiatrique – Génétique – Biologie de la reproduction et l'UE 9-Ophtalmologie – ORL – Chirurgie maxillofaciale – Neurologie – Neurochirurgie – Gériatrie – Médecine physique et de réadaptation – Handicap, les examens auront lieu à la fin de la période d'enseignement.
Pour l'UE 10-Bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses – Douleur – Soins palliatifs, l'examen aura lieu la semaine du 14 juin 2027.

Le logiciel d'évaluation des enseignements GELULES sera disponible à la faculté de Rouen dans le courant de l'année. Toutes les UE doivent être évaluées par les étudiants. L'évaluation est fortement souhaitée. A la fin de chaque UE, l'étudiant est invité par mail (sur sa boite universitaire) à compléter le questionnaire d'évaluation des enseignements. L'évaluation est anonyme et confidentielle. Un retour vers les étudiants comme vers les enseignants est organisé.

Contrôle des connaissances :
Examen de fin d'UE :
Chaque UE fait l'objet d'une validation par un examen en fin de session d'enseignement.
Les examens comporteront des QI : QRU question à réponse unique, QRM : question à réponse multiple, QRP : question à nombre de réponses proposé à 5 propositions, QRPL : question à nombre de réponses proposé à 15 à 20 propositions, QCM Zone, des mini Dossiers progressifs avec 3 à 7 questions (mini DP), des QROCS, des Key Feature Problems (KFP, les KFP comportent 3 questions dont 1 QROC et 1 QRPL) et des tests de concordance de script (TCS).

Durée des épreuves : 1 minute pour les QRU, QRM et QRP, 2 minutes pour les QRPL, les QCM zone, les QROCS et les TCS, 8 minutes pour les KFP et temps adapté pour les mini DP selon le nombre de questions.
Toutes les questions d'examen doivent être, au maximum contextualisées, et ne pas être de simples questions de cours.

Le programme porte sur le programme de l'EDN de 2020 limité aux items de rangs A et B. Le programme de l'EDN de Rouen est disponible sur Universitice. Le programme est réparti en différentes UE respectant au maximum les disciplines et contient les items de rang A et B.

Pour chaque UE, l'examen comportera 30 QI, 2 KFP et 2 à 4 TCS. Les DP doivent comprendre une totalité de de 35 à 36 questions réparties au sein de DP de 3 à 4 questions (en évitant les DP de 6 questions qui ne sont plus posés à l'EDN).
Les QI seront des QRU, des QRM, des QCM zone, des QRP, des QRPL ou des QROC.
Toutes les questions d'examen doivent être, au maximum contextualisées, et ne pas être de simples questions de cours.

L'examen de la 2ème session de chaque UE comporte 20 QI, 1 KFP et 1 à 2 TCS et les DP doivent comprendre une totalité de de 14 à 20 questions réparties au sein de DP de 3 à 4 questions (en évitant les DP de 6 questions qui ne sont plus posés à l'EDN).

Attention, les examens de 2ème session auront lieu la semaine du 5 juillet 2027.

Les étudiants seront libérés de leur stage pour leur permettre de composer. La veille de l'examen, les étudiants concernés par l'examen ne sont pas de garde.
La validation de chaque UE est obligatoire. Elle nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 après délibération du jury. Une absence à un examen, si elle n'est pas justifiée, ne permet pas d'accéder à la session de rattrapage. En cas d'absence, l'étudiant doit en fournir la justification à la scolarité dans un délai de 1 mois après l'examen.
L'UE 12 (LCA) est validée par les examens de LCA de DFASM1 et 2.

Le jury de fin d'UE comporte au moins 3 enseignants : le coordinateur de l'UE, un enseignant de l'UE, le coordinateur de l'année (ou le vice-doyen à la pédagogie). Le doyen en est membre de droit si nécessaire.
Le jury se réunit 2 fois par an, par UE.

Lors du jury de fin d'année, un point sera fait sur les points de parcours des étudiants.
Les étudiants doivent déposer sur un drive, dans leur espace personnel, tous les justificatifs nécessaires à la validation de leur parcours.

https://view.genially.com/6459f765cd5e7d00126c75c5/interactive-content-valorisation-du-parcours-de-formation

Pour tous les examens, la consultation des copies numériques en présence de l'enseignant responsable du dossier par les étudiants est possible pendant une période

d'un mois après affichage des résultats. La prise de rendez-vous se fait uniquement via la scolarité.

Entrainement à l'EDN : EDN d'île de France

L'UFR Santé de Rouen participe à l'EDN d'Ile de France qui réunit une quinzaine de facultés de France.
Les EDN blancs ont lieu en distanciel 2 jours en septembre, en décembre et en avril. Les étudiants sont libérés de stage pour pouvoir composer de chez eux.

UE de compétence clinique :

Un examen de compétence clinique sous forme d'ECOS sera organisé le 31 mars 2027. Cet examen comprendra 5 stations ECOS. Il y aura 2 ou 3 stations avec patient simulés et 2 ou 3 stations sans patient simulé et/ou avec un mannequin. Cet examen permet aux étudiants de s'entrainer pour l'examen ECOS et la note obtenue représentera 30 % de la note de l'UE du Certificat de Compétence Clinique de DFASM 3. La validation sera effective en DFASM 3.
Le programme des ECOS de DFASM 2 porte sur le programme du 3ème trimestre de DFASM 1 (UE 7- Médecine interne et immunologie-Oncologie générale-Hématologie-Dermatologie non infectieuse) et sur le programme des premier et deuxième trimestres de DFASM 2 (UE 8-Gynécologie – Obstétrique – Pédiatrie – Chirurgie pédiatrique – Génétique – Biologie de la reproduction et UE 9-Ophtalmologie – ORL – Chirurgie maxillofaciale – Neurologie – Neurochirurgie – Gériatrie – Médecine physique et de réadaptation – Handicap). Le programme repose sur les items correspondants de l'EDN et des SDD.
L'organisation de cet examen est sous la responsabilité du Pr Isabelle Auquit Auckbur.

Stages Hospitaliers

Les stages sont répartis dans les services du CHU, chez le médecin généraliste et dans certains services du centre hospitalier du Havre, du centre hospitalier de Dieppe, du centre hospitalier d'Elbeuf et du centre hospitalier d'Evreux sous forme de stage plein temps (5 jours sur 7) d'une durée de 6 à 8 semaines successives, pour les 3 stages. Le calendrier des stages sera mis en ligne sur la plateforme universitaire.
Chaque service a rédigé un livret de stage comportant les informations pratiques nécessaires, les items de l'EDN, les situations de départ rencontrées pendant le stage et les objectifs spécifiques. Ces livrets seront disponibles sur GELULES et consultables si les évaluations des enseignements et des stages sont faites par les étudiants.

- La 1ère période s'étend du 31 aout 2026 au 25 octobre 2026 (8 semaines)
- La 2ème période s'étend du 28 décembre 2026 au 14 février 2027 (8 semaines)
- La 3ème période s'étend du 5 avril 2027 au 16 mai 2027 (6 semaines)

A partir du 28 juin 2027, les étudiants de DFASM 2 n'ont pas d'obligation de stage (sauf stage de rattrapage) jusqu'au passage de l'EDN en octobre 2027.

Les étudiants participent à l'ensemble des activités des services hospitaliers le matin et l'après-midi.
L'étudiant en stage doit participer à la visite quotidienne, examiner les patients, rédiger les observations médicales, participer aux différents staffs du service. Il participe aux consultations et à la prise en charge globale (examens complémentaires, gestes

techniques, entretiens d'annonce, …) des patients de l'unité dans laquelle il est affecté sous la responsabilité d'un médecin senior. L'externe n'est pas là pour remplacer l'interne notamment dans les tâches administratives (CRH, papiers de sortie, …). Il bénéficie d'un compagnonnage formateur et bienveillant. Le stage est sous la responsabilité d'un universitaire du service qui s'assure de la bonne organisation (horaires notamment) et de l'affectation de chacun.
Les horaires des stages sont définis comme suit :

- Le matin début du stage à définir avec le chef de service entre 7h30 et 9h00
- Les étudiants ne peuvent pas être absents la première semaine du stage sauf exception validée par le chef de service. Ils sont donc tous présents le matin du premier jour pour avoir les informations nécessaires au déroulement du stage. Le midi, les étudiants sont libérés de 13h00 à 14h00 pour déjeuner. Le soir, le stage se termine entre 17h00 et 17h30 sauf exception ou activité de permanence (gardes et contre visites).
- Le samedi matin, le stage est organisé pour assurer la permanence des soins dans les services qui le justifient. Si des étudiants doivent être présents le samedi matin, il convient de les libérer une demi-journée dans la semaine d'avant ou d'après, le temps de travail moyen annuel d'un externe ne devant pas excéder 5 demi-journées par semaine (arrêté du 17 juin 2013).
- Les étudiants participent aux gardes selon les pools de garde prévus (mis en ligne sur la plateforme universitaire). La garde de l'étudiant débute à 18h en semaine. Le samedi, elle débute à 13h. L'après-midi de garde du samedi qui est non rémunéré, doit être récupéré par l'étudiant (une demi-journée). Si la garde du samedi débute à 8 heures, l'étudiant récupère une journée complète dans la semaine qui suit. Les dimanches et jours fériés, elle débute entre 8 et 9 heures, à voir en fonction de l'organisation de chaque liste de garde. Chaque étudiant doit effectuer au moins 25 gardes durant son 2ème cycle et donc en assurer la comptabilité sur son carnet de stage. L'étudiant doit présenter son carnet de stage au senior de garde pour signature et validation. Le lendemain de la garde, l'étudiant a droit à un repos de sécurité. La veille des examens, l'étudiant ne peut pas être de garde (arrêté du 17 juin 2013), la garde est prise par un étudiant d'une autre année ou la garde est laissée exceptionnellement vacante. Les dimanches et les jours fériés sont payés double par les affaires médicales et sont comptabilisés comme une seule garde dans le carnet de stage. Les gardes des étudiants sont des gardes sur place. Une chambre de garde est mise à disposition dans tous les secteurs à garde. L'étudiant ne doit en aucun cas quitter l'hôpital pour rentrer chez lui dans la nuit.

Les étudiants gardent leur répartition de groupes de choix, faite l'année précédente (cf. carré latin de DFASM1).

Les étudiants doivent passer obligatoirement pendant leur 2ème cycle dans un stage de Chirurgie, dans un stage d'Urgences ou de réanimation ou de soins intensifs et en médecine générale. Normalement, un stage en soins palliatifs est nécessaire dans le cursus de l'externat. Les offres de stage en soins palliatifs vont être augmentées : des postes sont offerts dans le service et l'unité mobile de soins palliatifs, dans le SSR soins palliatifs de Bois Guillaume et le stage en pneumologie et les deux tiers des places en hépato gastro entérologie valident les soins palliatifs.

Le stage en médecine générale est sous la responsabilité du Pr M Schuers et du Dr Y Severin, coordinateurs du département de médecine générale. Avant chaque répartition, les délégués de la promotion organisent la répartition des stages de médecine générale. S'il reste des postes non pourvus, les derniers à choisir seront affectés d'office La répartition des binômes de médecins généralistes maitres de stage se fait dans l'ordre de choix. Ces binômes ne peuvent pas être modifiés. Ce stage en médecine générale ne peut être fait qu'une seule fois en DFASM 1 et 2 afin de permettre à tous les étudiants de la promotion d'y passer. Il n'y a pas de stage en médecine générale pendant la période d'été de fin juin à début septembre. Le Stage en médecine générale doit être fait en DFASM 1 ou 2.

Les stages au GHH, à Dieppe, à Elbeuf et à Evreux font partie des offres de stage.

L'étudiant doit choisir des stages lui permettant d'effectuer le nombre de gardes nécessaires à la validation du 2ème cycle et doit veiller autant que possible à ne pas repasser 2 fois dans le même service.

La répartition des stages est effectuée sous la responsabilité du vice-doyen à la pédagogie aidé des membres de la commission des stages.

La validation des stages s'intègre dans la validation de l'UE13. Chaque stage est validé par le responsable universitaire (PU-PH ou MCU-PH) après consultation des médecins ayant encadré l'étudiant.
La validation de stage doit comprendre au minimum un entretien individuel. Il est aussi souhaitable de réaliser et de présenter une observation clinique ou de passer une station ECOS dans le service.
En cas de non-validation, la raison de celle-ci doit être clairement explicitée sur la feuille de validation. L'étudiant concerné ainsi que le responsable d'année et/ou le vice-doyen à la pédagogie doivent être prévenus. La non-validation correspond à une note de stage inférieure à 10/20.
Un stage non validé pour absences injustifiées impose de refaire le stage de rattrapage dans le même service.
Un stage dont la durée est inférieure aux 2/3 de la durée de stage théorique (pour raison médicale, maternité, paternité, etc) doit être rattrapé. Par exemple, pour un stage de 6 semaines, il faut un minimum de 4 semaines de stage pour le valider.

En cas de non-validation d'un stage, un stage de rattrapage de 4 semaines à temps plein sera organisé du 28 juin 2027 au 25 juillet 2027. La non-validation de ce stage de rattrapage fera discuter le redoublement du DFASM 2. La non validation du stage d'été entre DFASM 1 et 2 impose de faire le stage de rattrapage en juillet 2027 de DFASM 2.

Le carnet de stage des étudiants permet de suivre, le nombre de gardes effectuées et les congés pris pendant le 2ème cycle, comme le demande l'arrêté du 8 avril 2013. Ce carnet doit donc être présenté par l'étudiant aux enseignants pour la validation de chaque garde et pour la signature des vacances. C'est la page du carnet de stage signée par le chef de service qui est scannée pour faire la déclaration de congés aux affaires médicales.

Les étudiants de DFASM 2 qui le souhaitent, pourront faire un stage dans le service de leur choix, à mi-temps, en juillet ou en aout 2027 (aux dates de stage des DFASM 1 et 2). La demande est à faire auprès du vice-doyen à la pédagogie.

Attention : Les étudiants en médecine, comme tous les autres étudiants hospitaliers, sont soumis au devoir de neutralité des établissements publics. Il est interdit de montrer ses opinions ou préférences religieuses par les propos ou par les tenues vestimentaires : port du voile, d'une kippa ou d'une croix (ou tout autre signe religieux).

Délégués :
Il est demandé à la promotion d'élire 2 délégués qui seront les interlocuteurs de la scolarité et des responsables d'enseignement. Ils participent à la commission de suivi des enseignements et des examens qui a lieu juste avant ou juste après le jury de chaque examen. Ils ont en charge d'organiser la répartition des postes de médecine générale.

Stages à l'étranger :
La commission des stages à l'étranger est coordonnée par le Pr B. Lamia.
Les stages à l'étranger l'été juste avant l'EDN sont fortement déconseillés. Les étudiants qui le souhaitent pourront cependant déposer un dossier à la scolarité (bureau des stages) pour la commission spécifique, fin décembre-début janvier. En fin de DFASM2, seules seront acceptées les demandes de stages effectués en langue anglaise.
Pour les DFASM 2, les stages à l'étranger seront possibles en DFASM 3 sur les 6 mois de stage.

Evaluation des stages et des enseignements
Tous les stages doivent être évalués en ligne, à la fin du stage. Cette évaluation se fait sur le logiciel GELULES. L'évaluation par les étudiants est fortement recommandée. A la fin de chaque stage et de chaque UE, l'étudiant est invité par mail (sur sa boite universitaire) à compléter le questionnaire d'évaluation du stage en ligne ainsi que le questionnaire d'évaluation des enseignements. L'évaluation est anonyme et confidentielle. Le fait de faire l'évaluation des stages et des UE permet d'accéder à un classement et des informations des offres de stages sur GELULES. En cas de non-évaluation de stage, cet accès est supprimé.

Congés
Au cours de l'année universitaire (septembre à juin), les étudiants bénéficieront de 10 jours ouvrables (les samedis ne sont pas décomptés) de vacances qu'ils peuvent prendre comme ils le souhaitent sauf la 1ère semaine de stage sur une période hospitalière et à condition d'obtenir l'autorisation du responsable pédagogique du service concerné. Par stage, ils ne peuvent pas prendre plus de 5 jours ouvrables. Ils figurent dans le carnet de stage et font l'objet d'une signature de l'enseignant référent. C'est la page du carnet de stage avec les absences signées par le chef de service qui doit être scannée et envoyée sur l'adresse mail dédiée aux affaires médicales pour la déclaration des congés aux affaires médicales.

Validation du master 1 Santé – Parcours initiation à la recherche en santé :
Les étudiants ayant validé des UE recherche pour 24 ECTS pendant leur cursus peuvent valider ce master en DFASM 2 ou en DFASM3. Ils doivent prendre une double inscription en DFASM 2 (ou en DFASM 3) et en Master 1 santé – Parcours initiation à la recherche en santé.

Conditions d'admission dans l'année supérieure

Pour passer en DFASM3, l'étudiant doit :
- avoir validé les 3 UE (8, 9, 10)
- avoir validé l'UE 12
- l'UE de compétence clinique est validée en fin de DFASM 3 (20 % de la note en DFASM 1, 30 % de la note en DFASM 2 et 50 % en DFASM 3)

Le jury se réunit en juillet pour délibérer sur l'admission dans l'année supérieure au vu du dossier de l'étudiant et des résultats aux différentes épreuves initiales et de rattrapage.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve l'acquis des UE validées avec plus de 12/20 en première session. Il doit à nouveau valider ses stages.

Les redoublants :
- Peuvent être répartis en stage dans une vision pédagogique par le vice-doyen à la pédagogie en tenant compte des UE où ils ont été en échec en favorisant le choix de stages dans les matières où ils ont été en difficulté. Le choix des stages est fait fin aout pour toute l'année universitaire. Aucun choix de stage à la carte ne sera fait en cours d'année.
- Si les redoublants ne souhaitent pas une répartition de stage en début d'année, ils sont intégrés dans leur nouvelle promotion pour le choix des stages en tenant compte de la lettre tirée au sort pour cette promotion.
- Gardent l'acquis des UE validées avec une note supérieure ou égale à 12/20 en première session.
- Pour les UE avec une note entre 10 et 12/20 qui doivent être repassées lors du redoublement, une note supérieure à 10/20 est nécessaire pour valider l'UE lors du redoublement (même si la note de la 1ère année était comprise entre 10 et 12/20).
- Auront la possibilité d'être accompagnés par un enseignant senior qui assurera son suivi pendant cette année de redoublement. La demande est à faire à la scolarité.

Commission de suivi des enseignements et des examens :
Une commission de suivi des enseignements et des examens se réunit après chaque jury pour évaluer le fonctionnement de l'année, identifier les difficultés et si possible les corriger. Elle rend compte au Doyen.

Commission d'aide aux étudiants (CAE)

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité ou du fait de leur échec aux examens universitaires.

La commission est coordonnée par le Pr O. Guillin et est composée du :

- Pr Valérie Bridoux, du Pr Mathieu Salaun, du Pr Najate Achamrah, du Pr F. Clatot, du Dr Heloise Young, de Monsieur T.Wable et du Vice Doyen à la pédagogie. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.

La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières, …

Elle peut être amenée à auditionner des étudiants de 3ème cycle et des autres filières de formation en santé.

Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant.

Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.

DFASM3

La rentrée universitaire 2026 est fixée au 31 aout 2026.

La coordination de l'année du DFASM 3 est assurée par le Pr P. Schneider.

La secrétaire responsable de l'année est madame Laura Aublanc (laura.aublanc@univ-rouen.fr).

La communication par mail avec la scolarité ou avec les responsables pédagogiques se fait uniquement avec le mail universitaire de l'étudiant.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN DFASM3

UE 11-Santé – Société - Humanités
Cette UE est enseignée par 7 séminaires d'une demi-journée, un mardi après-midi. Ces séminaires sont inters actifs. Ils nécessitent une inscription préalable auprès de madame Laura Aublanc à la scolarité.

Le programme est le suivant :

- Premier séminaire : **« Ethique médicale, analyse de situations, apports théoriques, échanges. »** sous la direction du Dr Clémence Joly et du Pr Florian Clatot, le 9 décembre 2025.
-
- **« Les émotions dans le soin »** sous la direction du Dr Mariette Renaux Petel, du Dr Alexandra Lemaistre et du Dr Lucille Pellerin, le 2 février 2027.
-
- **« Les enjeux de la communication orale dans la relation médecin-patient »** sous la direction de monsieur Thierry Wable, du Pr Valérie Bridoux et du Pr Dominique Guerrot, le 6 avril 2027
-
- **« Incertitude en santé »** sous la direction du Dr Sébastien Abad, le 2 mars 2027
-
- **« Philosophie et handicap »** sous la direction du Pr Eric Vérin et de monsieur Thierry Wable, le 23 mars 2027.
-
- Sixième séminaire : **« Les dérives de la médecine. Médecine nazie, médecine dans les camps, psychiatrie soviétique : quand les médecins deviennent bourreaux. »** sous la direction du Dr Clémence Joly et du Dr Jean Baptiste Duboc le 31 mars 2026

- séminaire : **« Médecine légale : la victimologie au cœur des pratiques »** sous la direction du Dr Audrey Servoise, du Pr Gilles Tournel et du Dr Charroy, le 24 novembre 2026

- Les enseignants de cette UE déposeront sur Universitice des documents de référence. Un parcours de questions sera ouvert sur Universitice après la consultation de ces documents. Les étudiants devront répondre à 4 ou 5 questions par séminaire sur Universitice pour valider leur UE 11-SHS. Les étudiants peuvent faire le parcours de questions autant de fois que nécessaire pour valider cette UE.

La validation de cette UE est obligatoire pour tous les étudiants.

Module national d'Eco-conception des soins :
Ce module est disponible via le lien suivant :
https://youtube.com/playlist?list=PLt3nzADALreHUaGWVh-MSRzEct_6yLpYh&si=2Rp8KgbMHuM9dlu5
Ce module sera évalué par un parcours de questions sur Universitice en même temps que l'évaluation de l'UE SHS. Les étudiants peuvent faire le parcours autant de fois que nécessaire pour la validation de ce module.
La validation de ce module est obligatoire pour tous les étudiants.

Pour perfectionner sa relation soignant-soigné : écouter les podcasts du « Serment d'Augusta »
https://youtu.be/pQz0krEuzTM

Entrainement à l'EDN : EDN d'île de France
L'UFR Santé de Rouen participe à l'EDN d'Ile de France qui réunit une quinzaine de facultés de France.
Les EDN blancs ont lieu en distanciel 2 jours en septembre.

EDN 1ère session nationale
12, 13, 14 et 15 octobre 2026 (jours de rattrapage le 16 et le 19 octobre 2027)
L'EDN aura lieu uniquement l'après-midi de 14 heures à 17 heures (18 heures pour les tiers temps) avec le test de connexion le 12 octobre en fin de matinée. Ce décalage des horaires est dû à la présence en simultané des étudiants des Antilles et de la Réunion.

EDN 2ème session nationale
12 et 13 janvier 2027
Pour les étudiants qui auront moins de 14/20 aux items de rang A de l'EDN national en première session.

Ces étudiants seront en stage à mi-temps à partir de la date de parution des résultats de l'EDN première session et auront une période de révision libre de stage du 21 décembre jusqu'au passage des épreuves de la deuxième session de l'EDN.

Les étudiants qui ne valideront pas l'EDN deuxième session à 14/20 sont en situation de redoublement. Ils continueront les stage temps plein de DFASM 3. Ils seront libres mi-mai à la fin du dernier stage des DFASM 3 afin de pouvoir préparer l'EDN première session 2027.

Validation du certificat de compétence clinique :
Ce certificat est placé sous la responsabilité du Pr P. Schneider. Un examen de compétence clinique sous forme d'ECOS sera organisé le 17 février 2027. Cet examen comprendra 5 stations ECOS. Il y aura 2 ou 3 stations avec patient simulés et 2 ou 3 stations sans patient simulé et/ou avec un mannequin. Cet examen permet aux étudiants de s'entrainer pour l'examen ECOS national et la note obtenue représentera 50 % de la note de l'UE du Certificat de Compétence Clinique de DFASM 3.
Le programme des ECOS de DFASM 3 porte sur tout le programme de l'EDN et des SDD.
Le jury du certificat de compétence clinique comprend le Pr Schneider, les responsables d'année et des membres du groupe ECOS. Le vice-doyen à la pédagogie et le doyen en sont membres de droit.

En cas de non-validation du certificat de compétence clinique, les ECOS nationaux serviront de session de rattrapage.

Pour les étudiants n'ayant pas validé l'EDN à la deuxième session et le certificat de compétence clinique, un examen de rattrapage sera organisé. Il s'agira d'un examen au lit du malade avec une évaluation par une grille standardisée ou d'une station ECOS, au sein de deux services. Les étudiants au rattrapage auront 2 examens au lit du malade et/ou 2 stations ECOS dans des services cliniques.

ECOS blancs facultaires
Deux sessions d'ECOS blancs facultaires sont organisées pour se préparer aux ECOS nationaux.
Une première session le 27 janvier 2027 avec un circuit de 3 stations avec patients simulés.
Une deuxième session le 14 avril 2027 avec un circuit de 3 stations sans patient simulé.
La participation à ces ECOS blancs facultaires nécessite une inscription préalable auprès de madame Laura Aublanc.

Ateliers de sémiologie au MTC :
Des ateliers de familiarisation avec les mannequins utilisés pour les ECOS seront organisés en mars-avril 2027.
Trois ateliers seront proposés :
- Atelier gynécologique : examen des seins, examen gynécologique, pose de sonde vésicale chez la femme
- Atelier appareil génital masculin : examen des testicules, toucher rectal (prostate) et pose de sonde urinaire chez l'homme
- Examen ORL, sutures

Ces ateliers seront organisés sur inscription auprès de madame Laura Aublanc. Les étudiants qui seront passés en stage en gynécologie obstétrique par exemple n'auront pas accès à l'atelier gynécologique.

ECOS nationaux :
19 et 20 mai 2027 (jour de rattrapage le 21 mai 2027).

Attention, possibilité de changement en cas de présence des étudiants des Antilles et de la Réunion.
Les étudiants ayant moins de 10/20 aux ECOS nationaux redoublent leur année de DFASM 3 (pas de rattrapage).

Les étudiants doivent, si nécessaire, compléter leurs points parcours. Les étudiants doivent déposer sur un drive, dans leur espace personnel, tous les justificatifs nécessaires à la validation de leur parcours. Il faut avoir 60 points de parcours avant le 31 mai 2027. Les points obtenus plus tard ne seront pas pris en compte. La non validation même d'une partie des points de parcours, entraine une perte notable de places au moment du classement final pour le choix des postes d'interne.

https://view.genially.com/6459f765cd5e7d00126c75c5/interactive-content-valorisation-du-parcours-de-formation

Modalités des stages hospitaliers en DFASM 3

Stages hospitaliers en DFASM 3

Les stages hospitaliers des étudiants en DFASM3 visent à donner aux étudiants un statut spécifique, tenant compte des acquisitions antérieurement réalisées. Leurs stages doivent leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires au métier de médecin et à leur entrée dans le troisième cycle. Les compétences acquises en stage les préparent aussi à l'examen ECOS.

Les étudiants de DFASM 3 ont 6 mois de stage à temps plein entre l'EDN et les ECOS nationaux et ont un stage d'été en juillet 2027.

La période de 6 mois à temps plein est divisée en 4 stages synchronisés avec les stages des DFASM 1 et 2.

- 1er stage du 26 octobre 2026 au 20 décembre 2026
- 2ème stage du 4 janvier 2027 au 14 février 2027 (attention, les étudiants passant la deuxième session de l'EDN débuteront leur stage le 14 janvier 2027)
- 3ème stage du 15 février 2027 au 4 avril 2027
- 4ème stage du 5 avril 2027 au 9 mai 2027

La répartition se fait selon un carré latin à 4 groupes sous la responsabilité du vice-doyen à la pédagogie. Les 4 stages sont répartis en début d'année.
Une lettre sera tirée au sort en début de DFASM3 en présence des délégués d'année. La lettre permet de répartir la promo en 4 groupes selon l'ordre alphabétique. Les différents choix de stages seront effectués selon un carré latin (chaque étudiant aura un choix en 1er groupe, en 2ème groupe jusqu'au 4ème groupe). Au sein de chaque groupe de choix, la procédure utilise l'ordre alphabétique descendant puis ascendant en alternance. Au 1er choix, l'ordre est alphabétique descendant.
Le nombre de places ouvertes au choix sera adapté en adéquation avec le nombre d'étudiants et les possibilités d'accueil dans les services.

Pendant leurs stages, les DFASM3 doivent participer au service des gardes du pool dans lequel ils sont affectés au même titre que les étudiants des années précédentes

(même s'ils ont déjà validé leur nombre de gardes). Le contrat de fonctionnement est le même que pour le DFASM1 et 2. Par ailleurs, ils doivent prendre la garde la veille des examens des étudiants en DFASM1 et 2.
Les DFASM 3 doivent s'assurer qu'ils ont fait leurs 25 gardes obligatoires pendant leur externat. Si un étudiant n'a pas son compte de garde, il sera obligé de les faire en juin et juillet 2025 pour valider son deuxième cycle.

L'étudiant en stage doit participer à la visite quotidienne, examiner les patients, rédiger les observations médicales, participer aux différents staffs du service. Il participe aux consultations et à la prise en charge globale (examens complémentaires, gestes techniques, entretiens d'annonce, …) des patients de l'unité dans laquelle il est affecté sous la responsabilité d'un médecin senior. L'externe de DFASM3 doit être initié progressivement à la rédaction de la prescription médicale, de l'ordonnance de sortie et du CRH sous l'encadrement pédagogique d'un médecin sénior. Il bénéficie d'un compagnonnage formateur et bienveillant. Il doit approfondir toutes ses compétences cliniques et techniques. Le stage est sous la responsabilité d'un universitaire du service qui s'assure de la bonne organisation (horaires notamment) et de l'affectation de chacun.

Les étudiants de DFASM 3 ont un large choix de stage : tous les stages ouverts aux DFASM 1 et 2, des stages spécifiques aux DFASM 3 (comme la neurophysiologie par exemple), des stages en médecine générale et des stages aux centres hospitaliers du Havre, de Dieppe et d'Elbeuf.

Si l'étudiant souhaite découvrir un stage qui n'est habituellement pas au choix des DFASM3 et des DFASM 1 et 2, avec l'accord du chef de service concerné et de celui du vice-doyen à la pédagogie, il lui est possible de faire le choix de ce service spécifique en fonction de son projet professionnel (exemples : services de Biologie, de Médecine Nucléaire, …). Un seul stage « hors liste » est autorisé pendant l'année de DFASM3.

Cas particuliers des étudiants n'ayant pas fait leur stage de médecine générale en DFASM1 ou 2 :
Ces étudiants feront leur stage de médecine générale au moment de leur premier stage du 26 octobre au 20 décembre 2026. Ils choisiront leur binôme de médecins généralistes selon leur rang de choix avec le carré latin de l'année de DFASM 3. Ils auront une liste de binômes de médecins généralistes spécifique, indépendante de la liste des DFASM 1 et 2.

<u>Les étudiants en DFASM 3 doivent faire un stage d'été.</u> Ce stage peut être fait sous forme d'un stage de FFI (faisant fonction d'interne) ou sous la forme d'un stage d'externe.

- Stage de FFI

Les directeurs généraux des hôpitaux peuvent décider d'affecter un budget pour le financement de postes de FFI en surplus des postes de DES. Leur nombre est fixé par la direction des affaires médicales des différents CH en accord avec les CME et leur affectation est réalisée par la faculté de médecine dans des stages ayant l'agrément pour recevoir des internes.

La répartition est organisée par la faculté de médecine sous la coordination du vice-doyen à la pédagogie.
Le choix se fait par ordre de classement sur une note moyenne obtenue au certificat de compétence clinique (CCC) et à l'EDN. Les redoublants sont interclassés en fonction de leur classement de l'année précédente. Les étudiants ayant passé le rattrapage du CCC sont classés après ceux ayant été reçus à la première session.
La répartition a lieu habituellement au mois de mai après la répartition des internes. Les étudiants en sont informés sur leur messagerie universitaire.
Le stage de FFI dure au minimum 2 mois en juillet et aout 2027. Les étudiants qui le souhaitent peuvent prolonger leur stage de FFI jusqu'à leur prise de fonction d'interne au 1er novembre 2027 (durée de 2 à 4 mois).

- Stage d'externe

Le stage a lieu du 28 juin 2027 au 1er aout 2027 à temps plein (5 semaines) (rémunération sur une base à temps partiel). Le choix de ce stage se fera sur projet professionnel.
Aucune vacance n'est possible pendant ces 5 semaines de stage.
Pendant cette période de stage, il n'y a qu'une partie de la promotion de DFASM 3 en stage d'externe. Les autres étudiants sont sur un poste de FFI. Les étudiants doivent prendre des gardes dans les différentes listes de garde. Si l'effectif d'étudiant sur la liste de garde est inférieur à 7, il est possible de faire une liste de garde « à trous » pour ne pas dépasser une garde par semaine et par étudiant sur le stage. S'il y a au moins 7 étudiants sur la liste de garde, tous les jours doivent être assurés.

Attention : Les étudiants en médecine, comme tous les autres étudiants hospitaliers, sont soumis au devoir de neutralité des établissements publics. Il est interdit de montrer ses opinions ou préférences religieuses par les propos ou par les tenues vestimentaires : port du voile, d'une kippa ou d'une croix (ou tout autre signe religieux).

Modalités de validation des stages hospitaliers du DFASM 3
Chaque stage est validé par le responsable universitaire (PU-PH ou MCU-PH) après consultation des médecins ayant encadré l'étudiant.
La validation de stage doit comprendre au minimum un entretien individuel. Il est aussi souhaitable de réaliser et de présenter une observation clinique ou de passer une station ECOS dans le service.
En cas de non-validation, la raison de celle-ci doit être clairement explicitée sur la feuille de validation. L'étudiant concerné ainsi que le responsable d'année et/ou le vice-doyen à la pédagogie doivent être prévenus.
Un stage non validé pour absences injustifiées impose de refaire le stage de rattrapage dans le même service.
Un stage dont la durée est inférieure aux 2/3 de la durée théorique doit être rattrapé.
En cas de non-validation d'un stage pendant la période de 6 mois à temps plein, un stage de rattrapage de 4 semaines à temps plein est organisé après les ECOS, du 31 mai au 27 juin 2027.
En cas de non-validation du stage d'externe de l'été, un stage de rattrapage de 3 semaines à temps plein est organisé du 2 aout au 22 aout 2027. Ce stage doit être validé pour la validation du 2ème cycle qui aura lieu fin aout 2027.

Congés

Au cours de la période de 6 mois de stage, les étudiants bénéficieront de 10 jours ouvrables (les samedis ne sont pas décomptés) de vacances qu'ils peuvent prendre comme ils le souhaitent sauf la 1ère semaine de stage et à condition d'obtenir l'autorisation du responsable pédagogique du service concerné. Par stage, ils ne peuvent pas prendre plus de 5 jours ouvrables. Ils figurent dans le carnet de stage et font l'objet d'une signature de l'enseignant référent. C'est la page du carnet de stage avec les absences signées par le chef de service qui doit être scannée et envoyée sur l'adresse mail dédiée aux affaires médicales pour la déclaration des congés aux affaires médicales.

Les étudiants ont, tous, 2 semaines de congés pendant la période des vacances scolaires de Noel.

Rémunération

Les étudiants en DFASM 3 sont rémunérés sur une base de mi-temps pendant toute l'année universitaire et jusqu'au 31 aout 2027 (sauf les étudiants prenant un poste de FFI début juillet).

UE 13 stages et gardes :

Pour valider son DFASM3 et son 2ème cycle, l'étudiant doit valider l'UE 13 (stages et gardes) et notamment les 25 gardes nécessaires à la validation du 2ème cycle. Les 25 gardes doivent être notées dans le carnet de stage et signées par le médecin senior responsable de la garde effectuée. L'étudiant apporte une copie du relevé de ses gardes inscrites dans son carnet de stage au bureau des stages à la faculté après sollicitation de la secrétaire universitaire par mail. Dans l'hypothèse où il manquerait des gardes lors de la délibération du jury, l'étudiant doit les réaliser avant le 1er aout 2027. Il fournit à la scolarité le tableau de garde portant son nom.

La non-validation de l'UE13 imposera le redoublement du DFASM 3, par non-validation du 2ème cycle.

Validation du deuxième cycle des études médicales

La validation du DFASM 3 et du deuxième cycle est possible si l'étudiant a validé :

- Toutes les UE du DFASM 1, 2 et 3 (UE 1 à 12)
- l'UE 13 (stages et gardes) (36 mois de stages et 25 gardes au minimum)
- l'UE librement choisie du deuxième cycle
- Le certificat de compétence clinique

Si l'étudiant ne remplit pas les conditions ci-dessus, il redouble et ne peut en aucune façon prendre une inscription en 3ème cycle.

L'étudiant en DFASM 3 en situation de redoublement pour non-validation du 2ème cycle doit refaire les 6 mois de stages de l'année de DFASM 3. Pour l'appariement, il gardera sa note de l'EDN de sa première inscription en DFASM 3 (année précédente) et sa note aux ECOS nationaux s'il a obtenu plus de 10/20 l'année précédente.

Un étudiant de DFASM 3 peut aussi redoubler pour non-validation à plus de 14/20 de la deuxième session des EDN en janvier 24. Dans ce cas, c'est « la note de la première session des épreuves dématérialisées de l'année universitaire de réinscription » qui sera prise en compte pour l'appariement. Il doit refaire les 6 mois de stage de DFASM 3.

Un étudiant de DFASM 3 peut aussi redoubler en cas de non-validation des ECOS nationaux à plus de 10/20. Dans ce cas, c'est « la note de la première session des épreuves dématérialisées de l'année universitaire précédente » et « la note aux ECOS nationaux obtenue l'année de réinscription » qui seront prises en compte pour l'appariement. L'étudiant doit refaire les 6 mois de stage de DFASM 3.

Voir l'Arrêté du 19 avril 2022 fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine pour ces cas particuliers.

Jury de validation du deuxième cycle des études médicales

Le jury de validation du deuxième cycle des études médicales se réunit à une date fixée en fonction des informations données par le ministère. Il analyse les dossiers de l'ensemble des étudiants de DFASM 3 et notamment la validation de l'UE 13. Il se prononce de façon souveraine, au vu des résultats obtenus par chaque étudiant, sur sa validation du deuxième cycle ou son redoublement du DFASM 3.
Le jury est composé des membres suivants :

- Vice-doyen à la pédagogie des études Médicales
- Le responsable du certificat de compétence clinique
- Le président de la Commission d'Aide aux Étudiants
- Le responsable du Département de Médecine Générale
- Une personnalité extérieure à l'université de Rouen : Doyen de la faculté de médecine de Caen ou son représentant

Le président du jury prononce la validation du deuxième cycle des études médicales au vu des résultats obtenus par l'étudiant au cours de l'ensemble de ses trois dernières années universitaires.

Commission de dérogation

Celle-ci est présidée par le Doyen de la faculté. Sa composition répond au décret ministériel. Elle se réunit après que les étudiants aient eu connaissance des résultats de l'EDN et des ECOS nationaux et avant le début de la procédure de choix des postes d'internes. Elle étudie les demandes des étudiants souhaitant être placés en situation de dérogation (auditeur) pour ne pas prendre de poste d'interne et pouvoir repasser les épreuves de l'EDN et des ECOS nationaux l'année suivante comme un DFASM 3. Sa décision est souveraine et elle est autorisée à placer au maximum 8 %, des étudiants ayant validé le 2nd Cycle des Etudes Médicales, en situation de dérogation (X% réévalué chaque année par le ministère). Elle prend sa décision en analysant l'ensemble du parcours universitaire de l'étudiant et les motifs de sa demande.
Les auditeurs pour l'année 2026/2027 passeront à nouveau l'EDN en octobre 2027 et les ECOS nationaux en mai ou juin 2028.

Pour les auditeurs, seront prises en compte « la note de la première session des épreuves dématérialisées de l'année universitaire de réinscription » et pour les ECOS nationaux « la note obtenue l'année universitaire de réinscription ». (Arrêté du 19 avril 2022 fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine)
Les auditeurs doivent faire toutes les épreuves de LCA des DFASM 1 et 2. Ils seront aussi inscrits aux autres épreuves de DFASM 1 et 2 s'ils souhaitent faire des entrainements.

Commission d'aide aux étudiants (CAE)

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité ou du fait de leur échec aux examens universitaires.
La commission est coordonnée par le Pr O. Guillin et est composée du :

- Pr Valérie Bridoux, du Pr Mathieu Salaun, du Pr Najate Achamrah, du Pr F. Clatot, du Dr Héloise Young, de Monsieur T.Wable et du Vice Doyen à la pédagogie. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.

La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières, …
Elle peut être amenée à auditionner des étudiants de 3ème cycle et des autres filières de formation en santé.
Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant.
Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.

UE librement choisies

Chaque étudiant doit valider une UE librement choisie pendant son 2ème cycle. Ces UE ne permettent pas l'obtention d'ECTS. Il peut s'agir d'une UE libre ou d'une UE d'initiation et de formation à la recherche.
Les étudiants en DFASM 1 et 2 doivent valider une UE librement choisie du 2ème cycle (avec la réforme, le master 1 validé en premier cycle, ne permet plus de valider une UE librement choisie de 2ème cycle).
Les notes d'UE libres ne comptent pas dans la moyenne de l'année.

https://view.genially.com/648c3820af5ef000138a45dd/interactive-content-les-ue-librement-choisies

Les UE librement choisies, proposées à l'UFR de Rouen sont :

- Toutes les UE d'initiation et de formation à la recherche

- L'UE « Santé Mondiale. » Elle est coordonnée par le Dr J Ladner. Elle s'adresse préférentiellement aux étudiants de DFGSM 3 et DFASM 1 et à ceux qui souhaiteront faire un stage hospitalier à l'étranger. La validation de l'UE sera jointe au dossier de demande de stage à l'étranger. Les étudiants ayant validé cette UE bénéficieront d'un bonus pour être autorisés à effectuer un stage à l'étranger durant leur 2ème cycle. Elle est limitée à 80 étudiants. Les inscriptions sont assurées par ordre de demande. En cas de nombre de demande supérieur, les critères de sélection seront la note moyenne obtenue aux UE de DFGSM 3. Le format pédagogique associera des auto-apprentissages et des séminaires-ateliers. La participation aux cours est obligatoire. Elle fera l'objet d'une validation par un examen de type EDN. Elle est aussi ouverte aux étudiants en maïeutique et en pharmacie.

- Les UE Anglais

« *Anglais- Aisance à l'oral* »

Cette UE est coordonnée par Mme Mélanie Auvray Hamel. L'objectif de l'UE anglais – Aisance à l'oral- est de préparer les étudiants en médecine de la 3ème à la 6ème année à leurs stages à l'étranger et aux ECOS et de travailler la confiance en soi.
Les différents objectifs sont :

- Etre capable de prendre en charge un patient en communiquant aisément avec lui
- Entrainements réguliers aux ECOS : savoir mener une consultation, seul, du début à la fin, maitriser le vocabulaire spécifique, les formulations adaptées, la méthodologie SOCRATES
- Apprendre à faire des annonces (apprentissage de la méthode SPIKES), étude de cas, mises en situation

- Apprendre à s'exprimer de manière spontanée (utiliser les stratégies de reformulation pour mieux contourner ses blocages, s'exprimer librement)
- Développer l'interaction et la coopération (participer à des débats, argumenter, élaborer des projets, trouver sa place au sein d'un groupe)
- Prise de parole en continu (cf. participation à des congrès internationaux, présentations de projets)
- Développer l'empathie et des techniques communicationnelles/importance du non verbal
- Nombre d'étudiants : 14 étudiants par groupe
- 24 séances de 1 heure 30 le jeudi après midi
- Evaluation : prise de parole en continu et interaction tout au long de l'anné
-

« Anglais pour la LCA » coordonnée par madame Mathilde Guérin

« ECOS en anglais »

Objectifs pédagogiques : maitriser les ECOS en anglais, consolider le niveau B2/C1 acquis en premier cycle.
UE réservée aux étudiants de DFASM 3
Description :

- reprendre confiance en soi en langue anglaise avant l'internat
- être capable de s'exprimer de façon spontanée (utiliser des stratégies de reformulation pour mieux contourner ses blocages, s'exprimer librement)
- reprise du vocabulaire et des structures spécifiques à la consultation et aux annonces
- situations ECOS effectuées en salle de simulation (consultations, suivi et annonce)
- analyse des simulations avec la participation de médecins de différentes spécialités
- développer l'empathie et des techniques communicationnelles/importance du non verbal

Nombre d'étudiants : 10 à 12 étudiants par groupe
10 à 13 séances de 1 heure 30 à 2 heures le mardi après-midi entre novembre et mai

- L'UE "urgences" coordonnée par le Pr LM Joly est ouverte prioritairement au DFASM1. Les étudiants classés dans les 15-17 premiers à la validation de cette UE se verront proposer la possibilité de prendre des gardes au SAMU-SMUR de Rouen. 30 étudiants peuvent s'inscrire à cette UE. En cas de demande supérieure, la sélection se fera sur la moyenne des notes obtenues aux UE de DFGSM3. L'enseignement comporte une séance présentielle d'ouverture, 12 cours en e-learning sur la plate-forme Moodle, 2 séances présentielles de question-réponses et 7 TD au MTC. La présence au TD est obligatoire. Ainsi, l'inscription à cette UE impose la possibilité d'être présent lors de ces TD. Elle n'est donc pas compatible avec un stage ERASMUS sur la période des TD. Elle fait l'objet d'une validation par un examen utilisant la plateforme SIDES (type EDN).

- L'UE « sport et santé » coordonnée par le Pr E. Vérin et madame le Pr Claire Tourny. Elle ne peut accueillir que 24 étudiants au maximum. La demande se fait sur lettre de motivation. En cas de demande supérieure, la sélection se fera sur les notes obtenues à l'examen de fin d'année de l'année précédente (DFASM1 et 2) ou la moyenne des notes des examens de fin d'UE pour le DFGSM3. Elle fait l'objet d'une validation par un examen de type EDN.

- L'UE « Anatomie indispensable aux EDN » Elle est coordonnée par les Pr F. Duparc et O. Trost. Elle s'adresse prioritairement aux étudiants de DFASM2. Elle est limitée à 30 étudiants, dont la présence est obligatoire (une seule absence injustifiée est autorisée, émargement à chaque séance). Les enseignements sont dispensés au cours de 15 séances de 2 heures (soit 30 heures au total) d'octobre à mars. Au cours de séances thématiques par appareil puis de séances indifférenciées, des dossiers cliniques progressifs et des QCM ou QROC indépendantes reviennent sur les faits anatomiques expliquant la sémiologie. Dès que possible, de l'imagerie normale et pathologique est utilisée et expliquée. Elle fait l'objet d'une validation par un examen dématérialisé sur tablette numérique, d'une durée d'une heure.

- L'UE "Maladies systémiques, inflammatoires et auto-immunes. » Elle est coordonnée par les Prs Y Benhamou, T. Lequerré, H Levesque, I. Marie, O Vittecoq et s'adresse prioritairement aux étudiants de DFASM2 et DFASM3. Elle est limitée à 30 étudiants. L'enseignement a lieu de mi-septembre 2026 à début mars 2027 (22 semaines) et comprend un thème par semaine selon le programme établi. Par semaine, elle comprend :

1 heure de travail personnel (auto-apprentissage) en ligne avec un enseignement en e-learning avant la séance d'ED. Validation par 5 QCM à la fin de la formation « on line ».

- 1 heure d'ED dédié à des cas cliniques de niveau et de format EDN: 2 ou 3 cas cliniques de 20 minutes chacun sous forme de dossiers progressifs.

Elle fera l'objet d'une validation par un examen de type EDN, en mars 2027, comprenant 2 dossiers progressifs et par la note obtenue au contrôle continu avec les QCM effectuées à la fin de chaque auto-apprentissage tout au long de l'année. Le jury prendra en compte la présence des étudiants aux ED lors de la délibération.

- L'UE « Santé en milieu militaire» Elle est coordonnée par le Pr LM Joly et par le Dr Anne Dinelli (médecin militaire). Les enseignements ont lieu le jeudi après-midi et sont dispensés par des personnels du service de santé des armées (médecin ou pharmacien) d'active ou de réserve sur une base de 20 heures à 30 heures d'enseignement. 50 étudiants au maximum peuvent y être inscrits. En cas de sélection nécessaire, elle se fera sur la moyenne des notes de l'année précédente. Elle comprend des enseignements sous forme d'ED et d'ateliers. Sa validation se fera par un examen sur SIDES (1 ou 2 DP et 30 QI) et un TD de « secours au combat » avec une note de groupe. Une 2ème session est organisée si nécessaire. Elle peut se faire sous forme d'un oral si moins de 10 étudiants sont concernés (décision du jury). Elle utilise sinon la plateforme SIDES.

- UE « Communication médicale niveau 1 » Elle est coordonnée par Monsieur T. Wable qui s'appuiera sur un comité pédagogique constitué de médecins sénior. Elle comporte des enseignements obligatoires par petits groupes qui utilisent la simulation sous forme notamment de jeux de rôle. Elle utilise le cabinet médical école de l'UFR. Elle a pour vocation de permettre aux étudiants d'acquérir une maitrise de la communication dans le cadre du « savoir être médecin ». 50 étudiants maximum peuvent y être inscrits. Elle concerne prioritairement les étudiants de DFASM 1 et 2. Elle fait l'objet d'une validation par un oral devant un jury comportant Monsieur Wable et au moins un des enseignants médecin de l'UFR.

- UE « Communication médicale niveau 2 ». Elle est coordonnée par Monsieur T. Wable qui s'appuiera sur un comité pédagogique constitué de médecins sénior. Elle est la suite directe de l'UE communication médicale de niveau 1. Le but de cette UE est donc de poursuivre, de développer et d'affiner les concepts de communication abordés au niveau 1, de les mettre en pratique lors de séances de simulation dans des salles dédiées à ces exercices.
Les thèmes abordés seront variés et doivent permettre à l'étudiant de mieux appréhender sa propre façon de communiquer mais surtout de comprendre les enjeux communicationnels de chaque situation proposée afin de mieux l'appréhender. De la sorte, au travers d'un enseignement axé essentiellement sur la pratique et l'utilisation de la vidéo, lors de simulations, les étudiants pourront s'entraîner dans des situations proches du réel à, par exemple, mener à bien un interrogatoire avec un patient, annoncer un diagnostic difficile, prendre en charge une réaction particulière d'un patient (mutisme, colère, …), ou encore apprendre à communiquer avec les autres professionnels de santé.
Elle comporte des enseignements par petits groupes qui utilisent la simulation sous forme notamment de jeux de rôle. Elle utilise le cabinet médical école de l'UFR. Elle a pour vocation de permettre aux étudiants d'acquérir une maîtrise encore plus grande de la communication dans le cadre du « savoir être médecin ». 20 étudiants maximum peuvent y être inscrits dans deux groupes distincts. La présence aux enseignements est obligatoire. Elle concerne exclusivement des étudiants de DFASM2 qui ont suivi et validé l'UE communication de niveau 1. Elle fait l'objet d'une validation à partir d'un contrôle continu, de notes obtenues sur des simulations de type ECOS, situations médecin-patient proposées par l'enseignant.

- UE « Communication médicale niveau 3 »
Elle est coordonnée par monsieur T. Wable. Elle s'inscrit tout naturellement dans la suite logique des deux premiers niveaux. Certains concepts de communication ayant été affinés lors du niveau 2, il conviendra ici d'aborder d'autres spécialités médicales, afin d'étendre les compétences à d'autres champs. Par une analyse toujours plus fine des situations et de ses enjeux, par une utilisation de nouveaux concepts et de techniques de communication, comme par exemple l'utilisation de l'entretien motivationnel, l'étudiant apprendra à être plus subtil et adroit dans son rapport au patient mais également dans ses rapports à tous les professionnels avec lesquels il pourra interagir. Les étudiants ont acquis dans les différents enseignements de médecine des connaissances plus approfondies. Ils pourront les utiliser pour aborder des situations toujours plus complexes du point de vue communicationnel. Il convient également de poursuivre les entrainements par le biais de la simulation afin de stabiliser les acquis des deux premiers niveaux mais également afin de pouvoir

anticiper les réactions des patients lors de situations diverses pour y répondre judicieusement.
La présence aux enseignements est obligatoire.
Cette UE est réservée aux étudiants ayant validé l'UE communication médicale niveau 2.

- UE « Ethique médicale » coordonnée par le docteur Clémence Joly. L'objectif de l'UE est d'acquérir les éléments méthodologiques et pratiques ainsi que des bases philosophiques, juridiques et anthropologiques pour identifier un dilemme éthique et élaborer une démarche en éthique clinique. L'enseignement comporte 17 séances de 2 heures de janvier à mai. L'enseignement est interactif organisé autour de cas concrets, analyse de textes et d'œuvres d'art, travail en petits groupes. Il est pluridisciplinaire : dispensé par des professionnels de santé (médecins, infirmières …) et des spécialistes de sciences humaines et sociales (philosophes, juriste, sociologue, éthicien, patient …). La participation à la journée étudiants-citoyens est proposée en plus et fait partie intégrante de l'enseignement de cette UE. Elle nécessite deux séances de préparation. Trente étudiants peuvent s'inscrire à cette UE. L'évaluation se fera sur la présence des étudiants et un examen sur SIDES (type iECN).

- UE « Médecine physique et de Réadaptation – Handicap » coordonnée par le professeur Eric Vérin. (20 places)
En 25 h, l'UE libre de MPR propose aux étudiants de faire découvrir la discipline de la médecine physique et de réadaptation et le handicap, en proposant des synthèses, des travaux pratiques cliniques et des témoignages. L'enseignement reprend les items de l'ECN dans lesquels la rééducation et la réadaptation est prédominante.
Cinq modules forment cette UE :
 - Neuro rééducation
 - Appareil locomoteur
 - la réadaptation à l'effort
 - la transversalité en MPR
 - Travaux pratiques

L'évaluation se fera sous forme de dossier(s) SIDES, l'enseignement se fera en présentiel et/ou en virtuel

- UE « Construction d'ECOS »

Cette UE est ouverte aux étudiants en DFASM 1, 2 ou 3. Elle est sous la coordination du vice doyen à la pédagogie et des Pr Vittecoq, Salaun et Achamrah. Cette UE permet de construire des stations ECOS pour les ECOS d'entrainement des étudiants en DFGSM 3. Les étudiants sont répartis en 3 groupes. Chaque groupe prépare 2 stations ECOS de sémiologie sur le programme de DFGSM 2 et des 2 premiers trimestres de DFGSM 3. Les étudiants de cette UE s'engagent à être présents pour les séances de préparation des stations et pour les répétitions et le jour des ECOS des DFGSM 3 (en avril 2027). 45 places

- UE « Construction d'ECOS niveau 2 »

Cette UE est réservée aux étudiants de DFASM 2 ou 3 ayant déjà validé l'UE construction d'ECOS. Les étudiants ont pour mission d'encadrer les étudiants de l'UE construction d'ECOS et d'organiser les ECOS de DFGSM 3 en coordination avec l'équipe pédagogique.

- UE « Prépa Bloc » (nombre de place limité à 20 étudiants)

L'univers du bloc opératoire est un univers complexe, pluri professionnel à haut niveau de risque. En l'absence de formation initiale spécifique, lors de son premier stage au bloc opératoire, l'étudiant arrivant a du mal à trouver sa place et se retrouve souvent déstabilisé tout autant que les équipes qui l'accueillent. C'est potentiellement une perte de sécurité pour les apprenants et une diminution possible des vocations face à un milieu ressenti comme hostile au premier abord.
Cette UE libre permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances minimums et le Savoir-faire/Savoir-être du Bloc opératoire.

Participants :

Cette UE est ouverte aux étudiants en médecine de 3ème et de 4ème année et aux étudiantes IBODE en 2eme année.

En pratique :

Formation sur 1 semaine fin juin 2027
Après une présentation des différents intervenants et participants à cette formation, des équipes multi-professionnelles d'apprenants seront constituées (environ 6 -7 par groupe) pour participer aux ateliers pratiques. Les 4 premiers jours de formations alterneront courtes présentations le matin et ateliers pratiques en petits groupes l'après-midi. La dernière journée sera consacrée à la partie évaluation.
Les thématiques des ateliers pratiques : Hygiène - Habillage - Sutures - Aide opératoire - Habiletés – Robotique - Gestion des risques - Travail en équipe - Information au patient.
Responsable : Pr Valérie Bridoux

- UE « évaluation de l'UE engagement étudiant »

Cette UE est ouverte en 2026/2027 à 10 étudiants ayant déjà fait l'UE engagement étudiant. Les étudiants s'engagent à lire les lettres de motivation permettant de sélectionner les étudiants admis à s'inscrire à l'UE engagement étudiant et à évaluer les mémoires des étudiants au terme de l'année d'engagement étudiant.
Les étudiants s'engagent pour 2 ans pour obtenir les 10 points de cette UE libre. Pour laisser le temps des révisions de l'EDN, les étudiants s'engagent pour le DFASM 1 et le DFASM 3.

UE Engagement étudiant

Cette UE est indépendante des UE libres ou d'initiation à la recherche. Elle ne valide pas une UE libre nécessaire à la validation du premier cycle ou du deuxième cycle.
Cette UE permet de valoriser un engagement étudiant dans un organisme national, régional ou local, facultaire ou non. Son objectif doit être en phase avec l'éthique et la formation médicale. Elle correspond en volume horaire de 60 heures, au minimum.
Elle a plusieurs aspects :

- L'engagement associatif : les fonctions associatives électives, l'engagement humanitaire, etc.
- L'engagement pédagogique : tutorat, recherche en pédagogie, etc
- L'engagement social : engagement civique, social, SAMU social, etc.

- La participation aux réserves opérationnelles : services de santé des Armées, sapeur-pompier volontaire, etc.

Le projet de chaque étudiant est soumis sous forme d'une lettre de motivation accompagnant les documents nécessaires à sa compréhension, au Vice-Doyen à la pédagogie et aux professeurs E. Durand, M. Salaun, O. Vittecoq, N. Achamrah, P ; Schneider, D. Maltete, MP Tavolacci pour pouvoir faire l'objet d'une inscription. Ce petit groupe d'enseignants est complété par un groupe d'étudiants.
Sa validation nécessite la rédaction d'un mémoire, évalué par un jury composé du Vice-Doyen à la pédagogie et des enseignants responsables de la 2ème à la 6ème année des études médicales, du Pr E. Durand, du Dr MP. Tavolacci et d'un groupe d'étudiants.

UE « Apprendre à porter secours niveau 2 »

Pour 2 étudiants ayant validé l'UE Apprendre à porter secours niveau 1 en DFGSM 3.
Sous la direction du docteur Cedric Damm

UFR SANTE

Année Universitaire 2026-2027

Règlement des études médicales

Premier cycle

DFGSM 3

Médecine

La coordination du diplôme de formation générale en sciences-médicales (DFGSM) (DFGSM2 et DFGSM3) est assurée par le **Professeur Agnès Liard (agnes.liard@chu-rouen.fr)** vice doyenne à la pédagogie et aux études médicales.

Le responsable pédagogique du DFGSM3 est **le Professeur Olivier Vittecoq** (olivier.vittecoq@chu-rouen.fr) que les étudiants peuvent contacter si besoin.

Adresse mail du contact administratif de la scolarité : scolarité.dfgsm3@univ-rouen.fr. La communication par mail avec la scolarité ou avec les responsables pédagogiques se fait **uniquement avec le mail universitaire de l'étudiant.**

Attention : la Léocarte est obligatoire sur le site de l'UFR Santé.

Prévention et lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

L'UFR Santé de Rouen affirme son engagement ferme en faveur d'un environnement d'étude, de formation et de travail respectueux et sécurisé pour toutes et tous. À ce titre, toute forme de violence sexiste ou sexuelle (VSS) est strictement interdite et ne saurait être tolérée au sein de la faculté.

Les VSS incluent notamment les propos, comportements, gestes, attitudes ou actes à connotation sexiste ou sexuelle, qu'ils soient verbaux, non verbaux, physiques ou numériques, et qu'ils visent une ou plusieurs personnes. Ces comportements portent atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la sécurité des étudiants, ils sont contraires aux valeurs de respect, d'égalité et de solidarité qui fondent la formation médicale.

La Faculté rappelle que la prévention et la lutte contre les VSS est l'affaire de toutes et tous. Chaque étudiant.e doit contribuer activement à promouvoir un climat bienveillant et respectueux. Tout acte de VSS fera l'objet de procédures adaptées et pourra entraîner des sanctions disciplinaires, voire d'éventuelles poursuites pénales.

En choisissant la médecine, les étudiant.e.s s'engagent à incarner des valeurs d'humanité, d'intégrité et de respect. La lutte contre les VSS est une condition essentielle pour garantir la qualité des études, la sécurité de la communauté universitaire et la confiance dans la relation soignant.e-soigné.e

En médecine, le respect n'est pas une option : il est une responsabilité

1.Dispositions générales

L'année universitaire du DFGSM3 comporte deux semestres (S1 et S2). Les enseignements dispensés comportent des enseignements théoriques et des enseignements pratiques. La validation du DFGSM3 aboutit à l'obtention de 60 ECTS (European Credit Transfer System). L'enseignement dispensé au S1 correspond au nouveau programme du diplôme de formation générale en sciences médicales dont le texte figurant *ici* précise les objectifs généraux ainsi que les principaux items des enseignements thématiques et intégrés, les modalités d'organisation des stages hospitaliers et les informations concernant les unités d'enseignement librement choisies. Cette formation porte sur l'anatomie, l'histologie, la physiologie, certains aspects physiopathologiques, la sémiologie clinique et paraclinique (notamment biologique et radiologique) et aborde, dans certaines UE, des exemples didactiques des dysfonctions les plus fréquentes ainsi que les bases pharmacologiques des traitements.
L'enseignement réalisé au cours du S2 intègre la première partie du programme de 2ème cycle établi par l'UFR Santé de Rouen. Il concerne 4 UE. Pour 3 d'entre elles (UE 1 Biostatistiques - Bases de la LCA ; Santé publique – Médecine légale et UE 2 Rhumatologie-Orthopédie), l'enseignement inclut à la fois le programme du 1er cycle (Santé-Société-Humanité ; biomédecine quantitative et appareil locomoteur) et les items EDN du 2ème cycle. S'agissant de l'UE 3 (endocrinologie-diabétologie-nutrition-hépato-gastro-entérologie-chirurgie digestive) dont l'enseignement du 1er cycle a déjà été prodigué en DFGSM2 pour la plupart des disciplines (sauf l'endocrinologie), la formation portera exclusivement sur les items de l'EDN dont la liste figure ici .

2. Enseignements théoriques :

Les enseignements du DFGSM3 sont organisés en unités d'enseignements thématiques, en unités d'enseignements intégrés et en unités d'enseignement librement choisies

Les unités d'enseignements thématiques et intégrés sont enseignées sous forme de cours magistraux, d'ateliers et de e-learning. **La présence aux ateliers est vivement conseillée.** L'étudiant doit respecter le groupe d'ateliers, de travaux pratiques ou d'enseignements dirigés auquel il a été affecté.

Pour participer aux ateliers, les étudiants devront s'inscrire au préalable (mail de la scolarité un mois avant). Le nombre d'ateliers sera ainsi précisé selon le nombre d'étudiants prévus. L'inscription préalable à l'atelier engage l'étudiant à être présent. La présence des étudiants sera vérifiée à l'entrée de chaque atelier par une **vérification électronique de la Léocarte.** La présence à tous les ateliers sera prise en compte au moment du jury des UE.

1/ Les unités d'enseignements thématiques pour le DFGSM3 ainsi que leurs coordonnateurs sont :

- UE 1 Santé publique – Médecine légale : Dr Joël Ladner
- UE Nutrition et métabolisme : Pr Moïse Coeffier
- UE Agents infectieux, hygiène (AIH) : Pr Manuel Etienne

Cette UE est mutualisée avec les étudiants de 2ème année de maïeutique et de 3ème année de dentaire.

- UE Biostatistiques - Bases de la LCA : Pr Jacques Benichou et Dr Joël Ladner
- UE Bases moléculaires des pathologies : Pr Soumeya Bekri et Pr Abdellah Tebani
- UE Anglais et communication : Mme Auvray Hamel et Mme Noémie Marie

2/ Les unités d'enseignements intégrés pour le DFGSM3 et leurs coordonnateurs sont :

- UE 2 Appareil locomoteur : rhumatologie/orthopédie/chirurgie plastique : Pr Olivier Vittecoq
- UE 3 Endocrinologie/diabétologogie/nutrition/hépatogastroentérologie/chirurgie digestive : Pr Valérie Bridoux
- UE Appareil neurosensoriel (neurologie/psychiatrie/ophtalmologie/ORL) : Pr David Wallon

Les informations concernant les unités d'enseignements librement choisies seront précisées dans un chapitre spécifique.

3. Organisation de l'enseignement théorique

Une présentation de l'UE est assurée par le coordonnateur qui précise les objectifs pédagogiques, les référentiels et les modalités d'évaluation.
Les unités d'enseignement du S1 sont enseignées sous forme de cours magistraux (dispensés en présentiel en amphi ou en classe virtuelle) et/ou de supports numériques (cours enregistrés en studio ou diaporama commenté pour auto-apprentissage à partir de référentiels de la discipline (promus par le collège des enseignants de chaque discipline) et/ou d'ateliers.
Les unités d'enseignement du S2 sont enseignées sous forme de supports numériques pour auto-apprentissage et/ou de e-learning portant sur les messages-clé (classés A) et/ou de cours en présentiel ou en classe virtuelle adossés principalement à des cas cliniques (programme EDN).
Les supports numériques sont accessibles sur la plate-forme Universitice.

4. Organisation des ateliers des UE du premier semestre

Ces ateliers durent 1h30 et regroupent environ 30 à 40 étudiants. Ils sont supervisés, soit en présentiel, soit en classe virtuelle, par un ou 2 enseignants selon les disciplines. Les cas cliniques abordés au cours de ces ateliers sont distribués quelques jours auparavant aux étudiants avec la liste des différents objectifs pédagogiques. Cette dernière permet aux étudiants de préparer l'atelier, notamment les éléments d'auto-apprentissage. L'atelier est organisé sous forme de questions portant sur le cas clinique et qui font l'objet d'une réflexion et d'une discussion par groupe avec l'aide de l'enseignant. Une synthèse est réalisée par les enseignants en fin d'atelier
La participation aux ateliers est vivement recommandée. Une inscription préalable est indispensable.

5. Enseignements propres à certaines UE

- **L'UE biostatistiques- Bases de la lecture critique d'article (LCA) (S2)** comporte des enseignements de la méthodologie et d'introduction à la LCA et des ateliers.

- L'UE 2 appareil locomoteur (S2) comprend un atelier d'apprentissage de l'examen physique sous forme de 4 mini-ateliers de 30 minutes portant sur un entraînement à l'examen de 4 articulations (rachis ; épaule ; hanche ; genou) par groupes de 10 sous la supervision d'un tuteur (rhumatologue ou chirurgien orthopédiste ou médecin de MPR)

- L'UE Anglais – Communication (S1 et S2) comprend la communication en médecine et l'anglais et a lieu pendant les rotations de stage mais aussi en mars pour l'anglais (alternance avec le stage pratique du service sanitaire)

Communication en médecine

L'enseignement de communication présente les principes clés de la communication générale et médicale, ciblés sur la relation médecin-patient. Il est organisé par groupes à raison de 10 séances de 1h30 par année. Les étudiants ont 1 séance en demi-groupe au S1 et au moins une séance de préparation à l'examen sous forme d'ECOS au S2 (si possibilité, il sera proposé 2 séances au S2, séance(s) qui sera(ont) organisée(s) par le secrétariat sur inscription de l'étudiant).

A la suite des cours de communication, un atelier intitulé "*Prendre confiance en soi*" pourra être proposé à certains étudiants de DFGSM2 et DFGSM3. Il leur permettra, en fonction de leur besoin, de travailler leur savoir-faire et savoir-être dans le seul but de renforcer leur confiance en eux. En fonction des possibilités de l'emploi du temps du professeur de Communication, de celui des étudiants et des besoins, la durée de ces ateliers atteindra 15 heures maximum. Cet atelier ne donnera lieu à aucune évaluation.

L'évaluation de cette UE communication comportera deux épreuves : l'une sous forme d'un écrit portant sur les programmes de DFGSM2 **et** DFGSM3, l'autre sous forme d'un examen de type ECOS.

Anglais médical

L'enseignement de l'anglais médical vise à consolider la méthodologie mise en place lors des cours de DFGSM2

L'objectif est que l'étudiant soit capable de lire et comprendre des documents médicaux en langue anglaise et continue à acquérir un vocabulaire spécifique ainsi qu'une certaine autonomie à l'oral, notamment lors des consultations médecin/patients.

- l'UE AIH n'intègrera pas cette année de travaux pratiques de microbiologie

- Pour l'ensemble de l'année, 4 séances de travaux pratiques d'anatomie sont organisées sous forme de sessions d'une durée d'1h30, regroupant 25 étudiants, comprenant une dissection enregistrée et commentée suivie d'une démonstration sur corps préalablement disséqué.

6. UE librement choisie et UE initiation à la recherche

A la fin du DFGSM3, les étudiants doivent valider une UE librement choisie. Les étudiants doivent choisir cette UE soit dans les UE d'initiation et de formation à la recherche soit dans les UE libres optionnelles ouvertes aux DFGSM 3.

- Toutes les UE de formation à la recherche proposées par l'U.F.R., **quel que soit le nombre d'ECTS, sont ouvertes pour l'année en cours**.
 Celles-ci incluent :

UE d'initiation et de formation à la recherche	UE 1 Alimentation et nutrition	A partir du DFGSM3	M. Moise Coeffier
	UE 2 Anatomie du mouvement	A partir du DFGSM2	Mme A-Claire Tobenas-Dujardin, M. Grégoire Prum
	UE 3 Biochimie métabolique et régulation	A partir du DFGSM2	Mme Soumeya Bekri
	UE 4, 4bis Biostatistique appliquée à la médecine	A partir du DFGSM3	Mme Camille Charbonnier Le Clézio M. L. Ducrot
	UE 5 Développement galénique, production, bioproduction et ingénierie pharmaceutique	A partir du DFGSM2	M. Mohamed Skiba
	UE 7, UE 7 bisimmunologie : immunologie fondamentale humaine, immunopathologie	A partir du DFGSM2	M. Serge Jacquot
	UE 8 Méthodologie en pharmacologie clinique et formation aux essais thérapeutiques	A partir du DFGSM2	Mme Marie-Pierre Tavolacci
	UE 9 Méthodes moléculaires en génétique médicale : application au cancer	A partir du DFGSM2	Mme Gaelle Bougeard-Denoyelle
	UE 10 Outils d'évaluation clinique des processus physiologiques	DFGSM3	M. Guillaume Gourcerol
	UE 11 Pathogénie moléculaire des micro-organismes	A partir du DFGSM3	Mme M. Pestel-Caron
	UE 12 Pharmacologie fondamentale,Pharmacologie cardiovasculaire, Neurpsychopharmacologie	A partir du DFGSM2	Mme Lou Legouez M. Valentin Platel
	UE 13 Stage et mémoire	A partir du DFGSM2	M. G. Savoye M. P. Vérité
	UE 14, 14 bis, 14 ter Traitement et analyse des images médicales : introduction au traitement de l'image médicale, instrumentation en imagerie médicale, exemple d'utilisation en imagerie médicale	A partir du DFGSM2	M. Pierre Véra Mme Su Ruan
	UE 15 Pathologie de la reproduction humaine	A partir du DFGSM2	Mme Nathalie Rives Mme Christine Rondanino
	UE 16 Environnement et Santé humaine: risques parasitaires et Concept « une seule santé »	A partir du DFGSM2	M. Favennec Loïc
	UE 17 Ecole Santé Sciences de Rouen (ESSR)	DFGSM3	Mme Bekri Soumeya M. Estour François
	UE 18 Sciences de la rééducation	DFGSM3	M. Medrinal Clément
	UE 19 Sociologie et anthropologie de la santé	A partir du DFGSM2	Mme Kane Hélène M. Juston Romain M. Lehenaff Yannick
	UE 20 Economie de la santé	A partir du DFGSM2	Mme Bas Anne-Charlotte M. Beaumais Olivier M. Fremeaux Nicolas M. Cohen Patrice
	UE 21 Approches géographiques de la santé	A partir du DFGSM2	M. Eliot Emmanuel
	UE 22 Santé publique	A partir du DFGSM2	M. Ladner Joel
	UE 23 Neuroanatomie et neurophysiologie appliquées	A partir du DFGSM3	M. Abdeslam Chagraoui M. Olivier. Trost

Les UE de formation à la recherche peuvent comporter des cours magistraux, ateliers, enseignements dirigés et travaux pratiques. La validation de ces UE peut intégrer un contrôle continu.

Les étudiants ayant fait des UE recherche pour 24 ECTS peuvent valider le Master 1 Santé – Parcours initiation à la recherche en santé. Cette validation se fait, a postériori, en DFASM 2 en prenant, une fois, une inscription universitaire supplémentaire pour le Master 1 en même temps que l'inscription en DFASM 2. Cette inscription supplémentaire peut aussi se faire en DFASM 3.

Pour toute information complémentaire concernant les modalités d'inscription et de validation des UE de formation à la recherche, vous pouvez consulter le site internet de l'UFR santé vous permettant d'accéder aux coordonnés du ou des enseignant(s) coordinateur(s) de l'UE considérée ou contacter la scolarité de l'UFR santé au 02 35 14 82 56 ou utiliser le mail uelcsante@univ-rouen.fr.

Les UE libres optionnelles permettent désormais l'obtention de crédits ECTS. C'est le cas des UE d'anglais qui donnent la possibilité de renforcer son aisance en anglais, ce qui s'avère utile pour les ECOS et la compréhension d'articles en anglais.
Elles comprennent :

- UE optionnelle d'anglais 'Aisance à l'oral' (6 ECTS).

L'objectif de l'UE anglais – Aisance à l'oral- est de préparer les étudiants en médecine de la 3ème à la 6ème année à leurs stages à l'étranger et aux ECOS et de travailler la confiance en soi.
Les différents objectifs sont :

- Etre capable de prendre en charge un patient en communiquant aisément avec lui
- Entrainements réguliers aux ECOS : savoir mener une consultation, seul, du début à la fin, maitriser le vocabulaire spécifique, les formulations adaptées, la méthodologie SOCRATES
- Apprendre à faire des annonces (apprentissage de la méthode SPIKES), étude de cas, mises en situation
- Apprendre à s'exprimer de manière spontanée (utiliser les stratégies de reformulation pour mieux contourner ses blocages, s'exprimer librement)
- Développer l'interaction et la coopération (participer à des débats, argumenter, élaborer des projets, trouver sa place au sein d'un groupe)
- Prise de parole en continu (cf. participation à des congrès internationaux, présentations de projets)
- Développer l'empathie et des techniques communicationnelles/importance du non verbal
- Nombre d'étudiants : 14 étudiants par groupe
- 24 séances de 1 heure 30 le jeudi après midi
- Evaluation : prise de parole en continu et interaction tout au long de l'année

Responsable : madame Mélanie Auvray Hamel

- UE optionnelle d'anglais pour la LCA (6 ECTS)

Responsables : madame Mélanie Auvray Hamel, madame Mathilde Guérin

- **UE optionnelle 'Santé mondiale'** (nombre de place limité à 80). (3 ECTS)

Les étudiants ayant validé cette UE bénéficieront d'un bonus pour être autorisés à effectuer un stage à l'étranger en fin de DFGSM3 ou durant leur 2ème cycle. En cas de nombre de demandes supérieur à la limite fixée, les critères de sélection seront la note moyenne obtenue aux UE de DFGSM 2. Le format pédagogique associera des auto-apprentissages et des ateliers. Elle fera l'objet d'une validation par un examen de type EDNi et un travail commun en groupe.
Responsable : Dr Joel Ladner

- **UE « Prépa Bloc »** (nombre de place limité à 20 étudiants) (3 ECTS)

L'univers du bloc opératoire est un univers complexe, pluri professionnel à haut niveau de risque. En l'absence de formation initiale spécifique, lors de son premier stage au bloc opératoire, l'étudiant arrivant a du mal à trouver sa place et se retrouve souvent déstabilisé tout autant que les équipes qui l'accueillent. C'est potentiellement une perte de sécurité pour les apprenants et une diminution possible des vocations face à un milieu ressenti comme hostile au premier abord.
Cette UE libre permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances minimums et le Savoir-faire/Savoir-être du Bloc opératoire.
Participants :
Cette UE sera ouverte aux étudiants en médecine de 3ème année et aux étudiants IBODE en 2eme année.
En pratique :
Formation sur 1 semaine en juin 2027.
Après une présentation des différents intervenants et participants à cette formation, des équipes multi-professionnelles d'apprenants seront constituées (environ 6 -7 par groupe) pour participer aux ateliers pratiques. Les 4 premiers jours de formations alterneront courtes présentations le matin et ateliers pratiques en petits groupes l'après-midi. La dernière journée sera consacrée à la partie évaluation.
Les thématiques des ateliers pratiques : Hygiène - Habillage - Sutures - Aide opératoire - Habiletés – Robotique - Gestion des risques - Travail en équipe - Information au patient.
Responsable : Pr Valérie Bridoux

- **UE « Apprendre à porter secours »**

- Objectif de l'UE : Mise en place, en complément des dispositifs de formation existants, et en s'appuyant sur l'expertise de leurs enseignants, d'une formation annuelle aux gestes de secours pour les élèves de CM2 réalisée par des étudiants en médecine de premier cycle spécifiquement formés
- Public : Etudiants en médecine de premier cycle. Nombre : 16
- Prérequis : AFGSU de niveau 2 validée
- Formateurs : Responsable pédagogique : C Damm et Médecins SAMU, Formateurs du CESU
- Programme : 4 demi-journées d'enseignement. Enseigner selon le développement psychomoteur de l'enfant. Apprendre à enseigner les gestes de secourisme : protection, alerte, inconscience, hémorragie, étouffement. Gestes de secourisme : arrêt cardiaque. S'entrainer à enseigner. 2 à 3 interventions en classe/étudiant. 2 à 3 visites ateliers au SAMU de Rouen/étudiant
- Programme d'enseignement aux élèves de CM2

- Intervention J1 : Enseignement au sein des classes des gestes qui sauvent (GQS). Durée 3h00. 1 étudiant pour 6 élèves. Co intervention de l'enseignant des élèves
- Intervention J2 : Visite du SAMU et animations d'ateliers pédagogiques. Durée 3h00. 1 étudiant pour 6 élèves. Co intervention de l'enseignant des élèves et d'un conseiller pédagogique. Encadrement par personnels du SAMU
- Sélection des établissements scolaires par DSDEN : 10 classes réparties dans 10 établissements de la métropole rouennaise. Le nombre de classes à former sera évaluer annuellement avec la DSDEN et la Faculté. Classe d'âge : CM2
- Formateurs : Etudiants en médecine de premier cycle en binôme avec l'enseignant des élèves. Chaque formateur devra réaliser 2 à 3 interventions dans une classe et devra encadrer 2 à 3 ateliers et visite au SAMU de Rouen.
- Méthodologie : Pédagogie de la découverte, Ateliers ludiques, Cas concrets
- Projet : Emulation des élèves par la mise en place d'un projet de classe sur l'année en partenariat avec les enseignants avec évaluation par un jury et attribution de récompenses.
- Date du début : Rentrée 2026-2027. Début des enseignements : janvier 2027
- Evaluation du projet : Questionnaire de satisfaction auprès des élèves, des parents et des enseignants. Evaluation des compétences acquises
- Le matériel pédagogique : Mannequins, défibrillateurs, fournis par la Faculté de médecine.
- Cadre réglementaire : Le cadre réglementaire de l'UE permet de couvrir administrativement les étudiants dans le cadre de leurs déplacements au sein des établissements scolaires.
- Communication : Les actions de communications et les supports seront réalisés conjointement entre la Faculté, le CHU et la DSDEN.

7. UE Engagement étudiant

Cette UE est indépendante des UE libres ou des UE d'initiation à la recherche (3 ECTS). **Elle ne valide pas une UE libre nécessaire à la validation du premier cycle.**

Cette UE permet de valoriser un engagement étudiant dans un organisme national, régional ou local, facultaire ou non. Son objectif doit être en phase avec l'éthique et la formation médicale. Elle correspond en volume horaire à 60 heures, au minimum.
Elle a plusieurs aspects :
- L'engagement associatif : les fonctions associatives électives, l'engagement humanitaire, etc.
- L'engagement pédagogique : tutorat, recherche en pédagogie, etc
- L'engagement social : engagement civique, social, SAMU social, lutte contre les VSS, etc.
- La participation aux réserves opérationnelles : services de santé des Armées, sapeur-pompier volontaire, etc.

Le projet de chaque étudiant est soumis sous forme d'une lettre de motivation accompagnant les documents nécessaires à sa compréhension, au Vice-Doyen à la pédagogie et aux professeurs E. Durand, M. Salaun, O. Vittecoq, MP Tavolacci, P. Schneider et N. Achamrah pour pouvoir faire l'objet d'une inscription. Ce petit groupe d'enseignants est complété par un groupe d'étudiants.

Sa validation nécessite la rédaction d'un mémoire, évalué par un jury composé du Vice-Doyen à la pédagogie et des enseignants responsables de la 2ème et 3ème année des études médicales, du Pr E. Durand et du groupe d'étudiants.

8. Service sanitaire (obligatoire) (6 ECTS ; partie théorique : 3 ECTS ; partie pratique : 3 ECTS)

Co-coordonnateurs: MP Tavolacci, R Telfils, O Vittecoq

Le service sanitaire se définit par la formation à (et par) la réalisation d'actions de prévention en direction d'un public cible (écoliers, collégiens, lycéens, personnes âgées, personnes vulnérables, population générale …) et sur des thématiques répondant à un besoin de prévention primaire identifié dans les territoires, à savoir les addictions (alcool, tabac, drogues illicites), l'activité physique, la nutrition, la santé sexuelle, la vaccination, le sommeil, le bon usage des écrans, l'hygiène bucco-dentaire et corporelle, les compétences psycho-sociales.

La durée totale du service sanitaire est de 60 demi-journées, soit 210 heures

Les objectifs sont d'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la promotion de la santé, de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité de l'apprentissage des professionnels de santé.

Celui-ci comprend 2 phases :

1. Phase théorique (en janvier / février) incluant :

- 1 colloque d'information et d'enseignement en visioconférence pour la subdivision rouennaise :
- 1 enseignement hybride en ligne commun aux 5 filières (médecine, pharmacie, soins infirmiers, maïeutique, masso-kinésithérapie, odontologie) de la région normande, en trois modules : module 1 : promotion de la santé et éducation à la santé ; module 2 : santé publique (thématiques d'intervention, interdisciplinarité) ; module 3 : préparation à l'action.
- Une intervention du Pr Wable est par ailleurs programmée lors des séances de communication au travers d'ateliers en petits groupes au cours desquels les étudiants pourront travailler sur des outils de communication liés à la prévention (affiche, vidéo,….)

2. Phase pratique (février à mai) comprenant :

- Élaboration d'un projet de prévention portant sur les thématiques retenues par chacun des groupes interdisciplinaires (février)
- Préparation à l'action de formation sous forme d'ateliers monodisciplinaires (DFGSM3) portant sur la démarche méthodologique d'une action de promotion de la santé, en l'illustrant par un ou plusieurs des thèmes retenus ; 4 ateliers au total d'une durée de 2h sont organisés en février ; l'étudiant ne participe qu'à un seul atelier (celui de sa thématique de stage)
- Action de prévention en stage, dans les établissements sélectionnés par l'ARS et le rectorat en mars (2 semaines de stage ; 1ère période du 15 au 26 mars 2027 et 2ème période du 29 mars au 9 avril 2027) en lien avec le référent de proximité et si besoin les coordinateurs santé et les conseillers méthodologiques de territoire

9. Stages hospitaliers de sémiologie clinique (6 ECTS)

Les objectifs généraux des stages correspondent au début de l'exercice des compétences générales qui seront ensuite pratiquées et améliorées dans les 3 années suivantes d'externat :
- Mener un entretien : établir la prise de contact, s'initier aux techniques générales de l'entretien (l'écoute, l'entretien dirigé, la rétroaction, l'adaptation). Situer le patient au fil de la consultation : sa présentation, son expression verbale, sa demande, sa personnalité.
- S'entraîner au déroulement chronologique de la consultation : mener l'entretien personnalisé identifiant le contexte personnel, le ou les motifs de consultation ou d'hospitalisation, l'histoire de la maladie (anamnèse), les antécédents personnels et familiaux, les facteurs de risque ou l'hygiène de vie.
- Réaliser un examen physique orienté par l'histoire pathologique et les doléances du patient, complété par un examen général. Savoir à terme passer d'une sémiologie "par appareil" à un examen général intégrant de façon systématique les différents appareils et insistant sur l'appareil objet de la plainte.
- Restituer sous forme d'observation les éléments précédents en s'initiant au raisonnement clinique et à une démarche diagnostique à partir de plaintes ou de situations.
- Justifier les examens complémentaires nécessaires pour confirmer ou non les hypothèses diagnostiques.

Les étudiants en DFGSM3 continuent leur apprentissage de la sémiologie. Ils ont deux stages de sémiologie à effectuer de septembre à décembre. L'enseignement d'anglais et de communication médicale se fait pendant la rotation des stages.

Les deux stages se déroulent sur une période **de 4 semaines consécutives** tous les matins du lundi au samedi de septembre à décembre. Les étudiants travailleront leurs objectifs de sémiologie sur leurs cours et livres de référence, par la visualisation des vidéos de l'UFR Santé, et par des séances pratiques au lit du malade en petits groupes.
Les étudiants sont intégrés par ailleurs dans l'activité du service dans lequel ils sont affectés. Ce stage sera réalisé dans les services de médecine ou de chirurgie du CHU de Rouen.

Les objectifs de ce stage sont :
- **De connaître l'examen physique normal et si possible pathologique pour les appareils et thèmes étudiés dans l'année**. Des objectifs de stage sont repris sur une fiche permettant l'auto-évaluation, le suivi personnalisé de l'apprentissage de l'étudiant et contribuant à son évaluation de fin de stage. L'étudiant devra accomplir les objectifs obligatoires durant son stage, et s'efforcer pendant le stage si possible, ou la suite de son cursus, de compléter les autres objectifs ;
- **D'effectuer une révision globale de la sémiologie** afin de disposer des connaissances nécessaires lors des séances d'entraînement et d'évaluation aux stations ECOS de sémiologie
- **De participer à l'activité d'un service clinique**, en apprenant les éléments cliniques et paracliniques propres à la spécialité en question et en s'attachant à observer la pratique par les médecins des "compétences générales" citées plus haut (abord et évaluation du malade, démarche diagnostique, rédaction d'une observation)

Une réunion d'accueil est organisée dans le service pour informer les étudiants sur les objectifs généraux et spécifiques du stage et l'organisation de leur stage.

Attention : Les étudiants en médecine, comme tous les autres étudiants hospitaliers, sont soumis au devoir de neutralité des établissements publics. Il est interdit de montrer ses

opinions ou préférences religieuses par les propos ou par les tenues vestimentaires : port du voile, d'une kippa ou d'une croix (ou tout autre signe religieux).

Choix des stages :
Les étudiants sont répartis en 3 groupes. Au sein de chaque groupe, une lettre de l'alphabet sera tirée au sort. Les étudiants choisiront leur premier stage dans l'ordre alphabétique descendant à partir de la lettre tirée au sort et leur deuxième stage dans l'ordre alphabétique inverse.
La répartition de stage pour les groupes B et C (début de stage le 31 aout 2026) s'est déroulée en juillet 2026 et celle pour le groupe A (début de stage le 28 septembre 2026) se déroulera dans le courant du mois de septembre pour la première période.

Validation des stages
Tous les stages sont obligatoires.
La validation obtenue en stage rentre dans la validation de S1.
En cas de non validation d'un stage, l'étudiant doit faire un stage de rattrapage de 2 semaines à temps plein pendant les vacances scolaires de Paques 2026.

10. Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) de sémiologie

Cinq stations ECOS seront mises en place en avril.

Deux d'entre elles, les stations de sémiologie, auront pour objet de familiariser les étudiants à ce type d'évaluation via des séances d'entraînement organisées par certains étudiants, sous la supervision du groupe d'enseignants responsables des ECOS.
En revanche, la station ECOS de communication, la station ECOS d'anglais et la station ECOS de rhumatologie seront prises en compte pour la validation de l'UE Anglais et communication et pour l'UE 2 respectivement.
Les 2 stations de sémiologie sont organisées par les étudiants de 2ème cycle de l'UE construction d'ECOS sous la responsabilité des Prs Salaun et Achamrah. La station de communication est sous la responsabilité de monsieur Thierry Wable, la station d'anglais sous la responsabilité de madame Mélanie Auvray Hamel et la station de rhumatologie sous la responsabilité des professeurs Vittecoq et Lequerré.

Les ECOS de DFGSM 3 auront lieu mardi 12 mai 2027 toute la journée.

10. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

L'année universitaire comporte deux semestres (S1 et S2) de formation théorique et pratique qui font l'objet d'une validation séparée.

1. Formation théorique

Le contrôle des connaissances théoriques est organisé en deux sessions. La première session fait l'objet de deux périodes d'examens, l'une à l'issue du S1 en décembre, l'autre à l'issue du S2 en mai/juin. La seconde session dite de rattrapage a lieu en une seule période pour chacun des semestres au moins 2 semaines après la délibération du jury du S2 en juin.

En ce qui concerne les UE librement choisies, les deux sessions d'examens sont organisées selon les conditions propres à chacune des UE. Dans tous les cas, les résultats de la première session d'examen doivent être obtenus avant la délibération de la première session du jury du S2 du DFGSM3 et les résultats de la deuxième session avant la délibération du jury de la deuxième session du jury de DFGSM3. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions d'examens par unité d'enseignement (UE) par année d'inscription.

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (en présentiel et/ou sur support numérique), ateliers, enseignements dirigés et travaux pratiques et se font au format UNESS sous forme de QCM simples comprenant 5 items à réponse unique ou multiple et/ou à contexte riche (enrichis), de mini-dossiers progressifs (5 à 7 questions avec ou sans QROC) et/ou des tests de concordance de script (TCS) (S2) et/ou des Keys Features Problems (KFP) avec des questions à réponse unique (QRU), multiple (QRM) et des questions à réponse ouverte et courte (QROC) (S2) selon la discipline et le semestre.
Les temps impartis pour répondre aux différentes questions sont : 1 minute pour les QCM classiques ; 2 minutes pour les QCM enrichis, les QROC et les TCS, 15 minutes pour les mini-dossiers progressifs, 8 minutes pour les KFP.

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Nutrition et métabolisme (6 ECTS) : 2 mini DP, 20 QCM classiques et 10 QCM enrichis
- UE Agents infectieux- hygiène (6 ECTS) : 30 QCM classiques et 4 mini-DP
- UE Appareil neurosensoriel (6 ECTS) : 30 QCM classiques et 4 mini-DP
- UE Bases moléculaires des pathologies (6 ECTS) : 30 QCM classiques et 2 miniDP

La répartition des points pour le calcul de la note de l'UE s'effectue selon les modalités de la plateforme UNESS (répartition UNESS des points entre mini-DP, QCM, QCM enrichis, KFP, TCS, LCA).

A cela s'ajoute la validation des 2 stages de sémiologie

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Bases méthodologiques et introduction à la LCA (3 ECTS) : 12 QCM classiques + 8 QCM enrichis + 1 mini-DP + 1 épreuve de LCA (article en anglais)
- UE 1 Santé publique- Médecine légale (3 ECTS) : 20 QCM classiques, 10 QCM enrichis, 2 mini-DP
- UE 2 Appareil locomoteur (6 ECTS) : 20 QCM, 2 KPF, 4 mini-DP, 2 TCS et station ECOS de rhumatologie (20 % de la note)
- UE Anglais et communication (6 ECTS) :

Anglais : rédaction d'un compte-rendu en français d'un article scientifique en anglais (40 % de la note) et station ECOS (60 % de la note)
Communication : examen écrit (40% de la note) et station ECOS (60% de la note). L'étudiant investi et volontaire pourra acquérir jusqu'à 25% de la note finale obtenue exclusivement aux épreuves écrites grâce à un bonus octroyé au cours des deux années de premier cycle. Cette UE est validée en DFGSM3. 50 % de la note correspond à l'anglais et 50% à la communication.

- UE 3 -Endocrinologie/Diabétologie/Nutrition/Hépatogastroentérologie/Chirurgie digestive (6 ECTS) : 20 QCM, 2 KPF, 4 mini-DP, 2 TCS

La répartition des points pour le calcul de la note de l'UE s'effectue selon les modalités de la plateforme UNESS (répartition UNESS des points entre mini-DP, QCM, QCM enrichis, KFP, TCS, LCA).

Le service sanitaire est validé en 2 temps :
- Partie pratique : rapport de stage fourni par le référent de proximité
- Partie théorique : l'évaluation des acquis académiques sera conduite sous le format d'une proposition d'une méthodologie d'une action de promotion de la santé pour une thématique et un public cible d'intervention fixés, sous un format de capsule vidéo. Les étudiants auront quelques jours pour construire leur action. Ce travail sera conduit en petits groupes d'étudiants en DFGSM3 et portera sur une thématique déterminée. Le rendu des travaux et des réflexions du groupe se fera sous forme d'une capsule vidéo.

La validation d'un semestre impose d'obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré. La validation du semestre impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucune des UE thématiques et intégrées. Ainsi, est considérée comme étant éliminatoire une note < 9/20 pour les UE thématiques et intégrées.

La note de l'UE librement choisie n'est pas intégrée dans le calcul de la moyenne générale des S1 et S2. Cette UE fait l'objet d'une évaluation à part. Elle doit toutefois être validée pour passer en DFASM1.

L'étudiant ajourné en première session à un semestre doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE de ce semestre où il a obtenu une note < 10/20.

Les épreuves de deuxième session comportent au minimum un nombre de questions égal à la moitié de celui de la première session et au maximum le même nombre. La deuxième session peut être un oral lorsque moins de 10 étudiants sont ajournés dans l'UE considérée. L'épreuve orale devra être organisée par au moins 2 enseignants de la discipline évaluant simultanément les réponses fournies par l'étudiant aux questions posées. Le choix des modalités de la deuxième session se fait au moment du jury de la première session.
Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des UE du semestre ≥ 10/20) et aucune note éliminatoire (moyenne < 9/20 pour les UE thématiques et les UE intégrées).

En cas de redoublement, un étudiant conserve le bénéfice d'un semestre validé (S1 ou S2) selon le principe de la capitalisation ; les UE précédemment validées d'un semestre non validé sont capitalisées.
Si un étudiant redoublant n'a qu'une ou deux UE à valider, il sera encouragé à participer aux enseignements d'anglais et de communication, à refaire des stages de sémiologie et éventuellement à réaliser un séjour à l'étranger et à valider des UE librement choisies (points parcours).

2. Formation pratique

Les stages sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée sans délai à la scolarité du DFGSM3 et dans le service d'affectation au chef de service.

Un stage non validé devra être à nouveau effectué selon les conditions proposées par le responsable pédagogique du DFGSM3 et après un entretien systématique entre l'étudiant et le responsable pédagogique du DFGSM3. Le stage non validé sera effectué dans le même service ou dans un service différent de celui de l'affectation initiale, tenant compte du contexte et des circonstances ayant abouti à la non validation du stage et autant que faire se peut des souhaits de l'étudiant. Ce stage sera effectué si possible durant les vacances scolaires.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice de la validation de ses stages du ou des semestre(s) dont la formation théorique n'a pas été validée. Néanmoins, des stages complémentaires seront systématiquement proposés.

3. Service sanitaire

L'évaluation porte sur 2 volets, d'une part sur la partie théorique obligatoire (notamment méthodologie d'une action de promotion de la santé) et d'autre part sur le stage. Le service sanitaire est validé si l'étudiant a obtenu une note > ou = à 10 à l'épreuve théorique et si le référent de proximité (qui encadre le stage) a émis un avis favorable dans son rapport.

Les étudiants en ERASMUS partant pour une année sont dispensés du service sanitaire.
Les étudiants partant en ERASMUS pour le premier semestre de l'année doivent faire leur service sanitaire.

4. Jurys d'examens

Le jury est présidé par le coordonnateur de l'année et/ou la vice-doyenne à la pédagogie. Le président du jury sera nommé par le président de l'université. Les jurys de première session sont composés des responsables des UE concernées ou de leurs représentants. Le jury est convoqué par le doyen pour la validation des questions de chaque UE et à l'issue des épreuves pour l'arrêt de la liste de validation des étudiants.

Le jury est souverain. Le jury détermine le niveau de connaissances et de compétences requis pour chaque composante d'une unité d'enseignement.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. Un étudiant peut toujours solliciter un enseignant afin qu'il lui explique les raisons d'une note inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury valide les conditions d'admission en année supérieure en tenant compte des dispositions du contrat pédagogique.

5. Conditions d'admission en année supérieure

Un étudiant de DFGSM3 est admis à passer en DFASM1 si, à l'issue de la deuxième session d'examens, il a validé la totalité de la formation théorique et pratique des deux semestres du DFGSM3. **Aucune dette d'UE n'est admise**. Il doit avoir validé une UE libre au cours du DFGSM.

11. Délégués

Il est demandé à la promotion d'élire deux délégués qui seront les interlocuteurs uniques de la scolarité et des responsables d'enseignement. Ils participent à la commission de suivi des enseignements et des examens ainsi qu'au rendu des délibérations des jurys. Leur rôle est de servir d'intermédiaire lors des échanges entre les 3 unités distinctes que sont le corps enseignant, la scolarité et les étudiants.

Les interactions doivent alors s'effectuer de manière plurilatérale :

- Servir de porte-parole aux étudiants lorsque des questions, remarques ou critiques sont à rapporter aux enseignants ou à la scolarité (et parfois à l'ensemble de la promotion elle-même)
- Savoir retransmettre et informer avec le plus de justesse et d'impartialité possibles les informations, remarques et attentes qui vous sont transmises par les enseignants et la scolarité
- Ne pas hésiter parfois à assurer la communication directement entre la scolarité et les enseignants, quitte à répéter certaines informations.

12. Séjours ERASMUS

Les étudiants seront avertis d'une réunion d'information dans le courant du mois d'octobre. Le dossier de candidature sera disponible sur le site des Services des Relations Internationales lors du lancement de la « Semaine de la Mobilité », couvrant les mois de novembre et décembre.

Les étudiants de DFGSM3 en séjour ERASMUS devront valider le semestre 2 qui intègre les enseignements de 2ème cycle. Ils devront donc participer aux épreuves dédiées à la 2ème session, soit en présentiel s'ils ont achevé leur séjour, soit à distance s'ils sont toujours à l'étranger.

13. Situation des étudiants ayant une activité professionnelle

Les étudiants ayant une activité professionnelle durant le DFGSM3 doivent le signaler dès la rentrée universitaire à la scolarité du DFGSM3 et fournir une copie de leur contrat de travail, afin de pouvoir adapter leur affectation à un groupe d'atelier, de travaux pratiques ou d'enseignements dirigés, si cela est compatible avec le calendrier prévisionnel universitaire et en tenant compte des raisons personnelles de l'étudiant qui motivent son activité professionnelle.

Les étudiants ayant une activité professionnelle doivent tenir compte de l'impact que peut avoir l'activité professionnelle sur le déroulement de leurs études médicales et s'interroger sur le recours éventuel au Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) pour améliorer leurs conditions financières. Le responsable pédagogique du DFGSM3 est à la disposition des étudiants pour en discuter. Les étudiants intéressés pourront postuler à partir du DFASM1.

14. Commission d'aide aux étudiants (CAE)

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité ou du fait de leur échec aux examens universitaires.

La commission est coordonnée par le Pr O. Guillin et est composée du Pr Valérie Bridoux, du Pr Mathieu Salaün, du Pr Thierry.Wable, du Pr Najate Achamrah, du Pr F. Clatot, du Dr

Heloise Young et de la vice-doyenne à la pédagogie qui en est membre de droit. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.
La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières, …
Elle peut être amenée à auditionner des étudiants de 3ème cycle et des autres filières de formation en santé.
Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant.
Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.
Outre la CAE, des entretiens individuels peuvent être proposés avec le responsable pédagogique des DFGSM3 ou la vice-doyenne.

DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME

Règlement des études du Diplôme de Formation Approfondie en Maïeutique 2026-2027

DFASMa4 (SMa4)

Table des matières

1. Références réglementaires 1
2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 1
A. RENTREE UNIVERSITAIRE 2
B. DELEGUES DE PROMOTION 2
C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS 2
D. STAGES 4
E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES 5
F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS 6
G. BIEN ÊTRE ETUDIANT 6
H. DISPOSITIONS PARTICULIERES 7
3. DFASMa4 OU SMa4 8
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES 9
B. STAGE 18
C. MODALITES DES CONTROLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES 21

1. Références réglementaires

- Arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master
- Décret du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieu hospitalier et extrahospitalier des étudiants en Maïeutique.
- Arrêté du 7 octobre 2016 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en second cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de l'établissement de rattachement de leur structure de formation.
- Arrêté du 6 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2016 relatif à la rémunération des étudiants en second cycle des études en maïeutique
- Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes (Mise à jour 2023)
- Arrêté du 11 février 2026 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

La direction du DESF est assurée par Madame Fabienne Darcet, sage-femme directrice. Monsieur le Docteur Alain Diguet, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de conseiller pédagogique.

Le diplôme de formation approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) sanctionne le deuxième cycle des études en maïeutique. Il correspond à la validation de l'équivalent de quatre semestres de formation, soit une obtention de 120 crédits européens (ECTS), correspondant au grade master.

A. RENTREE UNIVERSITAIRE

La rentrée universitaire a lieu le 27 août 2026 pour les étudiants SMa4.

B. *DELEGUES DE PROMOTION*

Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion votent pour l'un d'entre eux et son suppléant pour les représenter auprès de la direction du DESF, des jurys d'examen, du conseil de département. Cette désignation a lieu par vote secret à la majorité absolue au 1er tour, à la majorité simple au 2ème tour.

C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance cours, stages.

L'objectif de la formation est l'acquisition par les étudiants des compétences indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences. Il comporte un socle fondamental de sciences médicales générales spécifique au 1er cycle, un parcours personnalisé et 6 domaines de compétences professionnelles :

- Domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse
- Domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance
- Domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale
- Domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive
- Domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique
- Domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Cinq principes régissent l'acquisition des connaissances et des compétences. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

- la non-exhaustivité : les étudiants acquièrent des concepts clés qui leur permettront, au cours de leurs études ultérieures et de leur vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer leur exercice professionnel, dans le respect de l'actualisation de connaissances;
- la participation active des étudiants est privilégiée, par des activités pédagogiques, sous forme notamment de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes et de situations professionnelles simulées ou authentiques;
- la multidisciplinarité : l'objectif est de préparer à la collaboration entre professionnels de santé, en intégrant les différentes disciplines et les différents professionnels autour de l'étude de situations clés ou de problèmes de santé.

- la personnalisation du parcours de formation : il convient de préparer les étudiants, à construire leur projet professionnel. Ainsi, les étudiants peuvent développer des compétences autres que celles du champ strict de la maïeutique ;
- le bien-être étudiant : il convient de veiller, aussi bien dans les structures de formation que lors des stages, au respect et à l'amélioration du bien-être étudiant, permettant ainsi leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.

Les enseignements sont organisés par domaine de compétences, lesquels sont divisés en unités d'enseignement (UE) associées. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques. La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins et aux différentes approches de simulation. Elle est dispensée sur site, à distance ou selon un mode hybride.
Cet enseignement est assuré par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement.
Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, … Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

- Parcours personnalisé :

Le parcours personnalisé se compose d'unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation, ou des unités d'enseignement libres proposées par l'étudiant et validées par la structure de formation : projet professionnel, parcours master recherche ou autre double-cursus, engagement étudiant, international, disciplines médicales ou non strictement médicales, stages…. Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation. Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement. Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger.
Le parcours personnalisé représente 10% du total des enseignements.

D. STAGES

Au cours de leur formation clinique, les étudiants abordent les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme en réalisant:
- des stages hospitaliers en établissement de santé public ou privé,
- des stages extra hospitaliers, notamment en cabinet libéral, centre de santé, centre de santé sexuelle, centre d'orthogénie, communauté professionnelle territoriale de santé, maison de naissance, maison de santé ou structure de la protection maternelle et infantile.

Les entités susceptibles d'accueillir des étudiants sont celles qui ont conclu une convention avec les structures de formation. Ces conventions précisent les modalités d'organisation et de déroulement des stages.

Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et ont l'obligation de respecter le principe de laïcité et de neutralité dans leur fonction. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le lieu de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de l'étudiant. Elle veille également à la qualité du lieu de stage, de l'accueil et de l'encadrement des étudiants en stage.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage et promeut la formation des maîtres de stage. Sur chaque lieu de stage, le responsable de la structure d'accueil ou son représentant coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne un maître de stage qui accueille et encadre l'étudiant. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe pluri professionnelle. L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. Cette information peut prendre la forme notamment d'un carnet de stage ou d'un portfolio. Cet outil servira au suivi de l'évolution de l'acquisition des compétences et de lien entre les différentes parties.
La validation du stage est prononcée par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté, à partir de l'outil de suivi.

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sages-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soins en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en France ou à l'étranger sont possibles sur demande des étudiants.

Des partenariats « Erasmus+ » existent actuellement avec certains pays : Bulgarie, Espagne, Estonie, Portugal, République Tchèque…

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur Universitice. Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publiques et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur.

Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

- Indemnités de stage

En Master, une indemnité annuelle de stage forfaitaire est versée mensuellement. Les conditions sont précisées dans les décrets de 2016. Le montant de cette indemnité est précisé dans le dernier arrêté du 6 juillet 2023.

E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE associée. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Les modalités sont définies dans le document des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1ère session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2èmes sessions des 2 semestres est organisée sous la

forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boite universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle.
L'analyse des réponses et les actions mises en place s'inscrivent dans la logique de démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation du DESF de Rouen.

G. BIEN ÊTRE ETUDIANT ET PERSONNALISATION DU SUIVI

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF. Par exemple, des sofas gonflables pour un « espace détente », des UE « sport », « sophrologie », « Perceptions et représentations du métier de Sage-Femme : Comprendre, analyser et se représenter pour mieux travailler », un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience avec une psychologue, une sage-femme enseignante référente CNAES …

Une visite médicale annuelle est organisée.

En début de parcours, une sage-femme enseignante « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

H. DISPOSITIONS PARTICULIERES

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

3. DFASMa4 ou SMa4

La sage-femme enseignante référente de l'année est Madame Céline VANDERCOILDEN

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 6 domaines de compétences, et le parcours personnalisé.
Chaque domaine de compétences se décompose en une ou plusieurs UE associée(s)

DOMAINE PRENATAL : 7 ECTS

➔ Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale

- *UE Suivi des grossesses à bas risque :*

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale

- *Objectifs généraux :*

Réaliser les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale dans les situations courantes :

- Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la grossesse
- Diagnostiquer les troubles bénins liés à la grossesse
- Elaborer le bilan de situation de la femme enceinte et du fœtus à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire et/ou réaliser les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter le cas échéant vers les professionnels et structures appropriés
- Planifier le suivi de la femme enceinte à partir du bilan de situation effectué
- Evaluer et adapter le parcours de soin mis en place

- *UE Accompagnement du projet de naissance :*

Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce et en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité

- *Objectifs généraux :*

- Réaliser l'entretien prénatal précoce dans les situations courantes et coanimer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité :

Concernant l'entretien prénatal précoce :

- Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences
- Favoriser l'élaboration d'un projet autour de la naissance et de la vie familiale
- Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes

Concernant la préparation à la naissance et la parentalité :

- Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animations

- *UE Suivi des grossesses à haut risque :*

Compétence 3 – Assurer, en collaboration, le suivi des grossesses à risque en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence

- *Objectifs généraux :*

Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes :

- Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies
- Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire
- Alerter et mobiliser les professionnels appropriés
- Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation
- Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle
- Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place

DOMAINE PERNATAL: 5 ECTS

➔ Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance.

- *UE Naissances eutociques :*

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat et en accueillant le nouveau-né

- *Objectifs généraux :*

Assurer la surveillance du travail, la réalisation d'un accouchement eutocique en présentation céphalique et la prise en charge du post-partum immédiat :

- Favoriser la mise en place du projet de naissance
- Analyser les données permettant d'identifier le stade du travail et d'établir le pronostic obstétrical, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique
- Adapter la prise en charge au regard de l'évolution du travail et de la santé maternelle et fœtale
- Pratiquer un accouchement eutocique en présentation céphalique en autonomie (y compris la délivrance)
- Evaluer les lésions périnéales et réaliser les sutures
- Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat, en l'adaptant aux situations à risque

- *UE Accompagnement de la parentalité en pernatal :*

Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parent-enfant

- *Objectifs généraux :*

Réunir les conditions favorables à l'instauration des interactions précoces parent-enfant dans les situations courantes :

- Transmettre aux parents l'ensemble des repères et des informations sur les besoins et les compétences sensorielles et sociales de l'enfant dans les situations courantes

- *UE Suivi des situations perpartum à haut-risque :*

Compétence 6 - Assurer, en collaboration, le suivi des situations pathologiques perpartum en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence

- *Objectifs généraux :*

Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge :

- Identifier les situations pathologiques des différents stades du travail et du postpartum immédiat et évaluer le caractère d'urgence au regard des données cliniques et paracliniques recueillies
- Évaluer la nécessité d'une réanimation du nouveau-né et identifier les urgences médico-chirurgicales néonatales
- Alerter et mobiliser les professionnels appropriés
- Entreprendre les manœuvres et les soins d'urgence et de réanimation
- Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle

Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place

DOMAINE POSTNATAL: 6 ECTS

➔ Assurer le suivi médical de la période postnatale.

- *UE Suivi mère-enfant à bas risque:*

Compétence 7 - Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal

- *Objectifs généraux :*

Réaliser les visites post-natales mère-enfant, la consultation postnatale et les consultations de suivi néonatal dans les situations courantes :

- Réaliser un débriefing du vécu maternel de l'accouchement et repérer les dysfonctionnements des interactions parentales
- Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences
- Apprécier l'évolution staturo-pondérale et le développement neuro-sensori-moteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant
- Elaborer le bilan de situation de la mère et de l'enfant à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des

conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant

- Organiser la continuité des soins dans ses dimensions médico-psycho-sociales

- *UE Accompagnement de la parentalité en postnatal:*

Compétence 8 – Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal, en animant des séances de soutien à la parentalité

Objectifs généraux :

Réaliser l'entretien postnatal précoce dans les situations courantes et co-animer des séances de soutien à la parentalité : Concernant l'entretien post-natal précoce :

- Instaurer un dialogue afin de recueillir le vécu de l'accouchement et du postpartum et les besoins
- Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences
- Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes

Concernant les séances postnatales de soutien à la parentalité :

- Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animation

- *UE Suivi des situations postnatales à haut risque:*

Compétence 9 – Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence

Objectifs généraux :

Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes :

- Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies
- Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire
- Alerter et mobiliser les professionnels appropriés
- Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation
- Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle
- Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place

DOMAINE GYNECOLOGIQUE: 4 ECTS

→Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

- *UE Suivi gynécologique :*

Compétence 10 – Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception, et en réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne

Objectifs généraux :

Réaliser dans les situations courantes les consultations gynécologiques et la rééducation périnéo-sphinctérienne :

Concernant la consultation gynécologique :

- Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la santé génésique
- Aborder la sexualité et identifier les éventuels troubles
- Elaborer le bilan de situation de la femme, à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires, repérer les situations pathologiques ou les éventuelles anomalies et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant
- Prescrire et réaliser les examens de dépistage des cancers gynécologiques et des I.S.T., y compris au(x) partenaire(s)
- Planifier le suivi de la femme (et du ou de la partenaire) à partir du bilan de situation effectué
- Evaluer et adapter la stratégie mise en place

Concernant la rééducation périnéo-sphinctérienne :

- Conduire une démarche de dépistage afin de repérer et traiter les éventuels troubles fonctionnels

Mettre en œuvre la rééducation périnéale, en choisissant la ou les techniques de rééducation adaptées

- *UE Santé sexuelle et reproductive*

Compétence 11 – Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception, en réalisant une interruption volontaire de grossesse

Objectifs généraux :

Réaliser la consultation de contraception et assurer les différentes étapes d'une interruption volontaire de grossesse dans les situations courantes, concevoir et animer des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :

Concernant la consultation de contraception :

- Prescrire et renouveler les contraceptifs choisis ainsi que les examens complémentaires nécessaires
- Réaliser la pose et le retrait des dispositifs contraceptifs
- Planifier le suivi de la femme
- Évaluer et adapter la contraception mise en place

Concernant l'interruption volontaire de grossesse:

- Réaliser une consultation pré-IVG, prescrire et ou réaliser les examens complémentaires
- Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode
- Orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés dans le cadre d'une prise en soin en réseau
- Prescrire et pratiquer les IVG médicamenteuse et instrumentale
- Réaliser une consultation post-IVG afin d'évaluer le succès ou l'échec de la méthode, les effets secondaires et les éventuelles complications, et de prescrire une contraception pour les suites de l'IVG
- Traiter les effets secondaires et, en cas de complications, orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés

Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :

- Concevoir des séances contenant toutes les informations essentielles aux attentes du groupe
- Animer des séances interactives en s'appuyant sur des outils éducatifs et d'accompagnement adaptés
- Evaluer les séances en s'appuyant sur des indicateurs afin de proposer des actions d'amélioration

- *UE Suivi des situations gynécologiques particulières :*

Compétence 12 – Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières en identifiant les situations à risque et pathologiques, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence, en participant à l'assistance médicale à la procréation

Objectifs généraux :

- Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge et identifier les différentes étapes de l'assistance médicale à la procréation (AMP):

Concernant les situations pathologiques :

- Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies
- Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire
- Alerter et mobiliser les professionnels appropriés
- Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation
- Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle
- Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place

Concernant l'assistance médicale à la procréation (AMP) :

- Informer les femmes sur l'autoconservation des ovocytes
- Prescrire les examens de première intention devant des difficultés à concevoir
- Orienter vers un service d'AMP et rédiger un courrier de liaison
- Décrire le parcours de l'AMP

DOMAINE RECHERCHE : 2 ECTS

➔ Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique.

- *UE Recherche:*

Compétence 13 – Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques, en réalisant la lecture critique d'articles

Objectifs généraux :

Analyser et interpréter l'information scientifique avec des outils adaptés :

- Réaliser la lecture critique d'articles scientifiques y compris en langue étrangère
- Maîtriser les outils numériques et bibliographiques
- S'initier à la revue systématique de littérature
- Interpréter l'information scientifique et professionnelle
- S'initier aux logiciels de traitement de données

Compétence 14 – Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée, en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques

Objectifs généraux :

Rédiger un projet de thèse d'exercice :

- Initier une démarche de recherche : conceptualiser et problématiser
- Expérimenter les approches méthodologiques (quantitative, qualitative, mixte… avec un accompagnement individualisé en fonction du projet de thèse) et les outils de recueil de données
- Valider les démarches d'autorisations institutionnelles et les aspects réglementaires de la recherche, de la collecte et gestion de données
- Rédiger un protocole de recherche et d'expérimentation, dans le respect de l'intégrité et l'éthique scientifiques, en veillant aux autorisations institutionnelles et en développant une méthodologie appropriée (approche quantitative, qualitative, mixte…) pour répondre aux objectifs de la recherche
- Présenter un projet de thèse d'exercice complet, cohérent et pertinent

DOMAINE GENERIQUE : 6 ECTS

Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

- *UE Santé Publique:*

Compétence 15 – Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage

Objectifs généraux :

Concevoir et mettre en œuvre un programme éducatif individuel ou collectif :

- Identifier les thèmes prioritaires de santé publique afin de sensibiliser la femme/le couple ou un groupe de personnes
- Élaborer un projet d'action en promotion de la santé sur des thèmes prioritaires de la santé publique, en déterminant les informations essentielles à transmettre

Appréhender le parcours de soin de la femme, l'enfant et son entourage

- *UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation:*

Compétence 16 – Communiquer et collaborer en situation professionnelle en établissant une relation adaptée, en assurant sa propre santé et son bien-être

Objectifs généraux :

Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral avec différents interlocuteurs et renforcer son positionnement au sein de l'équipe:

- Utiliser des techniques de communications appropriées afin de renforcer les comportements favorables à la santé
- Accompagner la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé lors de situations courantes
- Rédiger un document professionnel (documents administratifs, certificats, comptes-rendus…) afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soins
- Participer à des retours d'expériences des situations difficiles, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, afin de mettre en place des actions d'amélioration des pratiques professionnelles
- Mobiliser les compétences non techniques (communication, leadership, prise de décision partagée, conscience de la situation)
- Analyser l'impact des facteurs humaines en santé sur la sécurité des soins et le travail en équipe
- Intégrer le numérique dans l'exercice professionnel
- Communiquer en langue vivante étrangère notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer

Participer à l'accueil et à la supervision d'apprenants

Compétence 17 – Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique.

Objectifs généraux :

- Positionner sa pratique dans une approche réflexive et responsable :

- Positionner sa pratique dans une approche, éthique, sociétale, économique et environnementale
- Élargir ses habiletés intellectuelles permettant de renforcer ses stratégies de mobilisation de connaissances actualisées
- Définir la notion de médecine intégrative, la signification et la place, au sein du système de santé, d'une thérapie complémentaire utilisée en association aux soins conventionnels, en gardant un esprit critique

Illustrer l'intérêt, les bénéfices et les risques des thérapies complémentaires

- PARCOURS PERSONNALISE : 6 ECTS

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles vont permettre à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques
- de découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie…
- de valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation.
- de s'engager dans un parcours recherche

- ENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET CLINIQUES : 24 ECTS

Séances d'analyses cliniques

Il s'agit d'une analyse d'un cas clinique exposée en pluridisciplinaire sur des sujets de pratique courante des sages-femmes. Les étudiants exposent à l'oral leur argumentation des décisions et des stratégies thérapeutiques.

- *Objectifs:*
- Conduire un raisonnement médical.
- Confronter la littérature scientifique au cas clinique.
- Appliquer un regard critique et déontologique.

B STAGES

- *Cf. organisation générale du master*

1. DOMAINE PRENATAL : 6 ECTS

- *Objectifs généraux :*
 - Conduire une consultation prénatale.
 - Participer à l'organisation et à l'animation d'une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité.
 - Conduire un entretien prénatal précoce.
 - Participer à la prise en charge des grossesses à risque
 - Participer aux activités des services de DAN
 - Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité

- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

- *Durée :*

 Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

- *Services :*

 Services d'hospitalisation de grossesse, consultations d'urgence, échographie, consultations prénatales, préparation à la naissance et à la parentalité dans les maternités partenaires de la formation clinique.

- *Horaires :*

 Roulement majoritairement de jour, établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

2. DOMAINE PERNATAL (2 stages) : 6 x 2 = 12 ECTS

- *Objectifs généraux* :
 - Assurer une consultation d'urgence au cours du 3ème trimestre (situation 3 du référentiel métier)
 - Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement, suivre ses suites pour une grossesse à terme a priori normale (situation 4 du référentiel métier)
 - Diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance, quel que soit le lieu et au-delà du post-partum immédiat (situation 5 du référentiel métier)
 - Réaliser une réanimation néo-natale (situation 8 du référentiel métier)
 - Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
 - Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management, et en pédagogie

- *Horaires* :

 Ces stages se déroulent sur 5 semaines consécutives soit 180 H par stage.

- *Services* :

 Salle de naissances en niveau III pour un stage au moins, dans les maternités partenaires de la formation clinique

 Un stage de pernatal par semestre / étudiant.

- *Modalités de roulements* :

 Gardes de jour et de nuit, planning établi par le DESF. (36 H / sem)

3. DOMAINE POSTNATAL : 6 ECTS

Objectifs généraux :

- Assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches jusqu'à la visite post-natale (situation 6 du référentiel métier et compétences)
- Informer des méthodes contraceptives et participer à la prescription de la contraception (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Participer à la prise en charge des mères et/ou des enfants présentant une/des pathologie(s) dans la période post-natale
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

- *Durée :*

 Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

- *Services :*

 Suites de couches dans les maternités partenaires de la formation clinique

- *Horaires :*

 Roulement majoritairement de jour, établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

4. Action « Service Sanitaire » : 2 ECTS

- *Objectifs généraux :*
 - Sensibiliser les étudiants en santé par la formation aux enjeux de la prévention primaire ;
 - Mener des actions concrètes de prévention primaire auprès de territoires et de publics prioritaires ;
 - Favoriser l'inter-professionnalité des étudiants en santé ;
 - Intégrer la prévention primaire aux pratiques des professionnels de santé et prendre en compte les inégalités sociales et territoriales de santé dans la conception et le choix des actions, et dans leur répartition géographique.

- *Durée :*

 Ce stage se déroule sur 2 semaines consécutives de 30 H. La première partie du stage est consacrée à la préparation de l'action en multidisciplinaire, la seconde partie au déroulé de l'action, et son évaluation.

- *Services :*

 Terrains de stage régionaux répertoriés et attribués par l'Agence Régionale de Santé Normandie.

- *Horaires :*

 Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, travail de jour.

C MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale du master ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*

➢ Admission dans l'année supérieure :

Pour être déclaré admis en SMa5, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année universitaire soit 60 ECTS (30 ECTS/semestre) à l'issue de la fin des épreuves de deuxième session. Toutefois, les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes, dans les domaines suivant : générique, recherche et parcours personnalisé.

DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME

Règlement des études du Master 2026-2027

En vue du diplôme d'Etat de sage-femme DFASMa5 (SMa5)

Table des matières

1. Références réglementaires 1
2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 1
A. RENTREE UNIVERSITAIRE 2
B. DELEGUES DE PROMOTION 2
C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS 2
D. STAGES 4
E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES 4
F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS 6
G. BIEN ÊTRE ETUDIANT 6
H. DISPOSITIONS PARTICULIERES 6
3. DFASMa5 ou SMa5 7
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES 7
B. STAGE PRE-PROFESSIONNEL 9
C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES 10

1. Références réglementaires

- Arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de sage-femme.
- Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master
- Décret du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieu hospitalier et extrahospitalier des étudiants en Maïeutique.
- Arrêté du 7 octobre 2016 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en second cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de l'établissement de rattachement de leur structure de formation.
- Arrêté du 6 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2016 relatif à la rémunération des étudiants en second cycle des études en maïeutique
- Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes (Mise à jour 2023)

2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

La direction du DESF est assurée par Madame Fabienne Darcet, sage-femme directrice. Monsieur le Docteur Alain Diguet, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de conseiller pédagogique.

Le diplôme de formation approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) sanctionne la deuxième partie des études en maïeutique. Il correspond à la validation de l'équivalent de quatre semestres de formation, soit une obtention de 120 crédits européens (ECTS), correspondant au niveau master.

Le diplôme d'Etat de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ;
- Soutenu leur mémoire avec succès.

A. RENTREE UNIVERSITAIRE

Les étudiants SMa5 commencent par un stage le 24 Août 2026, la rentrée au DESF a lieu le 28 septembre 2026.

B. DELEGUES DE PROMOTION

Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion votent pour l'un d'entre eux et son suppléant pour les représenter auprès de la direction du DESF, des jurys d'examen, du conseil de département. Cette désignation a lieu par vote secret à la majorité absolue au 1er tour, à la majorité simple au 2ème tour.

C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance en cours et en stage.

La formation en master a pour objectifs :

1. L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.
2. Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique.
3. L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages.
4. Une formation à la démarche scientifique.
5. L'apprentissage du travail en équipe pluri professionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel.
6. La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

Quatre principes régissent l'acquisition des connaissances. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

1. La non-exhaustivité : L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire.

2. La participation active de l'étudiant le place au cœur de sa formation et favorise la mise en œuvre de l'autoréflexivité
3. L'interdisciplinarité : les enseignements ou les stages intégrant différentes disciplines préparent à la collaboration entre futurs professionnels de la santé.
4. L'ouverture vers différentes thématiques ou différentes pratiques professionnelles : par le choix d'UE librement choisies par l'étudiant et par un encadrement personnalisé accompagnant les projets professionnels de chacun.

Les enseignements sont organisés par disciplines, regroupées sous forme d'UE articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ces enseignements permettent à l'étudiant de développer des connaissances spécifiques, une compétence dans la relation de soin et sa réflexivité. La formation fait également appel aux Technologies de l'Information et de la Communication.
Cet enseignement est assuré par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement.
Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, … Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité. Une place importante est accordée à la formation par simulation et à l'approche par la gestion des risques.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

- UE librement choisies :

Les étudiants choisissent selon leurs projets personnels et/ou professionnels de suivre des UE spécifiques. Ces UE librement choisies par les étudiants le sont parmi les UE proposées à l'université dans d'autres filières dont la recherche ou parmi les UE spécifiques proposées par le DESF. Un stage supplémentaire est possible. Ces UE offrent la possibilité de diversifier ses connaissances, d'approfondir une thématique ou de bénéficier de temps de réflexion sur soi.

D. STAGES

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sages-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soins en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en France ou à l'étranger sont possibles sur demande des étudiants.

Des partenariats « Erasmus+ » existent actuellement avec certains pays : Bulgarie, Espagne, Estonie, Portugal, République Tchèque…

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur Universitice. Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publiques et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur.

Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

➢ Indemnités de stage

En Master, une indemnité annuelle de stage forfaitaire est versée mensuellement. Les conditions sont précisées dans les décrets de 2016. Le montant de cette indemnité est précisé dans le dernier arrêté du 6 juillet 2023.

E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Les modalités sont définies dans le document des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1ère session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2èmes sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.
D'après le décret de 2013 : « *Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme.* »

- Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :

L'unité d'Apprentissages Cliniques comprend une ou plusieurs épreuves pratiques au DESF ou sur les terrains de stage. Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de cette UE.
L'acquisition de l'unité d'Apprentissages Cliniques nécessite aussi la validation de tous les stages.
Celle-ci est prononcée au vu du carnet de stage par la directrice du DESF et en lien avec les équipes cliniciennes. En cas de non validation, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le terrain de stage. Il peut se dérouler sur une période de vacances. Dans le cas où plusieurs stages sont invalidés, les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le règlement intérieur, dans la limite de 6 ECTS par année.

F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boite universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle.
L'analyse des réponses et les actions mises en place s'inscrivent dans la logique de démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation du DESF de Rouen.

G. BIEN ÊTRE ETUDIANT

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF. Par exemple, des sofas gonflables pour un « espace détente », une UE « confiance en soi », une autre « sophrologie » et « Initiation à la préparation mentale », un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience avec une psychologue, une sage-femme enseignante référente CNAES …

Une visite médicale annuelle est organisée.

En début de parcours, une sage-femme enseignante « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

H. DISPOSITIONS PARTICULIERES

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

SMa5

La sage-femme enseignante référente de l'année est Madame Christelle OUVRARD

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 7 UE dispensées au DESF.

- UE1 : Obstétrique, maïeutique : 5 ECTS
 - *Objectifs généraux* : cf. SMa4

- UE2 : Gynécologie : 3 ECTS
 - *Objectifs généraux* : cf. SMa4

- UE3 : Néonatalogie, pédiatrie : 3 ECTS
 - *Objectifs généraux* : cf. SMa4

- UE5 : Enseignement clinique : 30 ECTS incluant les ECTS de stage
 - *Objectifs généraux* : cf. SMa4

- UE6 : Sciences humaines et sociales - droit, économie, management et langue étrangère : 6 ECTS
 - *Objectifs généraux* :

- Développer une réflexivité sur ses pratiques et son développement professionnels ;
- Approfondir ses connaissances sur la psychologie et les affections psychopathologiques du nourrisson et de l'enfant afin de dépister des situations de vulnérabilité et d'orienter la femme ou le couple dans le réseau de périnatalité ;
- Acquérir les connaissances nécessaires au dépistage, à l'orientation et à la participation de la prise en charge des femmes présentant des troubles psychopathologiques et psychiatriques ;
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système de santé français et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites;
- Connaître les dimensions organisationnelles des professions, l'organisation du travail, les collaborations interprofessionnelles, la gestion et l'administration ;

- Acquérir des connaissances sur l'organisation territoriale du système de santé et des soins (coopérations, contractualisations, etc.) ;
- Acquérir ou approfondir des connaissances de base en économie de la santé ;
- Approfondir ses compétences en langue étrangère

- UE7 : Mémoire: 6 ECTS
 - *Objectifs généraux :*

- Former de futurs professionnels capables :
 - d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
 - de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
 - de fonder leur pratique sur des données probantes.
- En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche. Le sujet traité est choisi par l'étudiant en SMa4, lors de la rédaction du travail probatoire. La rédaction est individuelle, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. L'élaboration du mémoire nécessite la mobilisation de connaissances méthodologiques, de savoirs professionnels, de capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation et d'autonomie.

 Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

- UE16 : Pharmacologie : 1 ECTS
 - *Objectifs généraux* : cf. SMa4

- UE librement choisies : 6 ECTS

➢ Certifications:

- AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2
 - *Objectif général* :

- Former aux gestes et soins d'urgence en attendant l'équipe médicale spécialisée.

- Journées de formation :

Les étudiants sont invités à participer à des congrès régionaux ou nationaux autour de la périnatalité ou de la gynécologie (exemple : les journées du Collège national des sages-femmes, journées de Gynécologie, de Pédiatrie Néonatale, d'Obstétrique et de Médecine Prénatale.)

B. STAGE PRE-PROFESSIONNEL

Nature du stage

En SMa5, un stage d'une durée d'un semestre à temps plein est organisé au cours du quatrième semestre du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Il est appelé « stage intégré ». Ses objectifs sont :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

1. Stage intégré « physiologie » : 12 ECTS

- *Durée :*

Ce stage, d'une durée de 360H, se déroule sur 11 semaines, à raison de 33 H / sem.

- *Services :*

Consultations obstétricales prénatales et en échographie, salle de naissances, suites de naissance. Dans les maternités partenaires de la formation clinique ou hors de la région. Une période est possible en cabinet libéral.

- *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de jour et/ou de nuit.

2. Stage intégré « pathologie » : 12 ECTS

- *Durée :*

Ce stage, d'une durée de 360H, se déroule sur 11 semaines, à raison de 33 H / sem.

- *Services :*

 Consultations obstétricales prénatales et en échographie, service de surveillance de grossesse, salle de naissances, suites de naissance, unité kangourou. Dans les maternités partenaires de la formation clinique ou hors de la région.

- *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de jour et/ou de nuit.

C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale du master ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*
- CSCT : Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors des deux cycles par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Il est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve clinique auprès d'une patiente qui doivent toutes deux être validées sans compensation.

➢ Délivrance du diplôme d'état de Sage-Femme :

Le Diplôme d'Etat de Sage-Femme (Grade Master) est délivré à l'issue de la formation de sage-femme aux étudiants qui ont validé :

- les unités d'enseignement et les stages des deux cycles de formation,
- le certificat de synthèse clinique et thérapeutique.
- le mémoire.

Les étudiants ayant validé l'ensemble des UE théoriques et cliniques de la SMa5 et qui n'ont pas validé le mémoire, peuvent être autorisés par le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes (du lieu du remplacement) à avoir une activité de sage-femme (décret 2014-1067 du 19 septembre 2014 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme par des étudiants). Cependant, ils doivent être inscrits en SMa5 pour pouvoir bénéficier de cette autorisation.
De fait, ils ne sont pas soumis au statut d'étudiant hospitalier en maïeutique.
En cas de non validation du mémoire, les étudiants doivent reprendre une inscription universitaire pour le présenter l'année suivante.

2026 - 2027

Règlement des études
Options Santé L.AS 1, 2 et 3

Options Santé MMO A et B
Option Santé Pharmacie
Option Santé MMOP



UFR Santé Rouen

A. Dispositions générales 4

1. Inscriptions pédagogiques dans les options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 4

2. Guide pour le choix des options accès santé des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour l'année universitaire 2026-2027 6

3. Equipe pédagogique et conseil de perfectionnement des options santé des L.AS 12

4. Suivi des étudiants inscrits dans les options santé des L.AS 13

B. Organisation et programme des enseignements des options santé MMO A et B 13

1. Matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) 13

2. Matière 2 Physiologie Humaine (MMO A/B ; Pharmacie) 15

3. Matière 3 Biologie Cellulaire Humaine (MMO A) 15

4. Matière 4 SHS Psychologie Médicale (MMO A/B) 16

5. Matière 5 Santé Publique (MMO B) 16

6. Matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines (MMO A/B) 16

C. Organisation et programme des enseignements de l'option santé Pharmacie 19

1. Matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie ; MMO A/B) 19

2. Matière 2 Physiologie Humaine (Pharmacie ; MMO A/B) 20

3. Matière 3 Médicaments (Pharmacie) 21

4. Matière 4 Biochimie (Pharmacie) 21

5. Matière 5 Ecosystèmes (Pharmacie) 21

6. Matière 6 Chimie (Pharmacie) 21

7. Matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique (Pharmacie) 22

D. Modalités de contrôle des connaissances (MCC) des options santé MMO A, MMO B et Pharmacie et validation des options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 24

1. Dispositions générales 24

2. Constitution des sujets d'examens 24

3. Validation des options santé 26

4. Dispositions spécifiques relatives aux options santé intéressant les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3 31

Ce document a pour objectif de :

- Décrire l'organisation et le programme des quatre options santé des Licences avec option accès santé (L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3),
- Décrire les modalités de contrôle de connaissances et compétences, et de validation des quatre options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

Toutes les informations concernant le module des métiers de la santé, le module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves afin d'accéder aux formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) et l'organisation de l'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-Kinésithérapie sont précisées dans le document intitulé « Conditions d'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-Kinésithérapie ».

Les éléments mentionnés dans ce document concernent les étudiants qui sont inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à **l'Université Rouen Normandie** et à **l'Université Le Havre Normandie**.

Le présent document tient compte des textes réglementaires et des objectifs pédagogiques fixés par les enseignants des quatre formations médicales MMOP :

- Code de l'éducation
- Code de la santé publique
- Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 Octobre 2019
- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique),
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes,
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,
- Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 29 juin 2023 modifiant l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Décret no 2024-747 du 5 juillet 2024 relatif aux conditions et modalités d'admission des étudiants aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Dès la rentrée universitaire et durant toute l'année universitaire et ceci afin d'éviter toute incompréhension et tout malentendu :

*** Chaque étudiant inscrit en L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3 à l'Université de Rouen Normandie ou à l'Université Le Havre Normandie doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation et la validation de la licence de rattachement de la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 au sein de la composante d'appartenance de la licence pour les enseignements disciplinaires.**

*** Chaque étudiant inscrit en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation des enseignements et la validation des options santé, du module de présentation des métiers de la santé et hors santé, et du module de préparation aux épreuves orales au sein de l'UFR Santé.**

*** Chaque étudiant doit également prendre connaissance des dispositions relatives à l'organisation des épreuves du premier groupe et du second groupe donnant accès aux formations MMOP.**

*** Chaque étudiant doit également prendre connaissance des dispositions relatives à l'organisation des épreuves donnant accès à la formation de Masso-Kinésithérapie.**

Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3, doivent consulter régulièrement leur espace numérique de travail (ENT), leur boite mail universitaire et la page web dédiée aux étudiants en LAS sur le site internet de l'UFR Santé de Rouen.
⇒ lien internet : Faculté de Médecine et Pharmacie - Licences option "accès santé" (L.AS) (univ-rouen.fr)

Il est rappelé que **le respect et la courtoisie sont de rigueur dans les échanges entre les étudiants, leurs parents ou le représentant légal pour les mineurs d'une part, et les enseignants et les personnels de l'UFR Santé d'autre part.**
Toute atteinte à l'ordre ou à la réputation de l'université, y compris sur les réseaux sociaux, pourra entraîner une saisine de la section disciplinaire des usagers (commission de discipline).

La correspondance entre les étudiants et la faculté (enseignants et administration) doit obligatoirement être réalisée *via* la boîte mail universitaire (@univ-rouen.fr) personnelle de chaque étudiant. Toute demande réalisée par une autre messagerie ne sera pas prise en compte.

Selon les dispositions règlementaires en vigueur, les échanges verbaux et écrits avec les parents ou le représentant légal ne peuvent avoir lieu qu'en présence ou copie des étudiants mineurs. Afin de respecter l'autonomie de décision et l'information des étudiants majeurs, ce même principe de communication est demandé.

A. Dispositions générales

1. Inscriptions pédagogiques dans les options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les Licences 1 (L.AS 1) ou 2 (L.AS 2) ou 3 (L.AS 3) avec option « Accès Santé » de l'Université de Rouen Normandie ou de l'Université Le Havre Normandie, permettent aux étudiants qui le souhaitent et qui satisfont aux exigences définies par l'UFR de Santé de Rouen, de faire acte de candidature dans une ou plusieurs formation(s) médicale(s) (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et pour certaines L.AS 1 et L.AS 2 de l'Université de Rouen à la formation de Masso-Kinésithérapie.

Seuls peuvent s'inscrire en L.AS 3 :

- Les étudiants issus de L.AS 2 ayant épuisé au maximum une chance de candidature aux formations MPOM, soit en PCEM 1, PCEP 1, PACES, PASS, L.AS 1 ou L.AS 2,
- Les étudiants issus de L2 ayant épuisé au maximum une chance de candidature aux formations MPOM, soit en PCEM 1, PCEP 1, PACES, PASS ou L.AS 1.

L'inscription en L.AS 2 ou L.AS 3 impose la validation de lala totalité des 60 ECTS de l'année antérieure de licence.

Chacune des Licences avec option « accès santé » (L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3) peut donner accès à une option santé (MMO) ou deux option(s) santé (MMO et P) en fonction de la L.AS considérée.

On distingue ainsi quatre options santé différentes accessibles en fonction de l'appartenance à la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 considérée :

- **Option santé MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques),
- **Option santé MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- **Option santé Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques),
- **Option santé MMOP** combinant les UE d'une option santé MMO aux UE d'une option santé P en fonction de la L.AS considérée.

Les options santé MMO A, MMOB et Pharmacie comportent deux unités d'enseignement (UE) incluant chacune plusieurs matières. Chaque semestre de L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 concernée par ces options santé MMO A, MMOB et Pharmacie comporte une UE de l'option santé considérée (MMO ou P ou MMOP). Le programme des enseignements, les modalités de contrôle de connaissance et des compétences les examens des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie sont identiques pour les L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

Afin de pouvoir valider l'option santé et les ECTS qui y sont associées, l'étudiant doit avoir effectué son inscription pédagogique dans l'option santé considérée**.**
⇒ L'inscription pédagogique dans l'option santé doit être effectuée avant le Mercredi 30 Septembre 2026 au sein de leur UFR de rattachement.

Un étudiant peut faire le choix d'effectuer une inscription pédagogique dans deux options santé (MMO et Pharmacie) si la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 dans laquelle il est inscrit lui offre cette possibilité. Cela concerne **uniquement** les étudiants inscrits dans les :

- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'UFR STAPS de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences pour la Santé (SPS) de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université Le Havre Normandie.

Un étudiant inscrit simultanément dans deux options santé (MMO et Pharmacie) peut renoncer à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé.
⇒ Le renoncement à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé doit être effectuée au plus tard le Jeudi 15 Novembre 2026 par mail adressé à pass-las.sante@univ-rouen.fr.

Pour toute question concernant les options santé et les conditions d'accès aux formations MMOP, nous vous demandons de contacter le service de scolarité de l'UFR Santé à l'adresse mail ci-dessous :

pass-las.sante@univ-rouen.fr

2. **Guide pour le choix des options accès santé des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour l'année universitaire 2026-2027**

Liste des L.AS 1, de leur capacité d'accueil prévisionnelle, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L1 Chimie (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **Portail Biologie-Géosciences-Environnement (accès MMOP) (72 places)**
 - **MMOB** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **Cycle Préparatoire intégré ESITECH (accès MMOP) (25 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L1 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L1 Lettres (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L1 Humanités (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L1 Psychologie (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **Portail Chimie - Sciences de la vie (accès MMOP) (48 étudiants)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L1 Economie - Gestion (accès MMO) (48 étudiants)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Liste des L.AS 2, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L2 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L2 Sciences de la Vie (SV), Ingénierie de la Santé, site Mont Saint-Aignan (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L2 Sciences de la Vie (SV), site Evreux (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **Cycle Préparatoire intégré ESITECH (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L2 Sciences pour la Santé (SPS) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L2 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L2 Humanités (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L2 Lettres (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L2 Psychologie (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **L2 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L2 Sciences de la vie (CSV) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L2 Economie - Gestion (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Liste des L.AS 3, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L3 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Sciences de la Vie (Parcours B2MCP), site Mont Saint-Aignan (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Sciences de la Vie (SV), site Evreux (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Sciences pour la Santé (SPS) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS APAS) (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS ES) (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS Management) (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Humanités (Parcours Humanités et Monde Contemporain) (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L3 Lettres (Parcours Enseignement et Recherche) (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L3 Lettres (Parcours MEEF) (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L3 Psychologie (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L3 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Sciences de la vie (SV) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)

- **L3 Economie - Gestion (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

3. Equipe pédagogique et conseil de perfectionnement des options santé des L.AS

Responsable pédagogique Option santé MMO A et B	Professeur Nathalie RIVES	nathalie.rives@chu-rouen.fr
Responsable pédagogique Option Santé Pharmacie	Professeur François ESTOUR	francois.estour@univ-rouen.fr
Relais pédagogique site Le Havre Option santé MMO A/B et Pharmacie A /B	Professeur Bouchra LAMIA	bouchra.lamia@chu-rouen.fr
Contact scolarité option santé L.AS (UFR Santé de Rouen)	Mylène DORDET	pass-las.sante@univ-rouen.fr

L'équipe pédagogique des options santé des L.AS est constituée :

- Du Doyen de l'UFR Santé de Rouen et du vice-doyen à la pédagogie, membres de droit,
- Des responsables pédagogiques des options santé des L.AS,
- Du chargé de mission PASS / L.AS,
- De la correspondante des options santé des L.AS sur le site du Havre,
- Des responsables des matières des options santé,
- De tous les enseignants des options santé des L.AS,
- Des responsables pédagogiques des L.AS,
- D'un représentant du service de la scolarité.

L'équipe pédagogique est présidée, en alternance, par les responsables pédagogiques des options santé des L.AS.

L'équipe pédagogique se réunit au moins une fois par an, et chaque fois que nécessaire, afin de faire le bilan de l'année précédente et de l'année en cours. Elle permet de discuter et valider les modifications à apporter au programme pédagogique des options santé des L.AS, aux modalités de contrôle des connaissances. Chaque année, une analyse des résultats obtenus l'année précédente lors du contrôle des connaissances dans les UE/Options santé des L.AS est effectuée de façon à suivre en continu la progression des étudiants, et à adapter le fonctionnement des options santé des L.AS le cas échéant. Chaque réunion de l'équipe pédagogique fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le représentant de la scolarité dont le contenu est porté à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé et de la CFVU.

L'équipe pédagogique mentionnée ci-dessus joue aussi le rôle de conseil de perfectionnement des options santé des L.AS. Il se réunira à l'issue des réunions prévues par l'équipe pédagogique, et à chaque fois que nécessaire. Dans l'objectif d'une démarche qualitative, le conseil de perfectionnement a pour but d'analyser tout événement indésirable rapporté par un étudiant, un enseignant, un membre de l'administration, l'équipe pédagogique ou toute autre personne signalant un événement en rapport avec l'organisation des cours, des TD, des examens, des jurys, de la diffusion des résultats. Les travaux du conseil de perfectionnement aboutissent à des propositions faites au conseil de gestion de l'UFR santé voire des UFR partenaires pour améliorer la qualité pédagogique des options santé des L.AS, le bien-être et l'accompagnement vers la réussite des étudiants.

4. Suivi des étudiants inscrits dans les options santé des L.AS

L'UFR Santé de Rouen assure, en collaboration avec les UFR partenaires hébergeant des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, un suivi des étudiants inscrits dans les L.AS et leurs options santé. Ce dispositif a pour objectif de connaître la composition des promotions (effectifs, cursus antérieur, académie d'origine, baccalauréat d'origine, données démographiques…), les résultats par UE, par matière et par semestre, le taux de réussite aux examens, le taux de succès lors des épreuves du premier et du second groupe de recrutement des étudiants dans les formations de santé, le taux de non-validation des L.AS. L'orientation post-L.AS 1 (hors formations de santé) vers les L.AS 2, post-L.AS 2 vers les L.AS 3, les licences disciplinaires hors L.AS ou toute autre formation, sera en outre colligé.
Ces résultats font l'objet de comptes rendus portés à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé de Rouen et des UFR partenaires de l'Université de Rouen et du Havre, ainsi qu'aux CFVU des deux Universités.

B. Organisation et programme des enseignements des options santé MMO A et B

En ce qui concerne les options santé MMO,

⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 1 a accès soit à l'option santé MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) soit à l'option santé MMO B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 2 a accès soit à l'option santé MMO A, soit à l'option santé MMO B,
⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 3 a accès soit à l'option santé MMO A, soit à l'option santé MMO B.

Le responsable pédagogique des options santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 est le **Professeur Nathalie RIVES.**

Pour rappel, un cycle de licence comporte trois années et 6 semestres (S1 et S2 en L1, S3 et S4 en L2 et S5 et S6 en L3) :

⇒ Les enseignements des options santé MMO A et B sont dispensés **en présentiel ou en e-learning** pour les étudiants de L.AS 1 au cours du S1 et du S2,
⇒ Les enseignements des options santé MMO A et B sont dispensés **uniquement** en e-learning sous la forme principalement de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 2 au cours du S3 et S4 et pour les étudiants de L.AS 3 au cours du S5 et S6 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1,

• Programme des options santé MMO A et MMOB des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les matières dispensées dans les options santé MMO A et B sont présentées ci-dessous. Certaines matières sont propres à chacune de ces options ; certaines matières sont mutualisées entre les options santé MMO A et B ; certaines matières sont également mutualisées avec les options santé Pharmacie (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques).

1. Matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B)

La matière 1 Anatomie Humaine (MMO) comporte pour :

- **le semestre 1 (S1), un volume horaire total de 25 heures de cours magistraux (CM),**
- **le semestre 2 (S2), un volume horaire total de 15 heures de cours magistraux (CM).**

La matière 1 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'option santé MMO A ou B.

La matière 1 Anatomie Humaine est intégralement dispensée pour les CM en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS.

Responsable de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) : Pr Olivier TROST

Enseignants de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) : Pr Olivier TROST, Dr Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN, Dr Frédéric CRAMPON, Dr Grégoire PRUM

Programme de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) :

Semestre 1 (25 heures)

- **Anatomie générale humaine**
 - ✓ **Anatomie générale des os (ostéologie)**
 - ✓ **Anatomie générale des articulations (arthrologie)**
 - ✓ **Anatomie générale des muscles (myologie)**
 - ✓ **Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie)**
 - ✓ **Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie)**
 - ✓ **Anatomie générale du système nerveux (neurologie)**
 - ✓ **Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie)**
 - ✓ **Anatomie générale de l'appareil urinaire (urologie)**
 - ✓ **Anatomie générale de l'appareil reproducteur**
 - ✓ **Anatomie générale du système lymphatique**

- **Anatomie descriptive et topographique du membre supérieur**
 - ✓ **Ostéologie : ceinture scapulaire, humérus**
 - ✓ **Ostéologie : os de l'avant-bras**
 - ✓ **Ostéologie : os de la main**
 - ✓ **Arthrologie : épaule**
 - ✓ **Arthrologie : coude**
 - ✓ **Arthrologie : poignet, main**
 - ✓ **Myologie : muscles de l'épaule**
 - ✓ **Myologie : muscles du bras, muscles de l'avant-bras I**
 - ✓ **Myologie : muscles de l'avant-bras II**
 - ✓ **Myologie : muscles de la main**
 - ✓ **Fosse axillaire, vaisseaux axillaires, plexus brachial**
 - ✓ **Vaisseaux et nerfs du bras**
 - ✓ **Vaisseaux et nerfs de l'avant-bras et de la main**
 - ✓ **Espaces superficiels du membre supérieur**

Semestre 2 (15 heures)

- **Anatomie descriptive et topographique du membre inférieur**
 - ✓ **Ostéologie : pelvis, fémur**
 - ✓ **Ostéologie : os de la jambe**
 - ✓ **Ostéologie : os du pied**
 - ✓ **Arthrologie : hanche**
 - ✓ **Arthrologie : genou**
 - ✓ **Arthrologie : cheville et pied**
 - ✓ **Myologie : muscles de la région glutéale**
 - ✓ **Myologie : muscles de la cuisse**
 - ✓ **Myologie : muscles de la jambe**
 - ✓ **Myologie : muscles du pied**
 - ✓ **Plexus lombal, plexus lombo-sacré**
 - ✓ **Vaisseaux et nerfs de la cuisse**
 - ✓ **Vaisseaux et nerfs de la jambe**
 - ✓ **Vaisseaux et nerfs du pied, région plantaire**
 - ✓ **Espaces superficiels du membre inférieur**

2. Matière 2 Physiologie Humaine (MMO A/B ; Pharmacie)

La matière 2 Physiologie Humaine comporte un volume horaire total de **25 heures** de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 2** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **les options santé MMO A, MMOB et Pharmacie**.

La matière 2 Physiologie Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Anne-Marie LEROI

Enseignants de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Marie-Laure WELTER, Dr Nathalie CHASTAN, Dr Marie NETCHITAILO, Pr Anne-Marie LEROI, Dr Mireille CASTANET, Pr Guillaume GOURCEROL, Dr Abdeslam CHAGRAOUI, Pr Eric VERIN.

Programme de la matière 2 Physiologie humaine :

- Organisation générale du système nerveux
- Physiologie de la motricité et de la sensibilité
- Système nerveux végétatif
- Physiologie de la vigilance et du sommeil
- Physiologie de la douleur
- Physiologie de l'axe hypothalamo-hypophysaire
- Physiologie du stress
- Physiologie de la température corporelle
- Système de régulation homéostatique
- Physiologie cardio-vasculaire
- Physiologie générale de la respiration
- Physiologie du vieillissement
- Réponse physiologique au repas

3. Matière 3 Biologie Cellulaire Humaine (MMO A)

La matière 3 Biologie Cellulaire Humaine comporte un volume horaire total de **16 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 3** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option santé MMO A**.

Responsable de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine : Dr Marine MALLETER

Enseignants de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine : Dr Marine MALLETER et Dr Kevin CASSINARI

Programme de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine :

- Introduction et méthodes d'étude en biologie cellulaire (Marine MALLETER)
- Membranes biologiques (Marine MALLETER)
- Noyau et cytosol (Kevin CASSINARI)
- Cytosquelette (Marine MALLETER)
- Transports et membranes (Marine MALLETER)
- Système endomembranaire (Marine MALLETER)
- Mitochondries (Marine MALLETER)
- Prolifération et mort cellulaire (Kevin CASSINARI)

4. Matière 4 SHS Psychologie Médicale (MMO A/B)

La matière 4 Sciences humaines et sociales (SHS) Psychologie Médicale comporte un volume horaire total de **8 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 4** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option santé MMO A ou B**.

La matière 4 SHS Psychologie Médicale est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille GERARDIN

Enseignants de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille GERARDIN

Programme de la matière 4 SHS Psychologie Médicale :

- Normal et pathologique ; personnalité ; plaintes fonctionnelles
- Méthodes ; fonctionnement psychique et cognitif ; développement
- Développement suite ; l'adulte ; la personne âgée : les besoins selon les âges ; mort et deuil
- Relation soignant-soigné ; Être malade

5. Matière 5 Santé Publique (MMO B)

La matière 5 SHS Santé Publique comporte un volume horaire total de **14 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestre S1, S3 et S5. **La matière 5** est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre **l'option santé MMO B**.

La matière 5 SHS Santé Publique est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 5 SHS Santé Publique : Dr Joël LADNER

Enseignants de la matière 5 SHS Santé Publique : Dr Joël LADNER, Dr Marie-Pierre TAVOLACCI

Programme de la matière 5 SHS Santé Publique :

- Démographie et santé publique
- Épidémiologie
- Déterminants de santé
- Maladies chroniques
- Promotion et prévention en santé
- Organisation du système de santé
- Offre de soins
- Protection sociale et financement de la santé
- Santé mondiale, One Health, climat et santé

6. Matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines (MMO A/B)

La matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines comporte un volume horaire total de **10 heures**, dont **8 heures** de cours magistraux et **2 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. La matière 6 est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre **l'option santé MMO A ou B**.

Responsable de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines : Dr Aurélie FERAILLE

Enseignants de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines : Pr Nathalie RIVES, Dr Christine RONDANINO, Dr Aurélie FERAILLE

Programme de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines :

- Méiose
- Spermatogenèse/Maturation épididymaire
- Ovogenèse/Folliculogenèse
- Fécondation
- Synthèse 1 (ED Reproduction humaine)
- Développement embryonnaire (semaine 1, 2 et implantation)
- Développement embryonnaire (semaine 3 et 4)
- Placenta (Développement et physiologie)
- Autres annexes embryonnaires (description et physiologie)
- Synthèse 2 (ED Embryologie humaine

Tableau 1 : Synthèse des matières des Options Santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 ainsi que leur coefficient (Coef).

*Les matières 2, 4 et 5 MMO sont mutualisées avec les options santé Pharmacie A et B.

Matières	MMO A	Mutualisation MMO A et B	MMO B
Semestre 1			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5
Matière 3 MMO Biologie Cellulaire Humaine	16h Coef 2,5		
Matière 4* MMO SHS Psychologie Médicale	8h Coef 1	8h Coef 1	8h Coef 1
Matière 5* MMO SHS Santé Publique			14h Coef 2,5
Total S1	**49h 6 ECTS Coef 6**		**47h 6 ECTS Coef 6**
Semestre 2			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	15h Coef 2	18h Coef 2	18h Coef 2
Matière 2* MMO Physiologie Humaine	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5
Matière 6* MMO Reproduction et Embryologie Humaines	10h Coef 1,5	10h Coef 1,5	10h Coef 1,5
Total S2	**50h 6 ECTS Coef 6**		**53h 6 ECTS Coef 6**
Total général	**99h 12 ECTS Coef 12**		**100h 12 ECTS Coef 12**

C. Organisation et programme des enseignements de l'option santé Pharmacie

Un étudiant inscrit en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 a accès à l'option santé Pharmacie (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques) en fonction de la L.AS 1, 2 ou 3 considérée.

Le responsable pédagogique de l'option santé Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 est le **Professeur François ESTOUR**.

Pour rappel, un cycle de licence comporte trois années et 6 semestres (S1 et S2 en L1, S3 et S4 en L2 et S5 et S6 en L3) :

⇒ Les enseignements de l'options santé Pharmacie sont dispensés **en présentiel ou en e-learning** pour les étudiants de L.AS 1 au cours du S1 et du S2,

⇒ Les enseignements de l'options santé Pharmacie sont dispensés **uniquement en e-learning** sous la forme de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 2 au cours du S3 et du S4 de la L.AS 2 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1,

⇒ Les enseignements de l'options santé Pharmacie sont dispensés **uniquement en e-learning** sous la forme de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 3 au cours du S5 et du S6 de la L.AS 2 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1.

• Programme de l'option santé Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les matières dispensées dans l'option santé Pharmacie (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques) sont présentées ci-dessous. Certaines matières sont propres à cette option ; une matière est mutualisée avec les options santé MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) et B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales).

1. Matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie ; MMO A/B)

La matière 1 Anatomie Générale Humaine comporte un volume horaire total de **10 heures** de cours magistraux (CM) uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 1** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans les **options santé MMO A, MMOB et Pharmacie**.

La matière 1 Anatomie Générale Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS.

Responsable de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie, MMO A/B) : Pr Olivier TROST

Enseignants de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie, MMO A/B) : ~~Pr Fabrice DUPARC,~~ Pr Olivier TROST, Dr Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN.

Programme de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie ; MMO A/B) :

Semestre 1 (10 heures)

- **Anatomie générale humaine**

✓ Anatomie générale des os (ostéologie)
✓ Anatomie générale des articulations (arthrologie)
✓ Anatomie générale des muscles (myologie)
✓ Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie)
✓ Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie)
✓ Anatomie générale du système nerveux (neurologie)
✓ Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie)
✓ Anatomie générale de l'appareil urinaire (urologie)

- ✓ Anatomie générale de l'appareil reproducteur
- ✓ Anatomie générale du système lymphatique

2. Matière 2 Physiologie Humaine (Pharmacie ; MMO A/B)

La matière 2 Physiologie Humaine comporte un volume horaire total de **25 heures** de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 2** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **les options santé MMO A, MMOB et Pharmacie**.

La matière 2 Physiologie Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Anne-Marie LEROI

Enseignants de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Marie-Laure WELTER, Dr Nathalie CHASTAN, Dr Marie NETCHITAILO, Pr Anne-Marie LEROI, Dr Mireille CASTANET, Pr Guillaume GOURCEROL, Dr Abdeslam CHAGRAOUI, Pr Eric VERIN.

Programme de la matière 2 Physiologie humaine :

- Organisation générale du système nerveux
- Physiologie de la motricité et de la sensibilité
- Système nerveux végétatif
- Physiologie de la vigilance et du sommeil
- Physiologie de la douleur
- Physiologie de l'axe hypothalamo-hypophysaire
- Physiologie du stress
- Physiologie de la température corporelle
- Système de régulation homéostatique
- Physiologie cardio-vasculaire
- Physiologie générale de la respiration
- Physiologie du vieillissement
- Réponse physiologique au repas

3. Matière 3 Médicaments (Pharmacie)

La matière 3 Médicament comporte un volume horaire total de **15 heures** dont **12 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 3** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option Pharmacie**.

Responsable de la matière 3 Médicament : Dr Malika SKIBA

Enseignants de la matière 3 Médicament : Dr Malika SKIBA

Programme de la matière 3 Médicament :

- Règlementation pharmaceutique : statuts des médicaments et leurs règles de prescription et dispensation
- Principales voies d'administration des médicaments et leurs formes galéniques adaptées

4. Matière 4 Biochimie (Pharmacie)

La matière 4 Biochimie comporte un volume horaire total de **7 heures**, dont **4 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 4** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option santé Pharmacie**.

Responsable de la matière 4 Biochimie : Pr Isabelle DUBUS

Enseignants de la matière 4 Biochimie : Pr Isabelle DUBUS, Dr Cécile CORBIERE

Programme de la matière 4 Biochimie :

- Enzymologie

5. Matière 5 Ecosystèmes (Pharmacie)

La matière 5 Ecosystèmes comporte un volume horaire total de **9 heures** de cours magistraux, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. La matière 8 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option Pharmacie**.

La matière 5 Ecosystèmes est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 5 Ecosystèmes : Dr Elizabeth CHOSSON

Enseignant de la matière 5 Ecosystèmes : Dr Elizabeth CHOSSON

Programme de la matière 5 Ecosystèmes :

- La cellule végétale
- Interactions des plantes avec leur environnement
- Environnement
- Biodiversité
- Biotechnologies végétales
- Notions de botanique générales des plantes à fleurs

6. Matière 6 Chimie (Pharmacie)

La matière 6 Chimie comporte un volume horaire total de **23 heures 30** dont 16 heures de cours magistraux et 7 heures 30 d'enseignements dirigés. Les enseignements sont répartis de la façon suivante :

- 7 heures de cours magistraux et 3 heures d'enseignements dirigés dispensés aux S1, S3 et S5 (**Chimie 1**)
- 9 heures de cours magistraux et 4 heures 30 d'enseignements dirigés dispensés aux S2, S4 et S6 (**Chimie 2**).

Responsable de la matière 6 Chimie : Pr François ESTOUR

Enseignant de la matière 6 Chimie : Pr François ESTOUR, Dr Thomas CASTANHEIRO

Programme de la matière 6 Chimie :
- Notions principales de chimie organique
- Les fonctions en chimie organique - Incidence sur la réactivité
- Méthodes spectrales - Identification des composés organiques

7. Matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique (Pharmacie)

La matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique comporte un volume horaire total de **13 heures** dont **10 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 7** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option Pharmacie**.

Responsable de la matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique : Dr Marine MALLETER

Enseignants de la matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique : Dr Marine MALLETER

Programme de la matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique :
- Matériel génétique (Dr Marine MALLETER)
- Réplication (Dr Marine MALLETER)
- Transcription (Dr Marine MALLETER)
- Traduction (Dr Marine MALLETER)
- Réparation de l'ADN (Dr Marine MALLETER)
- Régulation des gènes (Dr Marine MALLETER)

Tableau 3 : Synthèse des matières de l'Option Santé Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3, et leur coefficient (Coef).

*Les matières 1 et 2 Pharmacie de l'option santé Pharmacie sont mutualisées avec les options santé MMO A et B.

Matières	**Pharmacie**
Semestres 1, 3 et 5	
Matière 1 Pharmacie **Anatomie Générale Humaine**	10h Coef 1,25
Matière 3* Pharmacie **Médicaments**	15h Coef 1,5
Matière 4* Pharmacie **Biochimie**	7h Coef 0,75
Matière 5 Pharmacie **Ecosystèmes**	9h Coef 1,25
Matière 6 Pharmacie **Chimie 1**	10h Coef 1,25
Total S1, S3 et S5	**51h** **6 ECTS**
Semestres 2, 4 et 6	
Matière 2* Pharmacie **Physiologie Humaine**	25h Coef 2,5
Matière 7 Pharmacie **Biologie Moléculaire et Génétique**	13h Coef 1,75
Matière 6 Pharmacie **Chimie 2**	13h30 Coef 1,75
Total S2, S4 et S6	**51h30** **6 ECTS**
Total général	**102h30** **12 ECTS**

D. Modalités de contrôle des connaissances (MCC) des options santé MMO A, MMO B et Pharmacie et validation des options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Ce chapitre décrit l'organisation et la validation du contrôle des connaissances des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

1. Dispositions générales

Le contrôle des connaissances est organisé en contrôle continu intégral et fait l'objet de quatre périodes d'examens. Deux contrôles continus (CC) seront organisés au cours du S1, S3 ou S5 et au cours du S2, S4 ou S6.

Le calendrier des examens est porté à la connaissance des étudiants. Les dates prévisionnelles des CC1 et CC2 du S1, S3 ou S5 et S2, S4 ou S6 de la première session d'examens et des épreuves de la deuxième session d'examens sont fournies en annexe à la fin de ce document.

Les épreuves peuvent, selon le cas, comporter des questions à réponse unique (QRU), des questions à réponses multiples (QRM), des exercices (schémas ou tout autre type de questions…).

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (présentiel et/ou support numérique) et en enseignements dirigés. Chacune des matières des UE de l'option santé considérée est sanctionnée par une note sur 20, affectée d'un coefficient pour le calcul de la moyenne de l'UE de chacun des semestres.

Les épreuves des examens sont organisées en format numérique sur tablette sauf avis contraire.

2. Constitution des sujets d'examens

L'enseignant responsable de chacune des matières a la responsabilité de centraliser l'ensemble des questions de l'épreuve de sa matière en format numérique sur Universitice. Il organise la réunion de validation des questions en présence des enseignants de sa matière avant validation définitive du sujet de son épreuve auprès du responsable numérique TICE de l'UFR santé (Noémie Dufourd).

Les étudiants sont évalués sur les enseignements dispensés au sein de l'UFR Santé de Rouen qui constituent la référence pour les examens. Cependant, chaque enseignant a la liberté de poser des questions qui visent à tester la capacité déductive de l'étudiant et son aptitude à la synthèse, au-delà des connaissances de base dispensées dans les cours magistraux et les enseignements dirigés. Le futur professionnel de santé doit être apte à utiliser ses connaissances dans des conditions inhabituelles. De plus, des prérequis enseignés au S1, S3 ou S5 et utilisés lors de cours du S2, S4 ou S6 peuvent être évalués aux examens du S2, S4 ou S6.

Les candidats peuvent être autorisés à utiliser une **calculatrice** pour certaines matières. Cette autorisation sera confirmée au début de chacune des épreuves des matières concernées en fonction des questions proposées.

Tableau 4 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chacune des UE des options santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3

MCC options santé MMO A et B			
Matières	**MMO A**	**Mutualisation MMO A et B**	**MMO B**
Semestres 1, 3 et 5			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	QRM – QRU – Exercices…		
Matière 3 MMO Biologie Cellulaire Humaine	QRM – QRU – exercices…		
Matière 4* MMO SHS Psychologie Médicale	QRM – QRU – Exercices…		
Matière 5* MMO SHS Santé Publique	QRM – QRU – Exercices…		
Semestres 2, 4 et 6			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	QRM – QRU – Exercices…		
Matière 2* MMO Physiologie Humaine	QRM – QRU – Exercices…		
Matière 6 MMO Reproduction et Embryologie Humaines	QRM – QRU – Exercices…		

Tableau 5 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chacune des UE de l'option santé Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

MCC option Pharmacie	
Matières	**Pharmacie**
Semestres 1, 3 et 5	
Matière 1* Pharmacie Anatomie Générale Humaine	QRM – QRU – Exercices…
Matière 3 Pharmacie Médicaments	QRM – QRU – Exercices…
Matière 4 Pharmacie Biochimie	QRM – QRU – Exercices…
Matière 5 Pharmacie Ecosystèmes	QRM – QRU – Exercices…
Matière 6 Pharmacie Chimie 1	QRM – QRU – Exercices…
Semestres 2, 4 et 6	
Matière 2* Pharmacie Physiologie Humaine	QRM – QRU – Exercices…
Matière 7 Pharmacie Biologie Moléculaire et Génétique	QRM – QRU – Exercices…
Matière 6 Pharmacie Chimie 2	QRM – QRU – Exercices…

QRM : Questions à réponses multiples - QRU : Question à réponse unique

3. Validation des options santé

Pour la validation de l'option santé MMO A en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,
Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 3 MMO « Biologie Cellulaire Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines ».

Pour la validation de l'option santé MMO B en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,
Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « Santé Publique ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines ».

Pour la validation de l'option santé Pharmacie en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,
Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Médicaments »,
- Matière 4 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 5 Pharmacie « Ecosystèmes »
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 1 ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 2 Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 7 Pharmacie « Biologie Moléculaire et Génétique »,
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 2 ».

Pour la validation de l'option santé MMOP en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 vont déprendre de la licence considérée et sont mentionnées ci-dessous :

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOA et Pharmacie

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « SHS Santé Publique »,
- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Médicaments »,
- Matière 4 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 5 Pharmacie « Ecosystèmes »
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 1 ».

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOB et Pharmacie

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « SHS Santé Publique »,
- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Médicaments »,
- Matière 4 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 5 Pharmacie « Ecosystèmes »
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 1 ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOA et Pharmacie

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2* MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines »,
- Matière 2* Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 7 Pharmacie « Biologie Moléculaire et Génétique »,
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 2 ».

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOB et Pharmacie B

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2* MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines »,
- Matière 2* Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 7 Pharmacie « Biologie Moléculaire et Génétique »,
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 2 ».

Nota bene :
Pour valider l'UE de l'option santé de chacun des semestres, l'étudiant doit avoir effectué une inscription pédagogique dans l'option santé considérée et avoir composé dans toutes les matières de l'UE de l'option santé considérée **(la même option santé pour chacun des semestres)**.

Cette inscription pédagogique dans une option santé (MMO, ou P, ou MMOP) au plus tard le Mercredi 30 septembre 2026 sauf avis contraire.

Les étudiants ayant validé leur inscription pédagogique dans l'UE MMOP peuvent choisir de conserver uniquement l'une des deux options santé MMO ou P. Dans ce cas, ils auront jusqu'au Jeudi 15 Novembre 2026 sauf avis contraire pour renoncer à leur inscription dans l'une des

options santé au maximum, comme mentionné précédemment. Ainsi, un étudiant est donc obligé de valider au S2, S4 ou S6 l'UE de l'option santé retenue au S1, S3 ou S5 (soit MMO ou P, soit MMOP).

En L.AS 1, les ECTS de l'option santé sont répartis sur les deux semestres de la L.AS 1 et s'acquièrent (ou non) sur la base du calcul de la moyenne à l'année. L'étudiant acquiert donc soit 0, soit 12 ECTS de l'option santé.
Une session de deuxième chance sera proposée aux étudiants de L.AS 1 qui souhaitent améliorer leurs résultats dans les UE de l'option santé pour validation de leur semestre ou leur année de licence. Une session de deuxième chance est organisée à la fin de chacun des semestres après le CC1 et le CC2.

Cependant, **un(e) étudiant(e) qui participe à une ou deux session(s) de deuxième chance des UE de l'option santé ne respectera plus les conditions d'un dossier de candidature recevable pour accéder aux formations MMOP durant l'année considérée.**

⇒ Pour un étudiant de L.AS 1qui fait valoir sa candidature aux formations MMOP

La note obtenue aux examens de chacun des semestres dans les UE de l'option santé choisie par l'étudiant sera prise en compte séparément de l'ensemble des notes obtenues par l'étudiant dans les autres UE de la licence considérée pour candidater dans la (les) formation(s) MMOP choisie(s). Les modalités d'intégration des notes et des ECTS des UE de l'option santé, la validation de chacun des semestres de la licence et de l'année de licence elle-même sont définies par le contrat pédagogique spécifique à chacune des licences hébergeant une L.AS.
Nota Bene. En ce qui concerne l'option santé, l'étudiant qui souhaite candidater aux formations MMOP doit avoir obtenu une moyenne ≥ 10/20 à l'option santé en première session d'examens.
L'étudiant ne peut pas utiliser la session de deuxième chance pour améliorer les résultats de son option santé.

⇒ Pour un étudiant de L.AS 1 qui ne fait pas valoir sa candidature aux formations MMOP

Les UE de l'option santé ne comportent pas de note éliminatoire pour la validation de l'année de licence. La validation de la licence nécessite d'obtenir une moyenne ≥ 10/20 toutes UE confondues. Les notes obtenues dans les UE d'une option santé peuvent, dans cette situation, bénéficier du dispositif de compensation des UE qui permettrait à l'étudiant de rattraper une note inférieure à la moyenne dans l'une ou les deux UE de l'option santé par une note supérieure à la moyenne dans une autre UE de la licence pour valider l'année de licence.
L'étudiant peut, **exclusivement dans ce contexte**, utiliser la session de deuxième chance pour améliorer les résultats de son option santé.

Un étudiant de L.AS 1 ayant recours à la session de deuxième chance pour améliorer les résultats d'une ou des deux UE de l'option santé doit repasser en session de deuxième chance les épreuves de l'ensemble des matières de la ou les UE de l'option santé considérée(s). Les notes des épreuves repassées en session de deuxième chance se substituent à celles de la première session. La validation de chaque UE de l'option santé repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des matières de l'UE de l'option santé ≥ 10/20).

⇒ Cas particulier des étudiants inscrits dans l'option santé MMOP

Pour les étudiants inscrits dans l'UE MMOP, les notes obtenues dans les UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 seront calculées à partir de la moyenne des notes affectées de leur coefficient de toutes les matières relevant de l'option MMO (A ou B selon la L.AS considérée) et de l'option P à chaque semestre.

<u>En L.AS 2</u>,

- les étudiants ayant déjà validé les ECTS de l'option santé en L.AS1 ou en PASS durant une année précédente, pourront :
 - conserver toutes les notes de l'option santé obtenues précédemment qui seront prises en compte par le jury pour l'accès aux études de santé,
 - ou améliorer toutes les notes de l'option santé obtenue précédemment en effectuant une nouvelle inscription pédagogique dans ces UE déjà acquises, afin d'essayer d'améliorer toutes leurs notes de l'option santé. Celles-ci seront retenues par le jury pour l'accès aux études de santé.
 - et/ou faire une inscription pédagogique dans une autre option santé non validée précédemment.
- Les étudiants n'ayant pas validé les ECTS des UE de l'option santé en année(s) antérieure(s), s'inscriront dans ces UE santé pour les valider (12 ECTS). Ces ECTS viendront s'ajouter aux 60 ECTS de l'année universitaire en cours. Dans ce cas, la validation de l'année se fera uniquement sur la base des 60 ECTS (moyenne de l'ensemble des UE de la licence "disciplinaire") et le calcul de la moyenne pour accéder aux formations MMOP se fera sur la base de l'ensemble des UE suivies, à savoir 60 ECTS de la Licence + 12 ECTS de l'option santé,

Soit 0,8× (Moyenne obtenue de la licence de l'année en cours dans le cadre des examens de contrôle continu intégral et en première session d'examens dans les autres cas)
+ 0,2 × (Moyenne obtenue en première session d'examen de l'option santé de l'année en cours).

La même règle de calcul sera utilisée pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 conservant les notes obtenues dans les UE de l'option santé en années antérieures.

<u>Aucune session de deuxième chance ne sera proposée aux étudiants de L.AS 2 qui n'auront pas validé les UE de l'option santé de l'année en cours.</u>

En L.AS 3,

- les étudiants ayant déjà validé les ECTS de l'option santé en L.AS1, L.AS 2 ou du PASS en année(s) antérieure(s), pourront :
 - conserver toutes les notes de l'option santé obtenues précédemment qui seront prises en compte par le jury pour l'accès aux études de santé,
 - ou améliorer toutes les notes de l'option santé obtenue précédemment en effectuant une nouvelle inscription pédagogique dans ces UE déjà acquises, afin d'essayer d'améliorer toutes leurs notes de l'option santé. Celles-ci seront retenues par le jury pour l'accès aux études de santé.
 - et/ou faire une inscription pédagogique dans une autre option santé non validée précédemment.

 Les étudiants n'ayant pas validé les ECTS des UE de l'option santé en année(s) antérieure(s), s'inscriront dans ces UE santé pour les valider (12 ECTS). Ces ECTS viendront s'ajouter aux 60 ECTS de l'année universitaire en cours. Dans ce cas, la validation de l'année se fera uniquement sur la base des 60 ECTS (moyenne de l'ensemble des UE de la licence "disciplinaire") et le calcul de la moyenne pour accéder aux formations MMOP se fera sur la base de l'ensemble des UE suivies, à savoir 60 ECTS de la Licence + 12 ECTS de l'option santé,

 Soit 0,8× (Moyenne obtenue de la licence de l'année en cours dans le cadre des examens de contrôle continu intégral et en première session d'examens dans les autres cas)
 + 0,2 × (Moyenne obtenue en première session d'examen de l'option santé de l'année en cours).

 La même règle de calcul sera utilisée pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 conservant les notes obtenues dans les UE de l'option santé en années antérieures.

Aucune session de deuxième chance ne sera proposée aux étudiants de L.AS 3 qui n'ont pas validé les UE de l'option santé de l'année en cours.

Nous attirons votre attention sur les points suivants concernant les étudiants de L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 souhaitant candidater dans les formations MPOM :

- la validation de l'option santé requiert une moyenne générale au moins égale à 10/20 calculée à partir des notes obtenues dans les matières affectées de leur coefficient dans chacune des UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 de l'option santé (MMO ou P ou MMOP) en première session d'examens.

- une compensation entre les notes obtenues dans les UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 de l'option santé est possible,

- une moyenne < 10/20 obtenue dans une option santé calculée à partir de la moyenne des notes affectées de leur coefficient obtenues dans chacune des UE de l'option santé (MMO ou P ou MMOP) du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 ne permet pas à l'étudiant d'avoir une candidature recevable pour accéder au premier et au second groupe d'épreuves donnant accès aux formations MMOP.

4. Dispositions spécifiques relatives aux options santé intéressant les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3

Plusieurs scénarios sont proposés pour les étudiants issus de PASS, L.AS 1 ou L.AS 2 inscrits respectivement en L.AS 2 ou L.AS 3 concernant l'option santé et sa validation :

- Conserver l'ensemble des notes obtenues les années antérieures dans les UE de spécialisation (MMOK ou P) du PASS ou dans les UE de l'option Santé (MMO A ou B, Pharmacie A ou B) de L.AS1 ou L.AS 2 ou dans les UE de l'option santé MMOC ou Pharmacie C (L.AS 2 SPS 2021-2022) et ne pas passer les examens des UE de l'option Santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B de l'année en cours sous réserve d'avoir obtenue une moyenne à l'année de l'option santé en PASS ou L.AS 1 ou L.AS 2 supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir des notes du S1 ou S3 et du S2 ou S4 de l'option santé. Il en va de même l'option MMOP. Ainsi, la moyenne à l'année de l'option santé du PASS ou de L.AS 1 ou de L.AS 2 sera prise en considération lors de la L.AS 2 ou la L.AS 3 pour la candidature aux formations MPOM.

- Passer les examens des UE de l'option santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B ou MMOP pour essayer d'améliorer les résultats obtenus dans les UE de l'option santé. Dans ce cas ; seules les notes de l'année en cours seront prises en considération pour la validation des UE de l'option santé,

- Choisir de valider l'option santé Pharmacie ou l'option santé MMO, si l'autre option santé a été validée l'année précédente. Si l'étudiant valide sur deux ans les deux options santé, il pourra d'emblée candidater à l'ensemble des formations MMOP et être classé, le cas échéant, dans l'ensemble de ces formations à l'issue du premier groupe d'épreuves. La moyenne de l'option santé de la L.AS 2 ou de la L.AS 3 sera calculée à partir de la moyenne des notes obtenues dans les deux options santé Pharmacie et MMO (celle de l'année en cours et celle de l'année antérieure),

- Choisir une autre option santé (année n) sans retenir l'option santé de l'année précédente (année n-1 ou n-2), (Pharmacie si MMOK en PASS, ou MMO en L.AS 1 ou L.AS 2, MMO si Pharmacie en PASS, L.AS 1 ou L.AS 2). La moyenne de l'option santé de la L.AS 2 ou de la L.AS 3 sera calculée à partir des notes obtenues dans les matières des UE de l'option santé Pharmacie ou MMO affectées de leurs coefficients de l'année n.

- Les étudiants de L.AS 2 ou L.AS 3 n'ayant validé aucune option santé, n'ont pas d'autre choix que de valider l'option santé MMO ou P voire l'option MMOP en fonction de la ou les formation(s) MMOP vers laquelle (lesquelles) ils souhaitent candidater.

Une inscription en ligne sera proposée aux étudiants inscrits en L.AS 2 et L.AS 3 afin de connaître leur choix quant aux différents scénarios mentionnés ci-dessus au cours du S1, S3 et S5 et avant le CC1 du Vendredi 18 Décembre 2026.

Pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 issus du PASS ou de L.AS 1 ou de L.AS 2, ayant choisi de valider à nouveau l'option santé MMO, ou P ou MMOP ou issus de L1 ou L2 devant valider l'option santé MMO, ou P ou MMOP, l'organisation du contrôle de connaissances et compétences, la constitution des sujets d'examen et la validation du contrôle de connaissances et compétences s'effectueront selon les mêmes modalités que celles proposées dans les dispositions générales du présent chapitre pour les étudiants de L.AS 1.

Annexe

Modalités pratiques de déroulement des examens (sauf dispositions dérogatoires notamment pour les étudiants en situation de handicap) des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie

- L'UFR Santé de Rouen organise les épreuves sanctionnant les UE des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour les étudiants inscrits à l'Université de Rouen et l'Université du Havre :
 - Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à l'Université de Rouen sur les sites de Rouen, de Mont-Saint Aignan, et du Madrillet passent les épreuves des examens des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie sur le site de l'UFR Santé de l'Université de Rouen,
 - Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences de la Vie à l'Université de Rouen sur le site d'Evreux passeront les épreuves des examens des options santé MMO A, MMO B et Pharmacie sur le site d'Evreux ;
 - Les étudiants inscrits en L.AS 1 Chimie-Sciences de la Vie, L.AS 1 Economie Gestion, L.AS 2 Chimie, L.AS 2 Sciences de la Vie, L.AS 2 Economie Gestion, L.AS 3 Chimie, L.AS 3 Sciences de la Vie et L.AS 3 Economie Gestion à l'Université Le Havre passeront les épreuves des examens des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie sur le site de l'Université le Havre.
- Pour participer aux épreuves de l'examen des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, l'étudiant doit être inscrit dans la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 et la ou les option(s) santé considéré(es). Il lui revient de s'en assurer,
- L'étudiant doit organiser son propre transport pour l'amener sur le site des examens. Aucun moyen de transport spécifique ne sera mis à disposition,
- L'étudiant se présente personnellement avec sa **Léocarte** et émarge avant d'accéder à la salle d'examen. Il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) et d'un certificat de scolarité. **Sans ces pièces administratives, l'entrée dans la salle d'examen lui sera refusée, et il ne pourra pas composer. Cela l'exclura automatiquement du processus de recrutement des étudiants en santé à l'issue de la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS3,**
- L'étudiant se présente dans la salle d'examen 30 minutes avant le début des épreuves,
- L'étudiant n'utilise que les documents et matériels expressément autorisés,
- La Léocarte doit être déposée en échange de la remise de la tabelle numérique,
- L'étudiant ne doit pas être en possession de sacs, porte-documents, pochettes ou tout autre matériel susceptible de contenir des cours ou informations équivalentes pendant la durée des épreuves,
- L'étudiant doit se présenter et composer visage et oreilles découverts (sauf consignes sanitaires spécifiques). L'utilisation de dispositifs intra-auriculaires (y compris boules Quiès® ou autres) est interdite,
- Les téléphones portables et tout autre matériel informatique connecté sont interdits dans la salle d'examen (montres, lunettes…). Consulter un téléphone portable ou un smartphone, **y compris pour consulter l'heure**, est strictement interdit, et fera l'objet d'un procès-verbal et d'une saisine de la commission disciplinaire de l'université,
- L'étudiant doit s'installer à la place qui lui aura été attribuée,
- L'étudiant doit utiliser uniquement la tablette numérique, les brouillons et les documents mis à sa disposition par l'administration,
- Une vérification de la conformité des calculatrices sera effectuée avant les épreuves autorisant leur utilisation (cf. supra),
- L'observance stricte des consignes données par le responsable de l'épreuve est de mise,
- L'étudiant doit impérativement remettre la tablette numérique aux surveillants à la fin des épreuves,
- L'étudiant n'est autorisé à composer qu'entre les signaux de début et de fin de l'épreuve, donnés par le responsable de l'épreuve. Toute anomalie constatée en dehors de la période impartie fera l'objet d'un procès-verbal et pourra donner lieu à une procédure disciplinaire,
- L'étudiant qui demande à quitter provisoirement la salle sera obligatoirement accompagné par un surveillant.

Pré-jury d'examen

Le pré-jury d'examen des options santé des L.AS a pour objectif d'assurer la validation des sujets des épreuves de chacune des matières de chaque UE et à l'issue des épreuves d'arrêter les notes attribuées aux étudiants. Le pré-jury est présidé par les responsables pédagogiques des options santé des L.AS. Les pré-jurys de première session et de la session de seconde chance sont composés des responsables des options santé des L.AS. Le pré-jury détermine le niveau de connaissances requis pour chaque matière de l'option santé après avis et accord des responsables des matières.

Le pré-jury transmet au président du jury de chacune des Licences hébergeant une L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3 les résultats obtenus dans l'UE de l'option santé de chacun des semestres avant la réunion du jury de la L.AS considérée. Aucune modification ne pourra être apportée à la note attribuée par le pré-jury des options santé.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par le pré-jury des options santé MMO et Pharmacie des L.AS et le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui aurait pu desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une note qu'il estime inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 valide les conditions d'admission en année supérieure de la licence hébergeant la L.AS tenant compte des dispositions du contrat pédagogique propre à chacune des licences. Cependant, Le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 ne peut pas définir les conditions d'accès aux formations MMOP.

Les crédits ECTS obtenus dans les options santé des L.AS 1 seront totalement inclus dans le parcours de formation conduisant au diplôme national de licence hébergeant la L.AS 1.

Droit de consultation des copies d'examens

La copie constitue un document administratif au sens de la loi du 17 juillet 1978 : à ce titre, tout candidat a droit à communication de sa (ses) propre(s) copie(s). L'article 6 de la loi précise que le document administratif qui porte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique n'est communicable qu'à l'intéressé. Pour éviter les atteintes à la souveraineté du jury et à sa liberté d'appréciation, celui-ci n'a pas à communiquer ses critères de correction.

Tout étudiant qui désire une révision de ses copies des épreuves des options santé MMO, Pharmacie ou MMOP des L.AS doit en faire la demande par écrit à Monsieur le Doyen de l'UFR Santé, et l'adresser au service de la scolarité en respectant les dates limites de dépôt qui seront fixées. Le courrier devra comporter un numéro de téléphone et une adresse, valides auxquels l'étudiant pourra être joint. Les demandes faites par téléphone ou courrier électronique ne seront pas prises en considération.

Une fois l'analyse des recours faite, une réponse écrite parviendra à l'étudiant concerné. En aucun cas, il ne lui sera communiqué la grille de correction. Aucune demande de recours sur les résultats des épreuves du premier semestre ne sera acceptée lors de la publication des résultats des épreuves du deuxième semestre.